

PROJET
DE RÉVISION

**PLAN DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DE LA VILLE DE SAGUENAY
2023-2030**

Ville de Saguenay

Juillet 2022

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES.....	I
LISTE DES TABLEAUX.....	III
LISTE DES FIGURES.....	IV
ACRONYMES.....	5
ÉQUIPE DE RÉALISATION.....	6
COMITÉ DE SUIVI.....	6
NOTE AU LECTEUR.....	7
DÉFINITION DES PRINCIPAUX TERMES.....	8
CONTEXTE.....	12
1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION.....	14
1.1 GÉOGRAPHIE.....	14
1.1.1 Localisation.....	14
1.1.2 Description et étendue du territoire.....	15
1.1.3 Affectations du territoire.....	16
1.2 DÉMOGRAPHIE.....	19
1.2.1 Répartition de la population.....	19
1.2.2 Projection démographique.....	19
1.3 CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES.....	20
1.3.1 Types de logement.....	20
1.3.2 Emplois.....	21
1.3.3 Structure économique.....	23
2. RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS.....	26
2.1 ENTENTES INTERMUNICIPALES ET MUNICIPALITÉS VISÉES.....	26
2.2 ENTENTE D'EXPLOITATION.....	28
2.3 DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS.....	31
2.4 RÈGLEMENTS MUNICIPAUX.....	32
3. SERVICES OFFERTS, COLLECTES ET ÉQUIPEMENTS EN PLACE.....	33
3.1 INSTALLATIONS PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE OU LE DESSERVANT.....	33
3.1.1 Centre de tri des matières recyclables.....	33
3.1.2 Écocentres.....	34
3.1.3 Centre de compostage.....	34
3.1.4 Centres de traitement des boues de fosses septiques (CTBFS).....	35
3.1.5 Usines de traitement des eaux usées.....	36
3.1.6 Étangs aérés.....	36
3.1.7 Lieu d'enfouissement technique (LET).....	36
3.1.8 Lieu d'enfouissement sanitaire (LES).....	37
3.1.9 Lieu d'enfouissement pour sols contaminés.....	38
3.1.10 Dépôt de béton et d'asphalte.....	38
3.2 ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GMR ET POINTS DE DÉPÔT.....	44
3.3 SERVICES DE COLLECTE OFFERTS.....	54
3.3.1 Collecte des déchets.....	54
3.3.2 Collecte des matières recyclables.....	55
3.3.3 Collecte des matières organiques.....	56

3.3.4	Collecte des encombrants	56
3.3.5	Collecte des plastiques agricoles	57
3.3.6	Collecte et vidange des boues de fosses septiques (BFS).....	57
3.4	APPORTS VOLONTAIRES	61
3.4.1	Écocentres.....	61
3.4.2	Piles et batteries usées	62
3.4.3	Bouchons de liège.....	64
3.4.4	Masques jetables	65
3.5	PROGRAMMES EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE DE PLANIFICATION	66
3.5.1	Information, sensibilisation et éducation (ISÉ).....	66
3.5.2	Programmes de réduction à la source et de réemploi.....	68
3.5.3	Programmes de récupération hors foyer	70
3.5.4	Programme de valorisation.....	71
4.	INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE	72
4.1	MATIÈRES RECYCLABLES	72
4.1.1	Papier, carton, verre, métal, plastique (PCVMP).....	72
4.2	MATIÈRES ORGANIQUES.....	74
4.2.1	Résidus verts et résidus alimentaires de provenance résidentielle	74
4.2.2	Boues municipales et de fosses septiques.....	75
4.3	AUTRES MATIÈRES.....	76
4.3.1	Écocentres et points de dépôt	77
4.3.2	Résidus domestiques dangereux (RDD).....	78
4.3.3	Dépôts de terre, béton, asphalte.....	78
4.3.4	Balayures de rue.....	78
4.4	SECTEUR DES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI).....	80
4.5	SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION (CRD).....	81
4.6	RÉSIDUS ULTIMES	82
5.	DIAGNOSTIC, ORIENTATIONS ET MESURES PRÉVUES	83
5.1	PGMR 2016-2020.....	83
5.2	DIAGNOSTIC, PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX.....	85
5.2.1	Secteur municipal.....	85
5.2.2	Secteur des ICI.....	87
5.2.3	Secteur des CRD.....	88
5.3	ORIENTATIONS ET OBJECTIFS.....	89
5.3.1	Objectifs nationaux.....	89
5.3.2	Cohérence régionale.....	89
5.3.3	Objectifs du PGMR de la Ville de Saguenay.....	90
5.4	PLAN D'ACTION 2023-2030.....	92
5.4.1	Prévisions budgétaires et sources de financement	92
5.4.2	Plan de communication.....	97
6.	DROIT DE REGARD	98
7.	SUIVI ET SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE	99
7.1	RAPPORT DE SUIVI DES ACTIONS.....	99
7.2	COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT	99
7.3	COMITÉ TECHNIQUE INTERMUNICIPAL	100
7.4	COMITÉ CONSULTATIF.....	100
	RÉFÉRENCES	102
	ANNEXE A : RAPPORT DE SUIVI 2020 DU PGMR 2016-2020.....	103
	ANNEXE B : FICHES DÉTAILLÉES DES MESURES DU PLAN D'ACTION DU PGMR 2023-2030	123

Liste des tableaux

Tableau 1 : Les statistiques concernant l'utilisation du sol en 2019	17
Tableau 2 : Les statistiques concernant l'espace urbanisé au Saguenay en 2019.....	17
Tableau 3 : Le nombre d'unités d'occupation par type de logement en 2020	20
Tableau 4 : La distribution du nombre d'emplois dans les 15 pôles d'emplois d'importance.....	21
Tableau 5 : La typologie des entreprises selon le nombre d'employés	22
Tableau 6 : Les principaux employeurs	23
Tableau 7 : Le nombre d'emplois et d'entreprises par grand secteur économique en 2018	24
Tableau 8 : Les municipalités locales assujetties à l'entente de constitution de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.....	27
Tableau 9 : Les municipalités locales et territoires constituant la MRC du Fjord-du-Saguenay.....	28
Tableau 10 : Les ententes intermunicipales	29
Tableau 11 : L'entente d'exploitation	30
Tableau 12 : Les règlements municipaux relatifs à la gestion des matières résiduelles	32
Tableau 13 : Les installations de gestion de matières résiduelles présentes sur le territoire ou le desservant en 2020.....	39
Tableau 14 : Les organismes et entreprises œuvrant en gestion de matières résiduelles présents sur le territoire en 2020	45
Tableau 15 : Les points de dépôt pour les produits à responsabilité élargie des producteurs (REP) présents sur le territoire en 2020	50
Tableau 16 : Les services de collectes municipales offerts sur le territoire en 2020.....	59
Tableau 17 : L'évolution du nombre de visites et des quantités de matières valorisées dans les quatre écocentres de la Ville de Saguenay.....	62
Tableau 18 : Les matières recyclables récupérées, éliminées et générées en 2020 par le secteur résidentiel (excluant les ICI assimilables)	73
Tableau 19 : L'évolution des entrées de matières recyclables au centre de tri entre 2016 et 2020	73
Tableau 20 : Les matières organiques récupérées, éliminées et générées en 2020.....	74
Tableau 21 : Les résidus verts et alimentaires récupérés, éliminés et générés en 2020 par le secteur résidentiel	75
Tableau 22 : Les boues municipales récupérées, éliminées et générées en 2020 par les secteurs résidentiel et ICI (taux de siccité de 20 %)	76
Tableau 23 : Les autres matières résiduelles récupérées, éliminées et générées en 2020	77
Tableau 24 : Les matières récupérées aux écocentres et dans les points de dépôt en 2020.....	77
Tableau 25 : Les résidus domestiques dangereux récupérés aux écocentres et dans les points de dépôt en 2020.....	78
Tableau 26 : La terre, le béton et l'asphalte récupérés dans les sites de dépôt en 2020.....	78
Tableau 27 : Les matières générées, récupérées et éliminées par le secteur des ICI en 2020	80
Tableau 28 : Les résidus de CRD générés, récupérés et éliminés provenant du secteur résidentiel et des ICI en 2020.....	81
Tableau 29 : Les matières résiduelles destinées à l'enfouissement en 2020	82
Tableau 30 : Les résultats actuels et les cibles à atteindre	91
Tableau 31 : Le plan d'action du PGMR 2023-2030.....	93
Tableau 32 : Les prévisions budgétaires du PGMR 2023-2030	96

Liste des figures

Figure 1 : Les arrondissements	16
Figure 2 : L'occupation du territoire en 2019	18
Figure 3 : L'évolution et la projection démographique entre 1951 et 2036.....	19
Figure 4 : Les grands pôles d'emplois.....	22
Figure 5 : La répartition des emplois de la population du Saguenay, du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Québec selon les secteurs économiques en 2016.....	25
Figure 6 : La localisation des principales installations de gestion de matières résiduelles présentes sur le territoire en 2020	43

Acronymes

3RV-E	Réduction, réemploi, recyclage, valorisation et élimination
CRD	Construction, rénovation, démolition
CTBFS	Centre de traitement des boues de fosses septiques
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
kg/hab	Kilogramme par habitant
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
GES	Gaz à effet de serre
GMR	Gestion des matières résiduelles
MDDELCC	Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MRC	Municipalité régionale de comté
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PSE	Polystyrène expansé (styromousse)
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RDD	Résidus domestiques dangereux
RMR	Régie des matières résiduelles
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SLSJ	Saguenay–Lac-Saint-Jean
SVMO	Stratégie de valorisation de la matière organique
t	Tonne métrique
t mh	Tonne de masse humide
TNO	Territoire non organisé
TIC	Technologies de l'information et des communications

Équipe de réalisation

Rédaction

Mme Nancy Bourgeois, chef de division, Service du développement durable et de l'environnement

Mme Marianne Carré, conseillère en développement durable, Service du développement durable et de l'environnement

Mme Noémie Bussièrès, conseillère en développement durable, Service du développement durable et de l'environnement

Révision

M. Hugo Descôteaux-Simard, directeur, Service du développement durable et de l'environnement

M. Bruno Gagnon, conseiller financier principal, Service du développement durable et de l'environnement

Mme Nancy Bourgeois, chef de division, Service du développement durable et de l'environnement

Correction linguistique

Service des communications

Comité de suivi

Commission du développement durable et de l'environnement

M. Jimmy Bouchard, président de la commission, conseiller municipal

Mme Mireille Jean, conseillère municipale

M. Jean-Marc Crevier, conseiller municipal

M. Serge Gaudreault, conseiller municipal

Mme Catherine Dufour-Rannou, citoyenne

M. Frédéric Gagnon, citoyen

M. Félix Daviault-Ford, citoyen

M. Denis Simard, directeur général adjoint

M. Hugo Descôteaux-Simard, directeur, Service du développement durable et de l'environnement

Mme Nancy Bourgeois, chef de division, Service du développement durable et de l'environnement

Note au lecteur

Dans le cadre de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030, l'année 2020 a été retenue comme année de référence. Dans les cas où les données 2020 n'étaient pas disponibles, l'année des données utilisées est précisée.

Il est important de noter que la provenance des données est multiple et que le taux de précision de certaines informations est variable. Les données proviennent de la Ville de Saguenay, du gestionnaire du lieu d'enfouissement technique (LET) et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). De plus, afin d'aider les municipalités régionales à combler leurs connaissances quant aux quantités de matières résiduelles produites sur l'ensemble de leur territoire et de les soutenir dans la réalisation de l'inventaire de la révision de leur PGMR, Recyc-Québec a publié un outil de calcul. Cet outil permet d'utiliser les données locales réelles lorsqu'elles sont existantes ou d'utiliser par défaut des données dont les quantités sont estimées à partir de moyennes provinciales qui ne reflètent pas avec exactitude le contexte régional de chaque territoire.

Définition des principaux termes

Biosolides

Matières organiques putrescibles, comprenant les boues suivantes :

Boues de fosses septiques

Mélange de résidus organiques et d'une bonne quantité d'eau extirpé d'un réservoir sanitaire (fosse septique). Ce réservoir permet de traiter les eaux usées domestiques (eaux d'égout).

Boues municipales

Résidus organiques provenant du traitement des eaux usées municipales débarrassées du gravier et des substances solides grossières.

Centre de tri

Lieu où s'effectuent le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières récupérées par la collecte sélective.

Collecte

Ensemble des opérations consistant à collecter les matières résiduelles et à les acheminer vers un lieu de dépôt, soit de transbordement, de tri, de traitement ou de disposition.

Collecte sélective

Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède par apport volontaire à un point de dépôt ou par la collecte porte-à-porte en bordure de rue.

Compost

Matière semblable à l'humus découlant de la décomposition et de la stabilisation de matières organiques dans des conditions aérobies et thermophiles.

Compostage

Procédé biologique contrôlé par lequel une matière organique est dégradée dans des conditions aérobies en un produit relativement stable, appelé compost.

Écocentre

Centre de collecte ou parc à conteneurs de tri volontaire des matières résiduelles qui ne sont pas acceptées par la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective.

Élimination

Disposition de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au sens du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

Encombrant (monstre ménager)

Déchets non industriels qui, à cause de leur taille, de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être ramassés dans les collectes régulières d'ordures ménagères.

Enfouissement

Mode d'élimination de déchets par dépôt définitif suivant une méthode qui consiste à recouvrir ces déchets d'une couche de matériaux inertes.

Herbicyclage

Recyclage du gazon en laissant les rognures au sol après la tonte.

ICI

Industries, commerces et institutions.

Lieu d'enfouissement technique

Lieu constitué de cellules d'enfouissement ayant de faibles niveaux de perméabilité. Il est constitué d'un système de captage et de traitement conçu spécifiquement pour le biogaz et le lixiviat. Ces cellules font l'objet d'un recouvrement final multicouche et étanche.

Matériau sec

Matière résiduelle qui n'est pas fermentescible et qui ne contient pas de matière dangereuse. Comprend, sans s'y limiter, les matériaux composites, bois, caoutchoucs, matériaux de construction, rénovation et démolition, pellicules d'emballage, souches, branches, briques, verre, bran de scie, etc.

Matière organique

Fraction de matière vivante (matière végétale, matière animale ou microorganismes) pouvant se décomposer sous l'action des microorganismes.

Matière recyclable

Toute matière résiduelle admissible au programme municipal de collecte des matières recyclables (collecte sélective). De façon non limitative, ces matières comprennent les contenants, emballages et imprimés faits de papier et carton, de plastiques (numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 7), de verre et de métal.

Matière résiduelle

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur ou propriétaire destine à l'abandon.

Récupération

Ensemble des activités de collecte, de tri et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur valorisation.

Recyclage

Utilisation d'une matière secondaire dans le cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière vierge, y compris la réintroduction des matières organiques dans le cycle biologique, principalement par l'épandage au sol.

Réduction à la source

Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Réemploi ou réutilisation

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Résidu alimentaire

Matière organique résiduelle végétale ou animale issue de la préparation ou de la consommation d'aliments (pelures, restes de table, cœurs de pommes, etc.), générée par les

citoyens à la maison ou au travail ou par les secteurs industriel, commercial et institutionnel (restaurants, hôtels, établissements d'enseignement, de santé, etc.).

Résidu de CRD

Résidu provenant d'activités de la construction, de la rénovation ou de la démolition (CRD).

Résidu domestique dangereux (RDD)

Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse, telle qu'elle a été définie dans le *Règlement sur les matières dangereuses* (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous formes solide, liquide ou gazeuse.

Résidu ultime (déchet)

Résidu ou déchet qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans des conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

Résidu vert

Résidus horticoles de nettoyage et d'entretien paysager, résidus de déchaumage du terrain, branches, résidus de jardin, feuilles et rognures de gazon.

Siccité

Les boues sont constituées d'eau et de matières sèches. La siccité est le pourcentage massique de matière sèche.

Valorisation

Toute opération visée par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique, dont le compostage et la biométhanisation, l'épandage au sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, afin d'obtenir, à partir de matières résiduelles des éléments, des produits utiles ou de l'énergie. L'expression « mise en valeur » est souvent utilisée comme synonyme du terme valorisation.

Contexte

L'objectif fondamental de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (PQGMR) est que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime. La politique vise à créer une société sans gaspillage en maximisant la valeur ajoutée par une saine gestion des matières résiduelles et en encourageant les comportements respectueux de l'environnement et les meilleures pratiques de consommation.

Afin d'atteindre les objectifs, le Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR propose de réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant; de recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal; de recycler 60 % des matières organiques et de recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

Considérant qu'environ 60 % des 5,8 millions de tonnes de matières résiduelles éliminées annuellement au Québec sont des matières organiques dans lesquelles sont inclus les résidus alimentaires et verts, le papier, le carton, le bois ainsi que les biosolides municipaux; considérant qu'en plus de contribuer à remplir les lieux d'enfouissement, les matières organiques en se décomposant entraînent diverses conséquences nuisibles pour l'environnement, dont l'émission de gaz à effet de serre (GES); le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a présenté, en 2020, la *Stratégie de valorisation de la matière organique*.

Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement vise à instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025; à gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025; à recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030 et à réduire de 270 000 t éq.CO₂ les émissions de GES en 2030.

De leur côté, les municipalités régionales doivent se conformer à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) en établissant la planification de la gestion des matières résiduelles sur leur territoire par le biais d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Le PGMR doit favoriser l'atteinte des objectifs de la PQGMR et de son Plan d'action.

En vertu de l'article 53.23 de la LQE, le PGMR doit être révisé tous les sept ans. À cette fin, le conseil municipal doit adopter, par résolution, au plus tard à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du PGMR, un projet de PGMR révisé.

Le PGMR 2016-2020 conjoint de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de la Ville de Saguenay est entré en vigueur le 9 décembre 2016. La date limite pour l'entrée en vigueur du PGMR révisé 2023-2030 est donc le 9 décembre 2023.

Lors de la signature de l'entente-cadre relative à la gestion des matières résiduelles, d'une durée de 10 ans et commençant à la date conventionnelle du 1^{er} janvier 2020, la MRC du Fjord-du-Saguenay et la Ville de Saguenay ont convenu de rédiger individuellement leur PGMR.

Le projet de PGMR 2023-2030 de la Ville de Saguenay a été adopté par résolution de son conseil municipal le 4 octobre 2021. En avril 2022, Recyc-Québec a rendu disponibles de nouveaux documents et outils de calculs. Des modifications ont été apportées au projet de PGMR afin de s'arrimer avec les nouveaux outils de révision et de répondre aux exigences du ministère. Le projet de PGMR révisé 2023-2030 de la Ville de Saguenay a été adopté par résolution de son conseil municipal le 9 août 2022.

Il sera présenté en consultation publique à l'automne 2022. Sa mise en œuvre sera effective à la suite de l'avis de conformité du ministre.

1. Description du territoire de planification

Le territoire municipal de la ville de Saguenay correspond dans sa totalité au territoire de planification du présent plan de gestion des matières résiduelles.

Cette section présente une description détaillée du territoire. Les aspects géographiques, démographiques et les caractéristiques socio-économiques y sont présentés. Les informations proviennent principalement du schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay.

1.1 Géographie

La rivière Saguenay traverse le territoire d'ouest en est. Ce cours d'eau a marqué profondément le développement de la région par les attraits qu'il constitue pour l'industrie, le commerce et les activités récréatives. Quelques lacs et rivières complètent le portrait hydrographique du territoire, mentionnons notamment le lac Kénogami et les rivières Shipshaw, aux Sables, Chicoutimi, du Moulin, à Mars et des Ha! Ha!

Le territoire fait partie de la région des basses terres du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cette région présente une surface relativement uniforme dont les élévations varient de 125 à 200 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer. Cette surface montre toutefois un microrelief très développé en raison du ravinement parfois très intense des argiles et de la présence de plaines d'épandage fluvioglaciaires renfermant de nombreuses dépressions et escarpements.

1.1.1 Localisation

La ville de Saguenay est située à l'est de l'espace urbanisé de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, laquelle doit son toponyme à deux grandes composantes géographiques de son territoire, soit le lac Saint-Jean dans sa partie ouest et la rivière Saguenay dans sa partie est.

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean représente une porte d'entrée, voire une pierre d'assise du nord québécois. Elle est délimitée par les régions administratives limitrophes suivantes :

- la région de la Côte-Nord, à l'est et au nord-est ;

- la région de la Capitale-Nationale qui inclut la région touristique de Charlevoix, au sud;
- la région de la Mauricie au sud-ouest et à l'ouest;
- la région du Nord-du-Québec au nord-ouest et au nord.

Alors que les principales villes du Québec se sont développées dans l'axe du fleuve Saint-Laurent, Saguenay se situe plutôt à l'intérieur des terres, au nord des grands centres québécois. C'est en retrait, à environ 200 km au nord de la capitale québécoise et à moins de 500 km au nord-est de la métropole, que Saguenay se déploie au cœur d'une oasis boréale et d'un vaste territoire.

1.1.2 Description et étendue du territoire

Créée le 18 février 2002, la Ville-MRC de Saguenay résulte de la fusion de sept anciennes entités territoriales, soit les villes de Jonquière, Lac-Kénogami, Chicoutimi, La Baie et Laterrière, ainsi que les municipalités de Shipshaw et une partie de la municipalité de Canton Tremblay.

Son vaste territoire de 1 263 km², soit deux fois la superficie de l'île de Montréal, en fait également l'une des villes les plus importantes en termes de superficie de territoire. Aujourd'hui, la structure territoriale de la ville de Saguenay se présente en trois arrondissements : Jonquière, Chicoutimi et La Baie, tel qu'illustré à la figure 1. Chaque arrondissement possède des caractéristiques et une couleur qui imprègnent l'aménagement du territoire.

Figure 1 : Les arrondissements

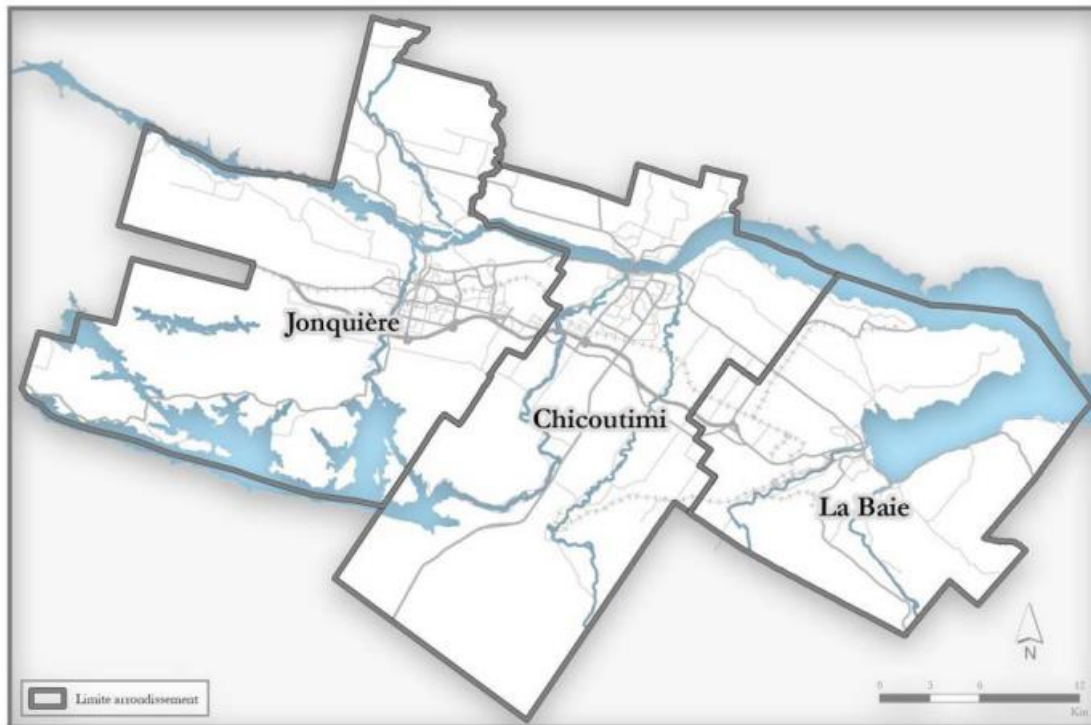


Schéma d'aménagement et de développement. Ville de Saguenay, 2020 (p. 0-3).

1.1.3 Affectations du territoire

Tel que mentionné au schéma d'aménagement et de développement, l'hydrographie est un élément structurant du territoire représentant en superficie 12 % du territoire.

Il y a trois grands cœurs d'urbanisation. Ces cœurs correspondent au centre des trois arrondissements de la ville, soit Jonquière, Chicoutimi et La Baie. On peut aussi discerner certaines concentrations des anciennes municipalités : Lac-Kénogami, Laterrière et Shipshaw. Ces grands secteurs urbanisés sont ceinturés, notamment, par les terres en forêt, alors que ce sont généralement les terres agricoles qui les entrecoupent. Respectivement, ces usages représentent 55 % et 15 % de l'occupation du territoire, soit les deux catégories les plus importantes en termes de superficie.

L'espace urbanisé occupe 10 % de l'ensemble du territoire dont une grande partie se retrouve en utilisation résidentielle, soit environ 60 %.

Tableau 1 : Les statistiques concernant l'utilisation du sol en 2019

Usage	Superficie (km ²)	Superficie (%)
Forêt	690,52	55 %
Agriculture	190,13	15 %
Hydrographie	151,39	12 %
Espace urbanisé	126,09	10 %
Vacant/friche	53,75	4 %
Parc extensif	21,79	2 %
Marécage/terrain improductif	15,02	1 %
Industrie extractive	14,15	1 %
Total	1262,85	100 %

Schéma d'aménagement et de développement. Ville de Saguenay, 2020 (p. 1-118).

L'espace urbanisé est composé en majeure partie par des usages de nature résidentielle (60 %), industrielle (10 %), institutionnelle (10 %), commerciale (7 %), ainsi que par les parcs. Depuis 2001, date de la dernière analyse de l'utilisation du sol produite, l'espace urbanisé a connu une croissance de 10,5 %, ce qui représente 12 km².

Tableau 2 : Les statistiques concernant l'espace urbanisé au Saguenay en 2019

Usage	Superficie (km ²)	Superficie (%)
Résidentiel	75,29	60 %
<i>Basse densité</i>	70,50	56 %
<i>Haute densité</i>	4,78	4 %
Mixte	3,03	2 %
Commercial	8,38	7 %
<i>Commerce et bureau</i>	6,93	5 %
<i>Grande surface commerciale</i>	1,45	1 %
Industrie manufacturière	12,81	10 %
Parc intensif	9,01	7 %
Infrastructure publique	17,58	14 %
<i>Institution</i>	12,87	10 %
<i>Utilité publique</i>	4,70	4 %
Total	126,09	100 %

Schéma d'aménagement et de développement. Ville de Saguenay, 2020 (p. 1-119)

Figure 2 : L'occupation du territoire en 2019

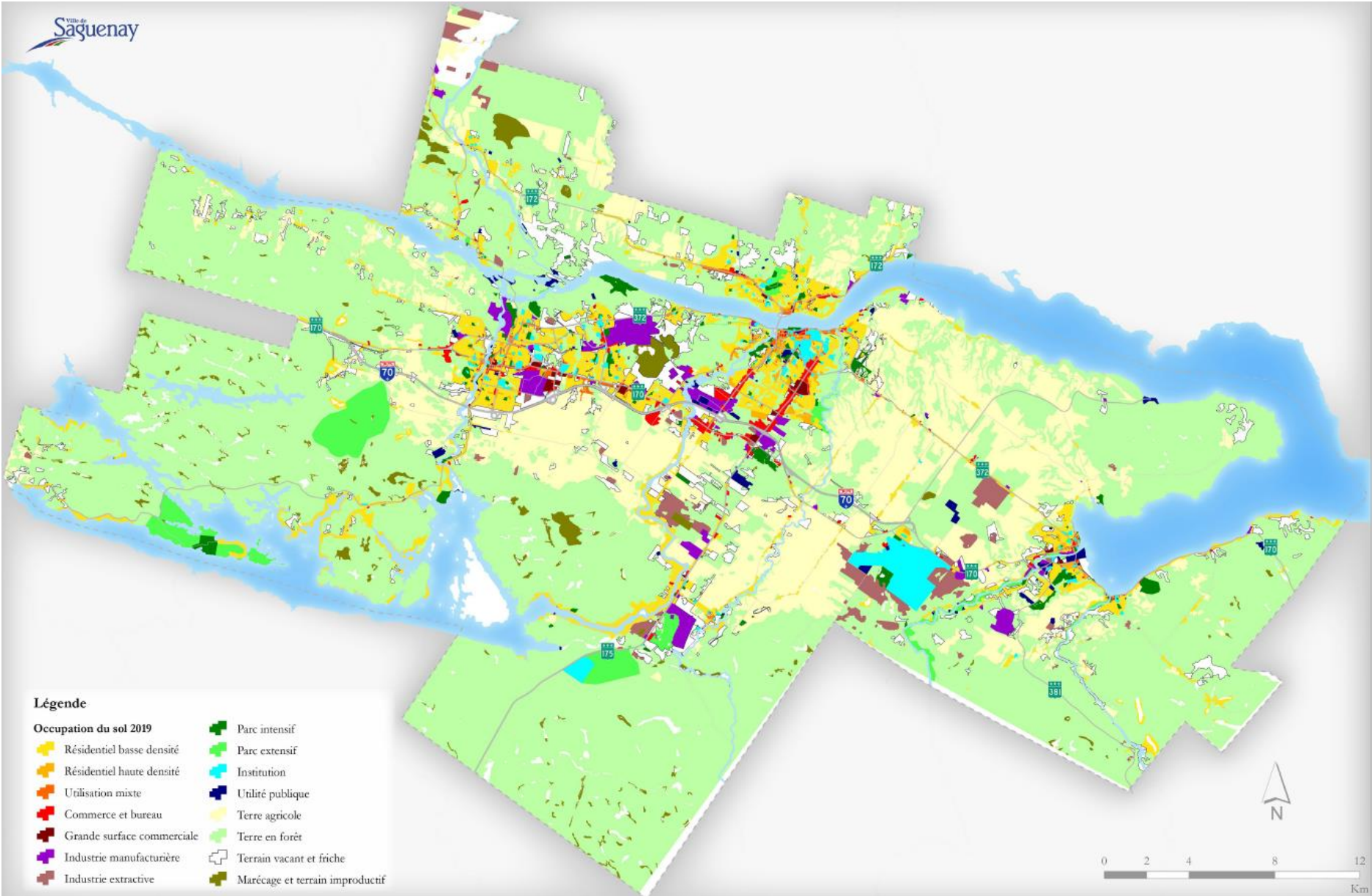


Schéma d'aménagement et de développement. Ville de Saguenay, 2020 (p. 1-121).

1.2 Démographie

1.2.1 Répartition de la population

Avec 147 366 habitants en 2020, la population de la Ville de Saguenay représente plus de la moitié (52,8 %) de la population totale de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui s'élève à 278 946 habitants pour la même année.

1.2.2 Projection démographique

Au classement des dix villes québécoises les plus peuplées, Saguenay se retrouve au 8^e rang, tout juste devant Trois-Rivières et derrière Lévis. Entre 2006 et 2016, la moyenne de croissance démographique de ces dix villes a été de 8,3 %. En revanche, Saguenay se retrouvait avec la plus faible croissance du palmarès avec une augmentation de 1,5 % de sa population. Cette augmentation représente 2 257 habitants. Toutefois, ce bilan était plus positif que celui de 2001 à 2006 où la population avait diminué de -2,3 %.

Selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la croissance démographique de Saguenay connaîtra une légère hausse dans les prochaines années avant de diminuer de nouveau. En effet, en 2026, la population de Saguenay atteindra 148 500 habitants et diminuera de 1 000 habitants en 2036. Bien évidemment, ces chiffres sont des projections et sont sujets à changement en fonction de plusieurs facteurs.

Figure 3 : L'évolution et la projection démographique entre 1951 et 2036

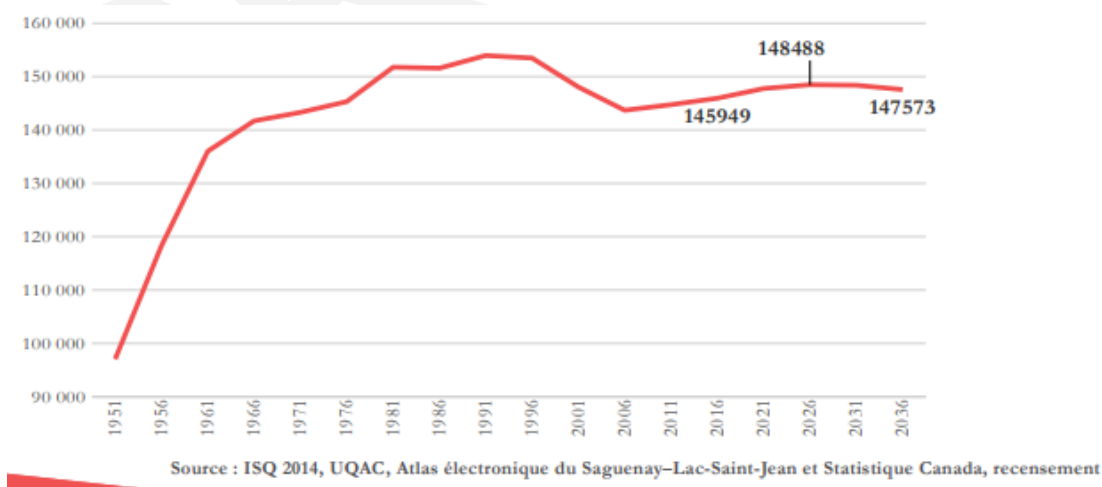


Schéma d'aménagement et de développement. Ville de Saguenay, 2020 (p. 1-10).

Tout comme la population, le nombre de ménages à Saguenay connaîtra une très légère hausse dans la prochaine décennie avant de diminuer au tournant de 2030. Les projections de l'ISQ démontrent que la croissance de nouveaux ménages pour les dix prochaines années, soit d'ici 2029, sera de l'ordre de 715 nouveaux ménages, pour une croissance de 1,1 %.

Il est également important de noter que l'augmentation du nombre de ménages dans les 25 dernières années s'est faite malgré une diminution de la population. Ce phénomène semble prouver qu'il existe un décalage entre la diminution de la population et la création de ménages. Ce fait est dû essentiellement à la structure des ménages, plus précisément à la diminution de la taille des ménages. Entre 2006 et 2016, la taille moyenne est passée de 2,3 à 2,1 personnes. Trois facteurs expliquent ce phénomène : le vieillissement de la population, la baisse du taux de fécondité et la complexification du statut conjugal (augmentation du taux de divorce, famille recomposée, couple ne vivant pas dans le même ménage, etc.).

1.3 Caractéristiques socio-économiques

1.3.1 Types de logement

Le nombre et le type d'habitation ont une influence sur les services et programmes offerts. Le tableau 3 présente le nombre d'unités d'occupation en fonction des types de logement.

Tableau 3 : Le nombre d'unités d'occupation par type de logement en 2020

Type de logement	Nombre d'unité d'occupation
Multilogement (10 logements et plus et condos)	9 057
Plex (entre 2 et 9 logements)	25 025
Unifamilial urbain	33 521
Unifamilial rural	5 247
Chalets, maisons de villégiature	907
Total	73 757

Ville de Saguenay, 2020

1.3.2 Emplois

En 2019, on compte plus de 69 000 emplois répartis dans 4 170 organisations (Promotion Saguenay, Liste industries et commerces [LIC], 2019). L'arrondissement de Chicoutimi compte 55 % des emplois, l'arrondissement de Jonquière 34 % et celui de La Baie 11 %.

Le tableau 4 montre le nombre d'emplois des quinze plus grands pôles d'emplois. Trois grands pôles de l'arrondissement de Chicoutimi se démarquent : le boulevard Talbot, la Cité du savoir et de la santé et le centre-ville de Chicoutimi. Ils représentent près du tiers des emplois de la ville. Le parc industriel Henri-Girard et le centre-ville de Jonquière occupent les 4^e et 5^e rangs. Viennent ensuite trois pôles de l'arrondissement de Jonquière, soit les boulevards René-Lévesque, Saint-François et Harvey, le parc industriel de Jonquière et le centre-ville d'Arvida. Suivent ensuite la Base des Forces canadiennes Bagotville et l'hôpital de Jonquière.

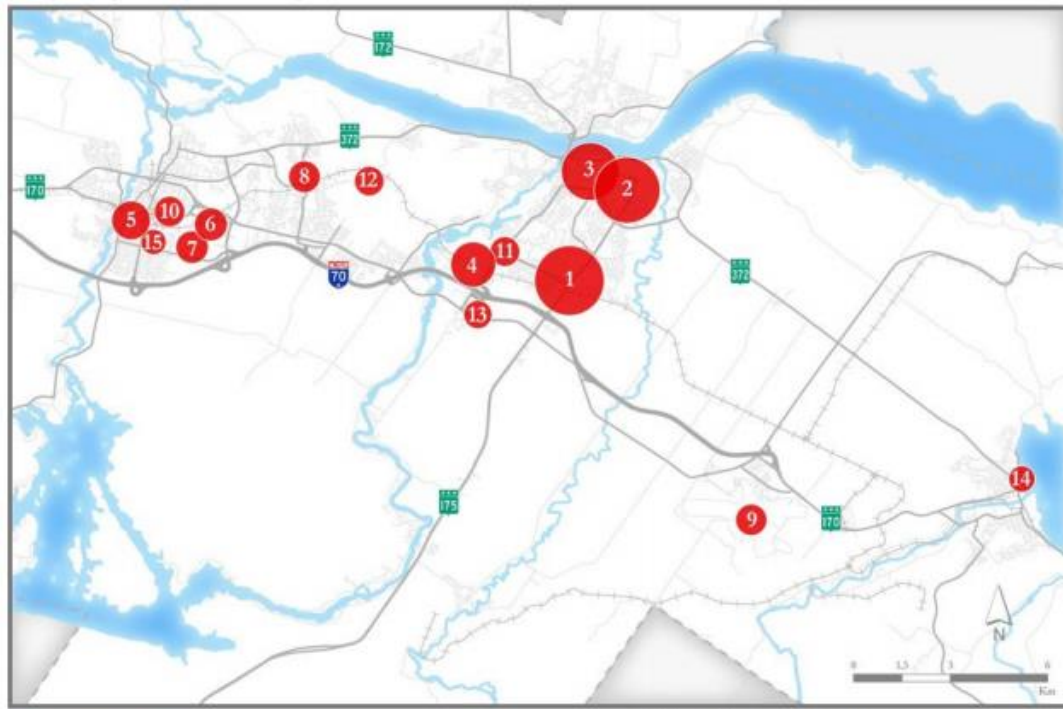
Tableau 4 : La distribution du nombre d'emplois dans les 15 pôles d'emplois d'importance

	Pôle d'emplois	Nombre d'emplois
1	Boulevard Talbot	7 808
2	Cité du savoir et de la santé	7 233
3	Centre-ville de Chicoutimi	5 972
4	Parc industriel Henri-Girard	3 999
5	Centre-ville de Jonquière	3 030
6	Boulevards René-Lévesque, Saint-François et Harvey	2 132
7	Parc industriel de Jonquière	2 064
8	Centre-ville d'Arvida	1 936
9	Base des Forces canadiennes Bagotville	1 879
10	Hôpital de Jonquière	1 755
11	Boulevard Saint-Paul	1 632
12	Complexe Jonquière	1 601
13	Boulevard du Royaume, Chicoutimi	1 402
14	Centre-ville de La Baie	1 101
15	Cégep de Jonquière	949

Schéma d'aménagement et de développement. Ville de Saguenay, 2020 (p. 1-30)

La figure 4 illustre la distribution des emplois à Saguenay, les pastilles rouges représentent les pôles d'emplois en ordre d'importance.

Figure 4 : Les grands pôles d'emplois



Source : Ville de Saguenay, Liste industries et commerces (LIC), 2019
Schéma d'aménagement et de développement révisé. Ville de Saguenay, 2020 (p. 1-29).

La grande majorité (98 %) des entreprises sur le territoire de la ville de Saguenay sont de très petites et petites entreprises et comptent 62 % des emplois. Les moyennes entreprises comptent pour leur part 1,7 % des emplois et, finalement, les 12 grandes entreprises représentent 19 % de l'ensemble des emplois à Saguenay.

Tableau 5 : La typologie des entreprises selon le nombre d'employés

Très petite entreprise (1-9 employés)	Petite entreprise (10-99 employés)	Moyenne entreprise (100-499 employés)	Grande entreprise (500 employés et plus)
2 840 entreprises (68 %)	1 244 entreprises (30 %)	74 entreprises (1,7 %)	12 entreprises (0,3 %)
9 739 emplois (14 %)	33 896 emplois (48 %)	13 397 emplois (19 %)	13 320 emplois (19 %)

Schéma d'aménagement et de développement révisé. Ville de Saguenay, 2020 (p. 1-28).

Les grandes et moyennes entreprises se traduisent majoritairement par des entreprises dans le secteur des services publics, notamment la santé, la sécurité et l'éducation. Il s'agit

également d'entreprises privées qui offrent des emplois spécialisés dans les domaines de l'ingénierie, l'informatique, les sciences et autres. Le tableau 6 présente les principaux employeurs de Saguenay issus de la « Grande entreprise »¹.

Tableau 6 : Les principaux employeurs

Nombre d'emplois	Entreprises
5 000 et plus	CIUSSS du SLSJ
2 500 à 4 999	Rio Tinto
	Centres de services scolaires (De La Jonquière et des Rives-du-Saguenay)
1 000 à 2 499	Base des Forces canadiennes Bagotville
	Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)
	Ville de Saguenay
500 à 999	Centre fiscal de Jonquière
	Cégep de Jonquière
	CGI inc.
	Cégep de Chicoutimi
300 à 499	Nordia Saguenay
	Hydro-Québec (centre administratif régional)
	Cegerco inc.
	Cegertec inc.

Schéma d'aménagement et de développement révisé. Ville de Saguenay, 2020 (p. 1-38).

1.3.3 Structure économique

La structure économique permet de saisir la dynamique et certaines caractéristiques économiques. Le tableau 7 présente le nombre d'emplois et le nombre d'entreprises par grand secteur économique sur le territoire de Saguenay. On y remarque une grande proportion d'emplois dans les industries productrices de services.

¹ Les institutions publiques sont qualifiées de « grandes entreprises » en raison du nombre d'emplois qu'elles génèrent.

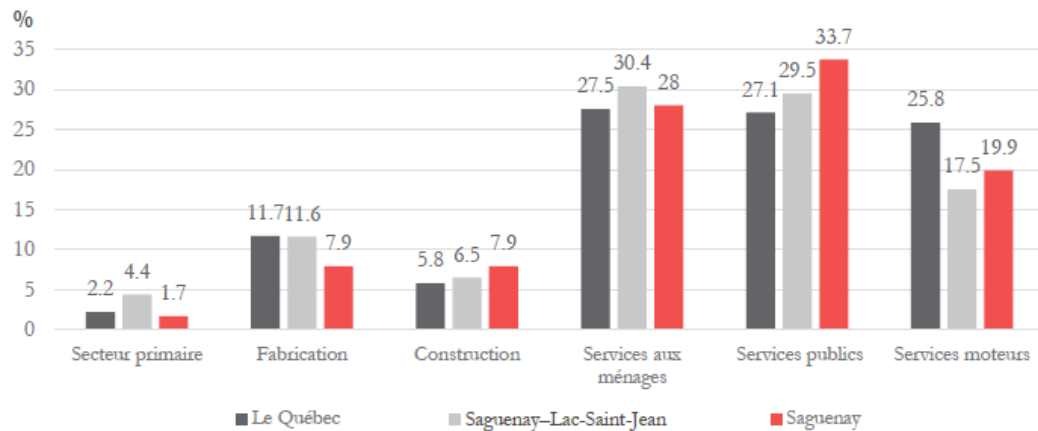
Tableau 7 : Le nombre d'emplois et d'entreprises par grand secteur économique en 2018

Type d'industrie	Secteur économique	Exemple	Emploi	Entreprise
Industries productrices de biens	Primaire	Agriculture, foresterie, pêche et chasse, extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	1 161	140
	Fabrication	Fabrication	7 438	280
	Construction	Construction	5 368	312
Industries productrices de services	Services aux ménages	Commerce de détail, transport et entreposage, hébergement et restauration, autres services (sauf les administrations publiques)	19 091	1 684
	Services publics	Services administratifs et services de soutien, services d'enseignement, soins de santé et assistance sociale, administrations publiques, services publics	25 100	822
	Services moteurs	Industrie de l'information et industrie culturelle, commerce de gros, finances et assurances, services immobiliers, services professionnels, scientifiques et techniques, arts, spectacles et loisirs	11 446	932
Total			69 604	4 170

Schéma d'aménagement et de développement révisé. Ville de Saguenay, 2020 (p. 1-31).

La figure 5 illustre la structure économique à partir de la répartition des emplois de la population de Saguenay, du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Québec.

Figure 5 : La répartition des emplois de la population du Saguenay, du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Québec selon les secteurs économiques en 2016



Source : Statistique Canada, recensement 2016

Schéma d'aménagement et de développement. Ville de Saguenay, 2020 (p. 1-32).

L'analyse, tirée du schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Saguenay, précise que malgré une économie basée essentiellement sur la production d'aluminium, la proportion de Saguenéens travaillant dans le secteur de la fabrication est plus faible que la moyenne provinciale. La situation est toutefois différente dans le domaine de la construction puisque le pourcentage de l'emploi à Saguenay dans ce secteur est supérieur à la moyenne québécoise. Ces données montrent que, malgré sa position dans une région dite « ressource », Saguenay se démarque par une structure économique de ses emplois moins axée sur la production de biens.

Les trois secteurs économiques des industries productrices de services représentent une part importante des emplois de la population de Saguenay. Au total, plus de 80 % de la population saguenéenne œuvre dans ces domaines.

En résumé, ces données montrent que la ville de Saguenay joue son rôle de centre de services pour la région en raison de ses nombreux emplois dans le secteur public, demeurant sous la moyenne provinciale en ce qui concerne les services moteurs.

2. Répartition des responsabilités

Cette section présente les ententes intermunicipales et d'exploitation relatives à la gestion des matières résiduelles qui sont applicables sur la totalité ou une partie de territoire de la ville de Saguenay et des municipalités environnantes de même que la distribution des responsabilités et des règlements municipaux qui encadre la gestion des matières résiduelles.

2.1 Ententes intermunicipales et municipalités visées

Le territoire municipal de la ville de Saguenay, tel que décrit précédemment, correspond dans sa totalité, au territoire de planification du présent plan de gestion des matières résiduelles.

Une entente intermunicipale relative à l'utilisation du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station a été conclue entre la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, la MRC du Fjord-du-Saguenay et la Ville de Saguenay et une autre relative à la gestion des matières résiduelles a été conclue entre la MRC du Fjord-du-Saguenay et la Ville de Saguenay.

La Régie des matières résiduelles du lac Saint-Jean est un organisme intermunicipal qui gère l'ensemble des matières résiduelles des 36 municipalités du Lac-Saint-Jean incluant Sainte-Élisabeth-de-Proulx (noyau urbain d'un TNO de la MRC de Maria-Chapdelaine) ainsi que celles de la Communauté innue de Mashteuiatsh.

Trois MRC regroupent ces municipalités et territoires, il s'agit de la MRC du Domaine-Du-Roy, de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et de la MRC de Maria-Chapdelaine.

Le tableau 8 présente les municipalités locales assujetties à l'entente de constitution de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

Tableau 8 : Les municipalités locales assujetties à l'entente de constitution de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

MRC du Domaine-du-Roy	MRC de Lac-Saint-Jean-Est	MRC de Maria-Chapdelaine
Chambord	Alma	Albanel
La Doré	Desbiens	Dolbeau-Mistassini
Lac-Bouchette	Hébertville	Girardville
Roberval	Hébertville-Station	Normandin
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	L'Ascension-de-Notre-Seigneur	Notre-Dame-de-Lorette
Saint-Félicien	Labrecque	Péribonka
Saint-François-de-Sales	Lamarche	Saint-Augustin
Saint-Prime	Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	Saint-Edmond-les-Plaines
Sainte-Hedwidge	Saint-Bruno	Saint-Eugène-d'Argentenay
Communauté innue de Mashteuiatsh (Pekuakamiulnuatsh Takuhikan)	Saint-Gédéon	Saint-Stanislas
	Saint-Henri-de-Taillon	Saint-Thomas-Didyme
	Saint-Ludger-de-Milot	Sainte-Jeanne-d'Arc
	Saint-Nazaire	Sainte-Élisabeth-de-Proulx (noyau urbain du TNO Passes-Dangereuses)
	Sainte-Monique	

Source : PGMR MRC Domaine-du-Roy, Lac-Saint-Jean-Est et Maria-Chapdelaine.

La MRC du Fjord-du-Saguenay regroupe pour sa part treize municipalités locales et trois territoires non organisés. Le tableau 9 présente ces municipalités et territoires.

Tableau 9 : Les municipalités locales et territoires constituant la MRC du Fjord-du-Saguenay

MRC du Fjord-du-Saguenay	
Bégin	L'Anse-Saint-Jean
Larouche	Petit-Saguenay
Saint-Ambroise	Rivière-Éternité
Saint-Charles-de-Bourget	Saint-Félix-d'Otis
Saint-Honoré	Ferland-et-Boilleau
Saint-David-de-Falardeau	TNO Mont-Valin
Saint-Fulgence	TNO Ministuk
Sainte-Rose-du-Nord	TNO Lalemant

Source : PGMR conjoint Ville de Saguenay et MRC du Fjord-du-Saguenay

Le tableau 10 présente les ententes relatives à l'utilisation du lieu d'enfouissement technique et à la gestion des matières résiduelles convenues entre la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, la MRC du Fjord-du-Saguenay et la Ville de Saguenay.

2.2 Entente d'exploitation

Une entente contractuelle concernant l'exploitation du centre de tri a été établie avec la Société V.I.A inc., une entreprise d'économie sociale ayant pour mission de créer, dans un cadre d'intégration et d'adaptation, des emplois pour des personnes ayant une limitation fonctionnelle. Le tableau 11 présente le contrat concernant l'exploitation du centre de tri.

Tableau 10 : Les ententes intermunicipales

Entente	Entrée en vigueur	Durée/Renouvellement	Signataire/Municipalité visée	Objet de l'entente
Entente intermunicipale de services relative à l'utilisation du lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station	26 novembre 2015 (signature)	Jusqu'à ce que le LET ait atteint sa durée de vie utile Renouvellement pour des termes successifs de 10 ans	Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean MRC du Fjord-du-Saguenay Ville de Saguenay	Utilisation par la MRC et par la Ville du LET d'Hébertville-station de la Régie pour l'enfouissement des matières admissibles recueillies sur leur territoire et la gestion y étant liée. La Régie s'assure : ➤ D'organiser, d'opérer et d'administrer le LET d'Hébertville-Station; ➤ De recevoir, de traiter et d'enfouir toutes les matières admissibles; ➤ D'obtenir et de maintenir en vigueur toutes les autorisations gouvernementales requises. La MRC et la Ville demeurent responsables du traitement des matières non admises au LET d'Hébertville-Station et générées sur leur territoire.
Entente-cadre relative à la gestion des matières résiduelles	1 ^{er} janvier 2020	10 ans Renouvellement pour des termes successifs de 5 ans	MRC du Fjord-du-Saguenay Ville de Saguenay	La Ville permet l'accès à la MRC et à ses citoyens, selon le cas et selon les dispositions prévues, aux infrastructures municipales suivantes : ➤ Centre de tri et de conditionnement des matières recyclables; ➤ Écocentres; ➤ Centre de traitement des boues de fosses septiques (CTBFS). Les activités du centre de tri, des écocentres et du CTBFS sont entièrement administrées par la Ville.

Tableau 11 : L'entente d'exploitation

Entente	Entrée en vigueur	Durée/Renouvellement	Signataire/Municipalité visée	Objet de l'entente
Contrat concernant l'exploitation du centre de tri	1 ^{er} mai 2020	10 ans Possibilité de prolongation de 5 ans	Société vie, intégration, apprentissage pour handicapés V.I.A inc. Ville de Saguenay	La Ville confie à la Société V.I.A inc., à la suite de l'autorisation reçue du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, l'exploitation de son centre de tri. Le contrat d'exploitation comprend : ➤ Le démarrage du nouveau centre de tri; ➤ Le déménagement des activités de tri de l'ancien centre vers le nouveau; ➤ L'opération du centre de tri; ➤ L'entretien des actifs; ➤ L'assistance auprès de la Ville dans les travaux aux biens et ouvrages réalisés par la Ville. Le contrat inclut aussi la création d'emplois et l'intégration de personnes ayant des limitations fonctionnelles.

2.3 Distribution des responsabilités

En tant que municipalité régionale, la Ville de Saguenay assure l'entière responsabilité de l'élaboration, de l'adoption, de la révision et de la mise en œuvre de son PGMR. Elle planifie les besoins et les coûts pour l'implantation ou la mise à niveau de ses équipements, infrastructures et services.

Par l'entremise de son Service du développement durable et de l'environnement, elle prend en charge les tâches de gestion et d'opération des sites où sont acheminées les matières résiduelles en plus de gérer les activités de collectes et les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation. La Ville de Saguenay est propriétaire et exploitant de nombreux équipements, dont notamment un centre de tri des matières recyclables, quatre écocentres et un centre de traitement des boues de fosses septiques.

Tel que mentionné précédemment, une entente intermunicipale autorise la Ville de Saguenay à utiliser le LET d'Hébertville-Station, géré et appartenant à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, pour l'enfouissement des matières admissibles recueillies sur son territoire.

D'autre part, la Ville de Saguenay permet l'accès à la MRC du Fjord-du-Saguenay et à ses citoyens, selon le cas et selon les dispositions prévues, à son centre de tri des matières recyclables et à ses écocentres.

2.4 Règlements municipaux

Le tableau 12 présente la liste des règlements municipaux qui encadrent la gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification.

Tableau 12 : Les règlements municipaux relatifs à la gestion des matières résiduelles

Règlement de la Ville de Saguenay	Numéro du règlement	Entrée en vigueur
Règlement portant sur la collecte et la gestion des matières résiduelles générées sur le territoire de la ville de Saguenay	VS-R-2017-16	8 février 2017
Règlement ayant pour objet le contrôle des installations septiques sur le territoire de la ville de Saguenay	VS-R-2010-57	4 novembre 2010
	VS-R-2019-47	20 décembre 2019
Règlement ayant pour objet l'entretien des installations septiques utilisant un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la ville de Saguenay	VS-R-2009-48	10 septembre 2009
Règlement ayant pour objet d'imposer un mode de tarification sur la collecte et l'élimination des matières résiduelles	VS-R-2020-124	7 décembre 2020
Règlement ayant pour objet d'imposer un mode de tarification relatif à la gestion de la vidange des fosses septiques sur le territoire de la ville de Saguenay	VS-R-2020-126	7 décembre 2020
Règlement édictant le Plan de gestion des matières résiduelles révisé de la Ville de Saguenay	VS-R-2016-98	10 décembre 2016
Règlement ayant pour objet de créer une réserve financière afin de pourvoir aux capitaux nécessaires à la construction d'infrastructures de gestion des matières résiduelles	VS-R-2019-16	14 janvier 2019

3. Services offerts, collectes et équipements en place

3.1 Installations présentes sur le territoire ou le desservant

La Ville de Saguenay compte sur son territoire et à l'extérieur de celui-ci des équipements et infrastructures assurant la gestion des matières résiduelles. La section qui suit présente un descriptif de ces principales installations, dont la liste exhaustive se trouve au tableau 13 et la localisation à la figure 6.

3.1.1 Centre de tri des matières recyclables

La Ville de Saguenay est propriétaire du centre de tri des matières recyclables situé au 1185, rue Antonio-Lemaire à Chicoutimi. Construit en 1992 et agrandi en 2008, le centre de tri actuel possède une capacité maximale de traitement de 25 000 t par année.

Le centre de tri reçoit et traite les matières recyclables soit le papier, carton, verre, métal et plastique (PCVMP), collectées sur le territoire de la ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay, qu'elles proviennent du secteur résidentiel aussi bien que des industries, commerces et institutions (ICI).

À la suite de l'autorisation reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Ville de Saguenay a confié à la Société V.I.A (Vie, Intégration, Apprentissage pour handicapés) l'exploitation de son centre de tri dans le cadre d'un contrat d'une durée de 10 ans avec une possibilité de prolongation pour une période additionnelle de 5 ans. La Société V.I.A est une entreprise d'économie sociale qui a pour mission de créer, dans un cadre d'intégration et d'adaptation, des emplois pour des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

En 2019, considérant l'état des installations et les nombreux bris et arrêts de production occasionnés par des équipements en fin de vie utile, la Ville de Saguenay a voté un règlement d'emprunt pour la construction d'un nouveau centre de tri des matières recyclables.

Le nouveau centre de tri sera situé à la même adresse, sa capacité nominale de traitement sera de 25 000 t par année avec une possibilité d'augmentation en fonction de la variation

des horaires de travail, ce qui permettra de couvrir les besoins en recyclage pour le PCVMP provenant des secteurs résidentiel et ICI. La qualité de la matière, la performance de tri et la flexibilité d'adaptation en fonction de la variation des intrants de matières et des nouveaux marchés sont au cœur du processus de conception du nouveau centre de tri, dont la mise en opération est prévue à l'automne 2023.

3.1.2 Écocentres

La Ville de Saguenay met à la disposition des citoyens quatre écocentres. Ceux-ci sont répartis dans les trois arrondissements et sont opérés en régie interne pour l'accueil et la surveillance, à l'exception des écocentres de Chicoutimi, pour lesquels la gestion est octroyée dans le cadre d'un appel d'offres. En 2020 l'adjudicataire est l'entreprise Opsis gestion d'infrastructures inc.

Les écocentres sont dédiés entièrement à la clientèle résidentielle de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay, et le service est gratuit. Les entrepreneurs et les commerçants n'y ont cependant pas accès. Les écocentres sont ouverts à la population sept jours par semaine d'avril à octobre et les fins de semaine durant la période hivernale. Les matières qui y sont acceptées sont détaillées au point 3.4.1.

En 2020, 174 886 visites ont été effectuées dans les quatre écocentres de Saguenay. Le nombre de visites est en constante progression. À titre d'information, l'achalandage était de 149 093 visites en 2016. Il s'agit donc d'une augmentation de 17 %, ce qui démontre que la popularité des écocentres ne cesse de croître.

3.1.3 Centre de compostage

L'entreprise Gazon Savard Saguenay inc., située au 3478, rang Saint-Paul à Chicoutimi, gère un centre de compostage réparti sur deux sites distincts. Les installations de Chicoutimi comprennent deux plateformes qui servent respectivement au traitement de résidus municipaux et de boues de papetières. Les installations de La Baie comprennent une plateforme asphaltée d'environ 2 ha, utilisée pour le transfert de boues brutes de papetières et une plateforme expérimentale non asphaltée d'environ 1 ha.

En 2020, dans le cadre d'un appel d'offres public, la Ville de Saguenay a octroyé à Gazon Savard Saguenay inc. le contrat de traitement des matières organiques issues des unités d'occupation résidentielles, industrielles, commerciales et institutionnelles situées sur son territoire pour une période de 10 ans, dont le début du contrat est prévu à l'automne 2022.

3.1.4 Centres de traitement des boues de fosses septiques (CTBFS)

Il existe trois lieux autorisés pour le traitement des boues de fosses septiques sur le territoire, soit le CTBFS de Jonquière, le Groupe Sanidro inc. et l'entreprise Gazon Savard Saguenay inc.

Le CTBFS de Jonquière est juxtaposé à la station d'épuration des eaux située au 2710, boulevard du Saguenay. La gestion du CTBFS de Jonquière est assurée par la Ville de Saguenay. La chaîne de traitement comprend un dégrilleur, deux réservoirs d'entreposage et d'homogénéisation, une unité de préparation et d'injection de polymère et une unité de déshydratation par décantation et filtration sur membrane (DAB^{mc}). Le filtrat est traité à l'usine d'épuration des eaux usées adjacente. Les boues déshydratées sont traitées par compostage et recyclées. La capacité maximale de traitement du CTBFS s'élève à 140 m³jour.

En plus du CTBFS de Jonquière, la Ville de Saguenay possède une plateforme d'entreposage d'une capacité de 1 000 m³ située au 2800, chemin Saint-Damien à Jonquière.

En 2020, ces deux équipements n'ont pas été utilisés, le contrat de vidange de fosses septiques incluait le traitement des boues.

Le Groupe Sanidro est situé au 1422, rang Sainte-Famille à Chicoutimi et il œuvre depuis 1983 dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il opère un site de traitement d'une capacité de 150 m³semaine, un étang aéré et une plateforme de déshydratation et d'entreposage de boues d'une superficie de 12 789 m².

En plus du centre de compostage, Gazon Savard opère un site de traitement des boues de fosses septiques dont la capacité s'élève à 180 m³jour. Ce centre est composé d'un bassin aéré, de deux marais filtrants et de deux unités de biofiltration.

3.1.5 Usines de traitement des eaux usées

Chaque arrondissement de la ville de Saguenay compte sur son territoire au moins une usine d'épuration des eaux, toutes de type boues activées. Le réseau de collecte des eaux usées compte sur plusieurs postes de pompage, régulateurs et trop-pleins installés partout sur le territoire de la ville pour acheminer les eaux sanitaires vers les usines de traitement.

Les eaux usées subissent une série de traitements avant de retourner dans les cours d'eau récepteurs : dégrillage, dessablage, dégraissage, oxydation, décantation et désinfection par rayonnement ultraviolet. Ce sont des volumes d'environ 40 300 000 m³ (secteurs résidentiels et industriels) d'eaux usées qui sont traités annuellement. Les boues résultant de ces stations sont emmagasinées dans un bassin et sont déshydratées. Lorsqu'elles ont été épaissies (siccité d'environ 15 %), elles peuvent être épandues sur les terres agricoles. Le volume de biosolides issus de ce traitement est environ de 24 600 m³ par année.

Toutes ces boues sont recyclées à 100 %.

3.1.6 Étangs aérés

Il existe quatre installations d'épuration des eaux usées de type étangs aérés sur le territoire de Saguenay. Un est situé à Laterrière, un à Chicoutimi et les deux autres à Shipshaw. Un mesurage est effectué annuellement afin d'évaluer les quantités accumulées. La vidange de ces étangs se fait au besoin et les boues récupérées sont valorisées en totalité sur les terres agricoles.

Aucune vidange n'a été effectuée durant l'année de référence. La vidange d'un des étangs de Shipshaw a été effectuée en 2019; pour les autres étangs, l'année de vidange à venir est présentement inconnue.

3.1.7 Lieu d'enfouissement technique (LET)

Le lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station est situé au 100, rang 9 Sud à Hébertville-Station. Il a été mis en opération le 1^{er} septembre 2014. C'est la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) qui en est le propriétaire et de qui relèvent la gestion et l'opération (Décret 1306-2013, 11 décembre 2013).

Il possède une superficie de 30 ha, le volume d'enfouissement maximal autorisé est de 2 500 000 mètres cubes, incluant le matériel de recouvrement journalier. Le tonnage annuel maximal autorisé est de 203 500 tonnes (Décret 230-2018, 14 mars 2018). Le LET reçoit présentement autour de 130 000 tonnes par année.

Des démarches, menées par la RMR, pour l'obtention d'autorisations gouvernementales relatives à son agrandissement sont en cours. L'agrandissement proposé de 25 ha est situé en périphérie du site actuel. Le tonnage demandé est de 203 500 tonnes par année et permettrait d'ajouter une vingtaine d'années à la durée de vie du site actuel, pour un total estimé à 40 ans. Le territoire desservi comporte les municipalités du Saguenay–Lac-Saint-Jean et potentiellement les grandes entreprises et les grands projets de la région. Le projet d'agrandissement comprend une démarche participative d'information et de consultation auprès des partenaires municipaux, des voisins du LET et des groupes d'intérêt.

Tel que décrit précédemment, une entente intermunicipale de services relative à l'utilisation du lieu d'enfouissement technique a été conclue en novembre 2015 entre la RMR, la MRC du Fjord-du-Saguenay et la Ville de Saguenay. Cette entente est renouvelable tous les 10 ans jusqu'à ce que le LET soit rendu à sa fin de vie utile.

L'ancien lieu d'enfouissement technique AES, situé au 3333, boulevard Talbot à Chicoutimi, appartenant à Services Matrec inc., est actuellement fermé puisqu'il a été rempli à sa capacité maximale.

3.1.8 Lieu d'enfouissement sanitaire (LES)

Deux lieux d'enfouissement désaffectés sont présents sur le territoire. L'un est un lieu d'enfouissement sanitaire (LES), il est situé au 4501, rang Saint-Paul à Laterrière. L'autre est un lieu d'élimination (existant avant l'entrée en vigueur du REIMR), il est situé au 3551, route Saint-Léonard à Jonquière. La Ville de Saguenay, en tant que propriétaire, en assure les suivis environnementaux et entretiens.

3.1.9 Lieu d'enfouissement pour sols contaminés

Le parc environnemental AES, situé au 1555, route Dorval à Larouche, est un site destiné à l'enfouissement des sols contaminés. Services Matrec inc. en est le propriétaire et exploitant.

3.1.10 Dépôt de béton et d'asphalte

La Ville de Saguenay possède trois sites de dépôt. Ils sont situés sur la rue Rupert à Chicoutimi, sur l'avenue du Port à La Baie et sur la rue Panet à Jonquière.

En 2020, un dépôt de terre situé sur la rue Ste-Famille à Jonquière a été utilisé pour recevoir les terres commerciales et privées, tous les autres sites n'ont été utilisés que pour la régie interne (travaux municipaux).

Tableau 13 : Les installations de gestion de matières résiduelles présentes sur le territoire ou le desservant en 2020

Installations	Propriétaire	Exploitant	Localisation	Matières visées	Activités/clientèles
Centre de tri des matières recyclables	Ville de Saguenay	Société V.I.A inc.	1185, rue Antonio-Lemaire, Chicoutimi	Papier, carton, verre, métal, plastique (PCVMP) (contenants, emballages, imprimés) Plastiques agricoles provenant des entreprises agricoles de Saguenay	Tri des matières recyclables (PCVMP) provenant du territoire de la ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay (Résidences, industries, commerces, institutions et producteurs agricoles)
Écocentres	Ville de Saguenay	Opsis gestion d'infrastructures inc.	Chicoutimi, secteur nord : 2932, rue Vimy	Matériaux de construction, rénovation, démolition (CRD), matériaux granulaires, résidus de jardin, métaux ferreux et non ferreux, pneus sur jante et sans jante, résidus domestiques dangereux (RDD), matériel informatique et électronique (TIC), carton, plastiques souples et rigides, encombrants et autres objets d'origine résidentielle	Tri des matières (CRD, RDD, TIC, etc.) provenant du territoire de la ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'optimiser leur traitement (Réemploi, récupération, recyclage, valorisation et enfouissement) (Résidences)
			Chicoutimi, secteur sud : 3333, boulevard Talbot		
		Ville de Saguenay	Jonquière : 2330, rue de la Métallurgie		
			La Baie : 223, rue Joseph-Gagné Sud		
Centre de compostage	Gazon Savard Saguenay inc.		3478, rang Saint-Paul, Chicoutimi	Matières organiques, résidus verts	Traitement des matières organiques (Résidences, industries, commerces et institutions)

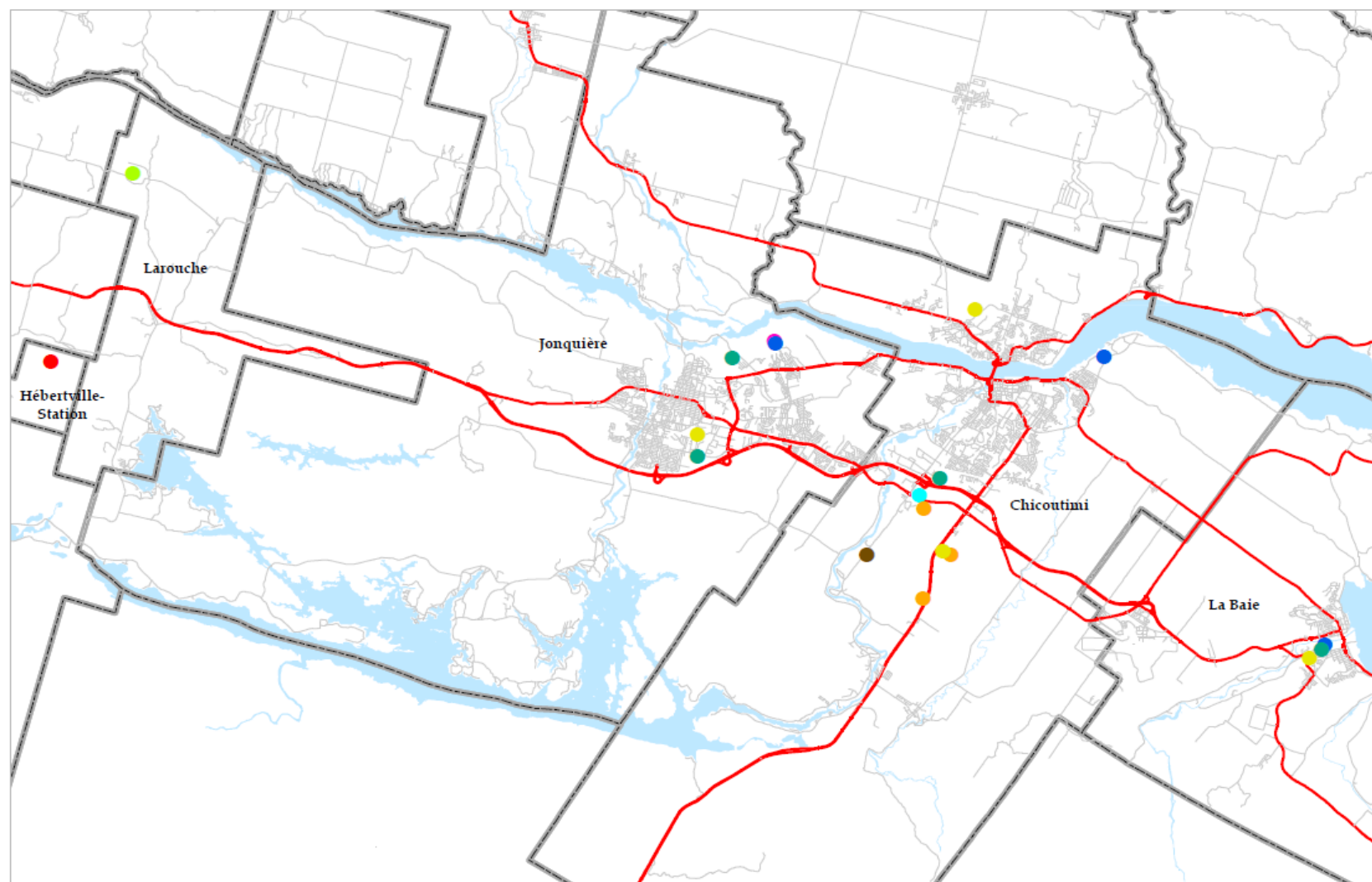
Centres de traitement des boues	Ville de Saguenay (CTBFS)	2710, boulevard du Saguenay, Jonquière	Boues municipales, boues de fosses septiques	Traitement des matières organiques (Résidences, industries, commerces et institutions)
	Ville de Saguenay (plateforme d'entreposage)	2800, chemin Saint-Damien, Jonquière		
	Groupe Sanidro inc.	1422, rang Sainte-Famille, Chicoutimi	Boues de fosses septiques	
	Gazon Savard Saguenay inc.	3478, rang Saint-Paul, Chicoutimi	Boues municipales, boues de fosses septiques, boues de papetières	
Usines de traitement des eaux usées	Ville de Saguenay	1740, rang Saint-Martin, Chicoutimi	Eaux usées, boues municipales	Traitement des eaux usées (Résidences, industries, commerces et institutions)
		2710, boulevard du Saguenay, Jonquière		
		100, 6 ^e Rue, La Baie		
Étangs aérés	Ville de Saguenay	6191, chemin Notre-Dame, Laterrière	Boues municipales	Traitement des boues (Résidences, industries, commerces et institutions)
		1700, rue Lavoie, Chicoutimi		
		3780, chemin du Boisé, Shipshaw		
		4000, rue de la Fontaine, Shipshaw		
Lieu d'enfouissement technique (LET)	Régie des matières résiduelles du Lac Saint-Jean (RMR)	100, rang 9 Sud, Hébertville-Station	Résidus ultimes	Élimination des matières résiduelles (Résidences, industries, commerces et institutions)
Lieu d'enfouissement pour sols contaminés	Services Matrec inc.	1555, route Dorval, Larouche	Sols contaminés	Élimination des sols contaminés (Résidences, industries, commerces et institutions)
Centres de transbordement	Services Matrec inc.	3333, boulevard Talbot, Chicoutimi	Résidus ultimes, matériaux de construction, rénovation, démolition (CRD)	Transfert des chargements des camions (Résidences, industries, commerces et institutions)
	Intersan /Waste Management	4214, boulevard Talbot, Chicoutimi		
		1080, boulevard du Royaume, Chicoutimi		

Centres de traitement et de transfert de matières dangereuses résiduelles (MDR)	Groupe Gilbert Services Environnementaux Saint-Laurent	1700 boulevard Talbot bureau 400, Chicoutimi 111 rue des Routiers, Chicoutimi	Matières dangereuses résiduelles (MDR)	Traitement des MDR, traitement des eaux (Résidences, industries, commerces et institutions)
	GFL Environnement	3500, chemin des Sables, Laterrière	Matières dangereuses, sols contaminés, huiles usées	
Centre de tri des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)	Demex Chicoutimi	2253, chemin de la Réserve, Chicoutimi	Matériaux de construction, rénovation, démolition (CRD)	Traitement des CRD (Résidences, industries, commerces et institutions)
	Transport Sanitaire Fortin	1065, avenue des Pins, Alma		
	Transport Caron	2405, rue Cantin, Jonquière		
	Gypse du Fjord	6734, boulevard Talbot, Laterrière	Gypse	Traitement du gypse (Résidences, industries, commerces et institutions)
Dépôts de matériaux secs (DMS)	Entreprise Jean-Tremblay et Fils	1227, rang Simple Nord, Saint-Félicien	Matériaux secs	Traitement des matériaux secs (Résidences, industries, commerces et institutions)
Lieu d'élimination de débris de construction et de démolition (LEDCE)	Excavation Dolbeau	981, 2 ^e Avenue, Dolbeau- Mistassini	Matériaux secs	Élimination des matériaux secs (Résidences, industries, commerces et institutions)
Centres de récupération des métaux	AIM Métal	3510, rue de l'Énergie, Jonquière	Métaux	Tri des métaux (Résidences, industries, commerces et institutions)
	E.J. Turcotte	2030, rue Drake, Jonquière		
	Récupération Côté Métal	3360, boulevard Saint- François, Jonquière		

Demex Chicoutimi		2253, chemin de la Réserve, Chicoutimi		
Dépôts de béton, asphalte	Ville de Saguenay	Dépôt Saint-Paul : rue de la Rupert, Chicoutimi	Béton, asphalte	Traitement du béton et de l'asphalte (Industries, commerces et institutions)
		Dépôt Panet : rue Panet, Jonquière	Béton, asphalte	
		Dépôt du Port : avenue du Port, La Baie	Béton, asphalte	

Ville de Saguenay, 2020

Figure 6 : La localisation des principales installations de gestion de matières résiduelles présentes sur le territoire en 2020



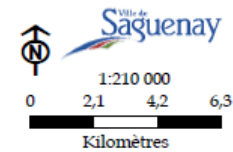
Installation de GMR

- Centre de compostage
- Centre de traitement des boues de fosses septiques
- Centre de transbordement
- Centre de tri des matières recyclables
- Dépôts de terre, béton, asphalte
- Lieu d'enfouissement pour sols contaminés

- Lieu d'enfouissement technique (LET)
- Usine de traitement des eaux usées
- Écocentre
- ⊕ Municipalité et arrondissement
- Réseau majeur
- Réseau local

Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

Localisation des principales installations



Juin 2021

3.2 Organismes et entreprises œuvrant en GMR et points de dépôt

Cette section présente les organismes et entreprises œuvrant en gestion de matières résiduelles de même que les lieux de dépôt de matières résiduelles spécialisés.

La liste des organismes et entreprises œuvrant en gestion de matières résiduelles est détaillée au tableau 14.

En 2020, la ville de Saguenay compte sur son territoire et aux alentours :

- 22 entreprises de collecte, transport et traitement;
- 5 entreprises de récupération et recyclage;
- 11 organismes de récupération et réemploi des textiles;
- 8 organismes de récupération et de réemploi des meubles et articles de maison;
- 3 organismes de récupération alimentaire;
- 9 organismes de réemploi d'articles de loisir et sport;
- 7 entreprises de récupération d'électroménagers et d'équipements de climatisation;
- 7 entreprises de carcasses et pièces automobiles.

La liste des points de dépôt pour les produits à responsabilité élargie des producteurs (REP) est présentée au tableau 15.

Tableau 14 : Les organismes et entreprises œuvrant en gestion de matières résiduelles présents sur le territoire en 2020

Activités	Organismes/Entreprises	Localisation	Matières visées	Activités/clientèles
Collecte, transport et traitement de matières résiduelles	Services Matrec Inc.	3199, boulevard Talbot, Chicoutimi	Matières recyclables (PCVMP), ordures ménagères, plastiques agricoles, encombrants	Transport et traitement (Résidences et ICI)
	Services Sanitaires R. Bonneau	3522, rue du Parc-Industriel, Jonquière	Matières recyclables (PCVMP), matières organiques, ordures ménagères, CRD	Transport (Résidences et ICI)
	Waste Management	4214, boulevard Talbot, Chicoutimi	Matières recyclables (PCVMP), ordures ménagères, encombrants	Transport (Résidences et ICI)
	Groupe Coderr	420, rue de la Science, Alma	Matières recyclables (PCVMP), ordures ménagères, encombrants, papiers confidentiels, appareils ménagers et réfrigérants, masques de procédure	Transport et traitement (Résidences et ICI)
	Terrassement Saint-Louis	3461, rue de l'Énergie, Jonquière	Matières recyclables (PCVMP)	Transport (Résidences et ICI)
	Gazon Savard Saguenay inc.	3478, rang Saint-Paul, Chicoutimi	Compostage, traitement de boues de fosses septiques	Valorisation (Résidences et ICI)
	Groupe Sanidro Inc.	1422, rang Sainte-Famille, Chicoutimi	Boues de fosses septiques	Transport et traitement (Résidences et ICI)
	Sanivac	1640, avenue de l'énergie, Alma	Boues de fosses septiques et matières dangereuses	Transport et traitement (Résidences et ICI)
	Sanimax	2001, avenue de la Rotonde, Lévis	Carcasses d'animaux, huile de cuisson, matières organiques	Transport et traitement (ICI)
	Services environnementaux Lac-Saint-Jean inc.	282, boulevard Marcotte, Roberval	Boues de fosses septiques, ordures ménagères, matières organiques	Transport (Résidences et ICI)
	Centrem Chicoutimi	2253, chemin de la Réserve, Chicoutimi	CRD	Transport et traitement (Résidences et ICI)
	Transport Sanitaire Fortin	1065, rue des Pins Ouest, Alma 2205, rue de la Fonderie, Chicoutimi	CRD	Transport (Résidences et ICI)

	Transport Caron	2405, rue Cantin, Jonquière	CRD	Transport (Résidences et ICI)
	Rénobox	4232, chemin de l'Église, Laterrière	CRD	Transport (Résidences et ICI)
	Gypse du Fjord	6734, boulevard Talbot, Laterrière	Gypse	Transport et traitement (Résidences et ICI)
	Véolia Canada	1995, rue Fay, Jonquière	Résidus domestiques dangereux, sols contaminés	Transport et traitement (ICI)
	Parc environnemental AES inc.	1555, route Dorval, Larouche	Enfouissement des sols contaminés	Traitement (ICI)
	Environnement Saint-Laurent inc.	111, rue des Routiers, Chicoutimi	Matières dangereuses	Transport et traitement (Résidences et ICI)
	GFL Environnement	3500, chemin des Sables, Laterrière	Matières dangereuses	Transport et traitement (ICI)
	E.J. Turcotte inc.	2030, rue Drake, Jonquière	Métaux, carcasses automobiles, CRD	Transport et traitement (Résidences et ICI)
	Récupération Côté Métal	3360, boulevard Saint-François, Jonquière	Métaux et carcasses automobiles	Transport (Résidences et ICI)
	AIM Métal	3510, rue de l'Énergie, Jonquière	Métaux	Traitement (Résidences et ICI)
Récupération et recyclage	Centre de tri Société V.I.A	1185, rue Antonio-Lemaire, Chicoutimi	Matières recyclables (PCVMP), plastiques agricoles	Service de tri (Résidences et ICI)
	Écocentres	Chicoutimi secteur nord : 2932, rue Vimy	Carton, CRD, asphalte, béton, pneus, métaux, matériel informatique et électronique, résidus de jardin, sapin de Noël, résidus dangereux (antigel, batteries, fluorescents, huiles usagées, peinture, piles), amiante (Jonquière seulement)	Points de dépôt (Résidences)
		Chicoutimi secteur sud : 3333, boulevard Talbot		
		Jonquière : 2330, rue de la Métallurgie		
		La Baie : 223, rue Joseph-Gagné Sud		
	EncrEco inc.	2189, boulevard Talbot, Chicoutimi	Cartouches d'imprimante, matériel informatique et électronique	Point de dépôt (Résidences et ICI)
	Bureau en Gros	3460, boulevard Saint-François, Jonquière 326, boulevard des Saguenéens,	Cartouches d'imprimante, matériel informatique et électronique, piles et batteries, crayons et stylos	Points de dépôt (Résidences et ICI)

		Chicoutimi		
	Carrefour Environnement Saguenay	1816, rue Lavoie, Chicoutimi	Matériel informatique, appareil électronique, composantes électroniques	Point de dépôt et démantèlement (Résidences et ICI)
Récupération et réemploi des textiles	Comptoir les Fringues	348, rue Sainte-Anne, Chicoutimi	Vêtements et accessoires	Point de dépôt et de vente (Résidences)
	Éco-fripes Roussel	2230, rue Roussel, Chicoutimi	Vêtements, articles de maison	
	Coop Minuit moins cinq	239, rue Saint-Jean-Baptiste, L'Anse-Saint-Jean	Vêtements et tissus tachés, déchirés ou troués	
	Friperie Michèle Saint-Arnaud	128, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi	Vêtements	
	Friprix Chicoutimi	1730, boulevard Talbot, Chicoutimi	Vêtements, livres, peinture et articles de maison	
	La Friperie de Coderr	1564, boulevard Talbot, Chicoutimi	Vêtements, livres, articles de maison et de sport	
	Friperie la Corde à linge	6250, rue Notre-Dame, Laterrière	Vêtements, livres, jeux et articles de maison	
	Friperie Le Dépanneur	2325, rue Poitras, Jonquière	Vêtements et articles de maison	
	Maison de Quartier de Jonquière	2049, rue Sainte-Famille, Jonquière	Vêtements, livres, jeux et articles de maison	
	Friprix La Baie	522, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie	Vêtements et articles de maison	
	Saint-Vincent-de-Paul	2127, rue Deschênes, Jonquière 3689, rue Saint-Michel, Jonquière 1983, rue de la Montagne, Shipshaw 482, rue Albert, La Baie	Vêtements et articles de maison	
Récupération et réemploi des meubles et articles de maison	Antik-Puces 2000	68, rue Racine Ouest, Chicoutimi	Meubles et articles de maison	Point de dépôt et de vente (Résidences)
	Antiquités et Galerie d'Art Robert Gauthier	46, rue Jacques-Cartier Ouest, Chicoutimi	Meubles et articles de maison	
	Atelier de récupération Saint-Joseph	20, boulevard du Saguenay Est, Chicoutimi	Meubles, électroménagers et articles de maison	
	Marché aux puces Centre-Ville	435, rue Sainte-Anne, Chicoutimi	Articles de maison et articles divers	
	Société Saint-Vincent-de-Paul	1791, rue Roussel, Chicoutimi 2783, chemin Saint-Louis, La	Meubles et articles de maison	

		Baie		
	Sauvons les meubles et cie	1071, rue Nil-Tremblay, Chicoutimi	Meubles et articles de maison	
	Maison de Quartier de Jonquière	2049, rue Sainte-Famille, Jonquière	Meubles, électroménagers, articles de maison et peinture	
	La Meublerie	524, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie	Meubles, décorations et articles ménagers	
Récupération alimentaire	Les Gratuivores	426, rue du Havre, Chicoutimi	Denrées alimentaires	Point de dépôt et de distribution (Résidences)
	Frigo libre service	<i>Selon les opportunités</i>		
	Moisson Saguenay	1052, rue Anthyme-Larouche, Chicoutimi		
Articles de loisir et sport	JC Sports	467, boulevard Sainte-Geneviève, Chicoutimi	Articles de sport	Point de dépôt et de vente (Résidences)
	Coffre aux sports	2223, boulevard du Saguenay, Jonquière	Articles de sport	Point de dépôt et de prêt (Résidences)
	Sports aux puces	408, rue des Saguenéens, Chicoutimi	Articles de sport	Point de dépôt et de vente (Résidences)
	Caserne de jouets Saguenay inc.	2585, rue Roussel, Chicoutimi	Jouets, casse-tête et jeux de société	Point de dépôt et de dons (Résidences)
	Joujouthèque Saguenay	2223, boulevard du Saguenay, Jonquière	Jouets, casse-tête, jeux de société et livres	Point de dépôt et de prêt (Résidences)
	Maison de Quartier de Jonquière	2049, rue Sainte-Famille, Jonquière	Livres et jeux	Point de dépôt et de vente (Résidences)
	Cultures à partager	216, rue des Oblats, Chicoutimi	Livres	Point de dépôt et de vente (Résidences)
	Marché aux puces Centre-Ville	435, rue Sainte-Anne, Chicoutimi	Livres	Point de dépôt et de vente (Résidences)
	C.E.S. Informatique	216, rue des Oblats Ouest, Chicoutimi 2049, rue Sainte-Famille, Jonquière	Matériel informatique	Point de dépôt et de vente (Résidences)
Récupération d'électroménagers et d'équipements de climatisation	Technigam	980, boulevard de l'Université, Chicoutimi	Gros électroménagers, petits électroménagers et climatisation	Réparation (Résidences)
	J. Sirois Électrique inc.	2203, rue Roussel, Chicoutimi		
	Minutech inc	1539, boulevard de Tadoussac,	Gros électroménagers	Réparation

		Chicoutimi		(Résidences)
	Service Carol Bérubé	107, rue Octave, Chicoutimi		
	Top Service DB	2568, rue Brodeur, Jonquière		
	Service JMA	2695, boulevard du Royaume, Jonquière		
	Service CG enr.	2000, rue Price, Jonquière		
Récupération de carcasses et pièces automobiles	Batterie Spécialité enr.	1671, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi	Recyclage de batteries automobiles	Point de dépôt et de vente (Résidences et ICI)
	Carquest Pièces d'autos Chicoutimi	1483, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi	Recyclage de batteries automobiles	
	Complexe automobile Saint-Paul	1129, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi	Recyclage d'automobiles et de pièces	
	Paysan Pièces d'auto usagées	228, boulevard du Royaume Est, Chicoutimi	Recyclage de pièces automobiles	
	Pièces d'autos Choc	4028, chemin de l'Église, Laterrière	Recyclage de pièces automobiles	
	Pièces d'autos Saguenay & L Itée	1560, rue Mies-Van Der Rohe, Chicoutimi	Recyclage d'automobiles et de pièces	
	Pièces et métaux Savard	3357, boulevard Saint-François, Jonquière	Recyclage de pièces automobiles	

Tableau 15 : Les points de dépôt pour les produits à responsabilité élargie des producteurs (REP) présents sur le territoire en 2020

Produits visés	Points de dépôt/Entreprises	Localisation	Activités/clientèles
Produits électroniques/ARPE www.arpe.ca	Ameublements Tanguay	1990, boulevard Talbot, Chicoutimi	Résidences
	Best Buy	1401, boulevard Talbot, Chicoutimi	Résidences
	Blackburn & Blackburn	980, boulevard de l'Université, Chicoutimi	Résidences et ICI
	Bureau en Gros (Chicoutimi)	1470, boulevard Talbot, Chicoutimi	Résidences et ICI
	Bureau en Gros (Jonquière)	3460, boulevard Saint-François, Jonquière	Résidences et ICI
	Canadian Tire (Chicoutimi)	1257, boulevard Talbot, Chicoutimi	Résidences
	Canadian Tire (Jonquière)	2290, boulevard René-Lévesque, Chicoutimi	Résidences
	Canadian Tire (La Baie)	2300, rue Bagot, La Baie	Résidences
	C.E.S. Informatique	216, rue des Oblats Ouest, Chicoutimi	Résidences et ICI
	Écocentre de Chicoutimi (secteur nord)	2932, rue Vimy, Chicoutimi	Résidences
	Écocentre de Chicoutimi (secteur sud)	3333, boulevard Talbot, Chicoutimi	Résidences
	Écocentre de Jonquière	2330, rue de la Métallurgie, Jonquière	Résidences
	Écocentre de La Baie	223, rue Joseph-Gagné Sud, La Baie	Résidences
	EnrEco inc.	2189, boulevard Talbot, Chicoutimi	Résidences et ICI
	Friperie de Coderr	1564, boulevard Talbot, Saguenay	Résidences
	Stéréo+ Chicoutimi	1840, boulevard Talbot, Saguenay	Résidences
Lampes au mercure www.recycfluo.ca	Rénocentre RDB	55, rue Néron, Chicoutimi	Résidences
	Canac (Chicoutimi)	2061, boulevard Talbot, Chicoutimi	Résidences
	Canac (Jonquière)	3205, boulevard du Royaume, Jonquière	Résidences
	Écocentre de Chicoutimi (secteur nord)	2932, rue Vimy, Chicoutimi	Résidences
	Écocentre de Chicoutimi (secteur sud)	3333, boulevard Talbot, Chicoutimi	Résidences
	Écocentre de Jonquière	2330, rue de la Métallurgie, Jonquière	Résidences
	Écocentre de La Baie	223, rue Joseph-Gagné Sud, La Baie	Résidences
	Luminaire Expert R.T. Inc.	1680, boulevard Talbot, Chicoutimi	Résidences
	Pharmacie Jean Coutu (Jonquière)	2306, rue Saint-Dominique, Jonquière	Résidences
	Potvin & Bouchard (Chicoutimi)	790, rue d'Alma, Chicoutimi	Résidences
	Potvin & Bouchard (Jonquière)	2395, boulevard René-Levesque, Jonquière	Résidences
	Potvin & Bouchard (La Baie)	2880, avenue du Port, La Baie	Résidences
	L'entrepôt RONA	465, boulevard du Royaume Ouest, Chicoutimi	Résidences

Piles et batteries www.appelarecycler.ca	Batteries Expert	3395, rue de l'Énergie, Jonquière	Résidences et ICI
	Best Buy	1401, boulevard Talbot, Chicoutimi	Résidences
	BMR Potvin & Bouchard	790, rue d'Alma, Chicoutimi	Résidences
	Bibliothèque de Chicoutimi	155, rue Racine Est, Chicoutimi	Résidences
	Bibliothèque de Jonquière	2480, rue Saint-Dominique, Jonquière	Résidences
	Bibliothèque de La Baie	1911, 6 ^e Avenue, La Baie	Résidences
	Bibliothèque d'Arvida	2850, place Davis, Jonquière	Résidences
	Bureau d'arrondissement de Chicoutimi	150, boulevard du Saguenay Est, Chicoutimi	Résidences
	Bureau d'arrondissement de Jonquière	2354, rue Saint-Dominique, Jonquière	Résidences
	Bureau d'arrondissement de La Baie	422, rue Victoria, La Baie	Résidences
	Bureau en Gros (Chicoutimi)	1470, boulevard Talbot, Chicoutimi	Résidences
	Bureau en Gros (Jonquière)	3460, boulevard Saint-François, Jonquière,	Résidences
	Canadian Tire (Chicoutimi)	1257, boulevard Talbot, Chicoutimi	Résidences
	Canadian Tire (Jonquière)	2290, boulevard René-Lévesque, Jonquière	Résidences
	Canadian Tire (La Baie)	2300, rue Bagot, La Baie	Résidences
	Centre culturel du Mont-Jacob	4160, rue du Vieux-Pont, Jonquière	Résidences
	Centre de ski Mont-Fortin	3492, rue Radin, Jonquière	Résidences
	Centre Georges-Vézina	643, rue Bégin, Chicoutimi	Résidences
	Centre Laliberté Chicoutimi	1577, boulevard Talbot, Chicoutimi	Résidences
	Centre Laliberté Jonquière	3625, boulevard Harvey, Jonquière	Résidences
	Centre multisport de La Baie	990, rue Aimé-Gravel, La Baie	Résidences
	Communications Mega-Sat inc.	1021, boulevard de l'Université Est, Chicoutimi	Résidences
	Communications Telesignal inc.	542, rue des Actionnaires, Chicoutimi	Résidences
	Édifice des Services du génie et de l'aménagement du territoire	216, rue Racine Est, Chicoutimi	Résidences
	Édifice du Service du développement durable et de l'environnement	214, rue Racine Est, Chicoutimi	Résidences
	Écocentre de Chicoutimi (secteur nord)	2932, rue Vimy, Chicoutimi	Résidences
	Écocentre de Chicoutimi (secteur sud)	3333, boulevard Talbot, Chicoutimi	Résidences
	Écocentre de Jonquière	2330, rue de la Métallurgie, Jonquière	Résidences
	Écocentre de La Baie	223, rue Joseph-Gagné Sud, La Baie	Résidences
	Familiprix	2231, rue Roussel, Chicoutimi	Résidences
	Friperie de Coderr	1564, boulevard Talbot, Chicoutimi	Résidences

	Foyer des loisirs et de la culture	1910, rue du Centre, Jonquière	Résidences
	Franklin Empire	913, rue de la Fabrique, La Baie	Résidences
	Hôtel de ville de Saguenay	201, rue Racine Est, Chicoutimi	Résidences
	Jean Coutu (Chicoutimi)	1401, boulevard Talbot, Chicoutimi	Résidences
	Jean Coutu (Chicoutimi)	1000, boulevard Talbot, Chicoutimi	Résidences
	Jean Coutu (Jonquière)	2306, rue Saint-Dominique, Jonquière	Résidences
	Jean Coutu (Jonquière)	871, boulevard Sainte-Geneviève, Jonquière	Résidences
	Jean Coutu (La Baie)	180, 6 ^e Rue, La Baie	Résidences
	Musée du Fjord	3346, boulevard de la Grand-Baie Sud, La Baie	Résidences
	Parc de la Rivière-du-Moulin	1687, rue des Roitelets, Chicoutimi	Résidences
	Point de service de Lac-Kénogami	3000, chemin de l'Église, Jonquière	Résidences
	Point de service de Laterrière	6166, rue Notre-Dame, Laterrière	Résidences
	Point de service de Shipshaw	3760, rue Saint-Léonard, Shipshaw	Résidences
	Postes Canada (Chicoutimi)	1939, rue des Sapins, Chicoutimi	Résidences
	Postes Canada (Chicoutimi)	150, rue Racine Est, Chicoutimi	Résidences
	Postes Canada (Jonquière)	3803, rue du Roi-Georges, Jonquière	Résidences
	Postes Canada (Laterrière)	6243, rue Notre-Dame, Laterrière	Résidences
	L'entrepôt RONA	465, boulevard du Royaume Ouest, Chicoutimi	Résidences
	Uniprix (Chicoutimi)	711, boulevard Sainte-Geneviève, Chicoutimi	Résidences
	Uniprix (Chicoutimi)	80, rue Racine Est, Chicoutimi	Résidences
	Uniprix (Jonquière)	3469, boulevard Saint-François, Jonquière	Résidences
Huiles, liquides de refroidissement, antigels, filtres, leurs contenants et autres produits assimilables www.soghu.com	Écocentre de Chicoutimi (secteur nord)	2932, rue Vimy, Chicoutimi	Résidences
	Écocentre de Chicoutimi (secteur sud)	3333, boulevard Talbot, Chicoutimi	Résidences
	Écocentre de Jonquière	2330, rue de la Métallurgie, Jonquière	Résidences
	Écocentre de La Baie	223, rue Joseph-Gagné Sud, La Baie	Résidences
	Garage Marcel Bilodeau et Fils inc.	2479, rue Fillion, Jonquière	Résidences
	Garage Marcel Simard inc.	2802, boulevard Talbot, Chicoutimi	Résidences
	Garage Mécano	1135, rue de la Manic, Chicoutimi	Résidences
	GM — Arnold Chevrolet Oldsmobile Cadillac	2595, rue Godbout, Jonquière	Résidences
	GM — Paul Albert Chevrolet Buick Cadillac GMC	870, boulevard Talbot, Chicoutimi	Résidences
	Les spécialistes du frein Villeneuve et Fils	1001, boulevard Sainte-Geneviève, Chicoutimi	Résidences
	Mécanique générale GS	3518, boulevard du Saguenay, Jonquière	Résidences
	Mécanique Métrique enr.	1671, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi	Résidences

	Monsieur Muffler	3813, boulevard Harvey, Jonquière	Résidences
	Monsieur Muffler — Les Silencieux Jean-Yves	2813, rue Bagot, La Baie	Résidences
	Monsieur Muffler — Service de pneus Ruelland inc.	756, boulevard Barrette, Chicoutimi	Résidences
	Multi Automatique Transmission inc.	761, rue d'Alma, Chicoutimi	Résidences
	Pneu et mécanique Labrecque et Villeneuve inc.	976, boulevard Sainte-Geneviève	Résidences
	Place d'Armes Automobiles inc.	138, rue Dubé, Chicoutimi	Résidences
	Spécialité Radiateurs	3161, boulevard du Royaume, Jonquière	Résidences
	Station de service Gilles Guy enr.	130, rue Arthur-Hamel, Chicoutimi	Résidences
	Pneus et mécanique Potvin Itée	255, rue Sainte-Anne, Chicoutimi	Résidences
	Rocoto Toyota	1540, boulevard du Royaume, Chicoutimi	Résidences
Peintures www.ecopeinture.ca	Canac (Chicoutimi)	2061, boulevard Talbot, Chicoutimi	Résidences
	Canac (Jonquière)	3205, boulevard du Royaume, Jonquière	Résidences
	Canadian Tire (Chicoutimi)	1257, boulevard Talbot, Chicoutimi	Résidences
	Canadian Tire (Jonquière)	2290, boulevard René-Lévesque, Jonquière	Résidences
	Canadian Tire (La Baie)	2300, rue Bagot, La Baie	Résidences
	Centre de rénovation FDS inc.	3460, boulevard Saint-François, Jonquière	Résidences
	Écocentre de Chicoutimi (secteur sud)	3333, boulevard Talbot, Chicoutimi	Résidences
	Écocentre de Jonquière	2330, rue de la Métallurgie, Jonquière	Résidences
	Écocentre de La Baie	223, rue Joseph-Gagné Sud, La Baie	Résidences
	Potvin & Bouchard (Chicoutimi)	790, rue d'Alma, Chicoutimi	Résidences
	Potvin & Bouchard (Jonquière)	2395, boulevard René-Lévesque, Jonquière	Résidences
	Potvin & Bouchard (La Baie)	2880, avenue du Port, La Baie	Résidences
	L'entrepôt RONA	465, boulevard du Royaume Ouest, Chicoutimi	Résidences

3.3 Services de collecte offerts

Le territoire de la ville de Saguenay s'étend sur une superficie de 1 263 km². En 2020, ce sont 73 757 unités d'occupation qui sont desservies par les services de gestion de matières résiduelles. Les équipements et services de collecte offerts en fonction des différentes matières sont présentés dans cette section et regroupés au tableau 16.

3.3.1 Collecte des déchets

La Ville de Saguenay offre un service de type porte-à-porte pour la collecte des déchets. Les contenants autorisés sont les bacs roulants verts, noirs ou gris de 240 litres ou de 360 litres. Les édifices à logements multiples, certains groupes de chalets de même que certains édifices municipaux utilisent des conteneurs à chargement avant d'une capacité minimale de 2v³ et maximales de 8v³. Les bacs roulants ou conteneurs à déchets sont aux frais du locataire ou du propriétaire et lui appartiennent.

Puisqu'il s'agit d'une collecte mécanisée, aucune matière, sac, boîte ou autre contenant déposé à côté d'un bac roulant ou d'un conteneur ne peut être ramassé.

La fréquence de la collecte porte-à-porte est actuellement d'une fois par semaine pour la période de mai à octobre, et aux deux semaines pour la période de novembre à avril. Ce sont donc 39 collectes d'ordures ménagères qui ont été effectuées en 2020. Lors de l'implantation de la collecte des matières organiques, qui est prévue à l'automne 2022, le calendrier de collecte des déchets sera modulé afin d'offrir une collecte à toutes les deux semaines, pour un total de 26 collectes annuelles.

Pour les secteurs Chicoutimi, Canton Tremblay et Shipshaw, la collecte s'applique uniquement aux bâtiments résidentiels, aux OBNL et aux édifices municipaux. Pour les secteurs Jonquière, La Baie, Lac-Kénogami et Laterrière, en plus des bâtiments résidentiels, des OBNL et des édifices municipaux, la collecte dessert les bâtiments commerciaux ne générant pas plus de 1 m³ de déchets par unité d'occupation (trois bacs roulants au maximum). L'essentiel de la collecte des déchets dans les industries, commerces et institutions est donc assuré par l'entreprise privée.

Les activités de collecte municipales sont assujetties au processus d'appel d'offres public. C'est l'entreprise Services Matrec inc. qui est l'adjudicataire du contrat municipal en cours. La date d'échéance du contrat de collecte et de transport des résidus ultimes, qui a débuté le 1^{er} décembre 2022, est le 30 novembre 2027.

Tous les résidus ultimes issus de la collecte municipale sont dirigés vers le LET d'Hébertville-Station selon une entente intermunicipale.

3.3.2 Collecte des matières recyclables

La Ville de Saguenay offre sur l'ensemble de son territoire un service de type porte-à-porte pour la collecte des matières recyclables (papier, carton, verre, métal, plastique). Les contenants autorisés pour la collecte des matières recyclables sont les bacs roulants bleus de 360 litres. Les édifices à logements multiples, certains groupes de chalets de même que certains édifices municipaux utilisent les conteneurs à chargement d'une capacité de 6v³. Les bacs roulants et les conteneurs des matières recyclables sont fournis par la Ville de Saguenay et lui appartiennent. Ils sont associés à l'unité d'occupation qu'ils desservent.

Puisqu'il s'agit d'une collecte mécanisée, aucune matière, sac, boîte ou autre contenant déposé à côté d'un bac roulant ou d'un conteneur ne peut être ramassé.

La collecte porte-à-porte est effectuée toutes les deux semaines. Ce sont donc 26 collectes de matières recyclables qui sont effectuées annuellement.

Le service est offert aux bâtiments résidentiels, aux OBNL, aux édifices municipaux de même qu'aux écoles primaires et secondaires des commissions scolaires De La Jonquière et des Rives-du-Saguenay. Les industries, commerces et institutions (ICI) générant des matières recyclables comparables en quantité (trois bacs roulants et moins) et en qualité au secteur résidentiel sont également desservis sur demande par la collecte municipale. Les établissements non desservis par la collecte municipale doivent pourvoir à leur propre service de collecte des matières recyclables par l'entremise de l'entreprise privée.

C'est l'entreprise Services Matrec inc. qui est l'adjudicataire du contrat municipal en cours. La date d'échéance du contrat de collecte des matières recyclables, qui a débuté le 5 octobre 2020, est le 1^{er} octobre 2027.

Toutes les matières recyclables collectées sont dirigées vers le centre de tri des matières recyclables appartenant à la Ville de Saguenay.

3.3.3 Collecte des matières organiques

La valorisation des matières organiques est au cœur des préoccupations du nouveau plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, dont l'un des objectifs est d'instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.

La collecte porte-à-porte des matières organiques sur l'ensemble du territoire de la ville de Saguenay débutera le 12 septembre 2022. C'est l'entreprise Service Sanitaires Rodrigue Bonneau inc. qui est l'adjudicataire du contrat municipal. La date d'échéance du contrat est le 11 septembre 2027.

Le déploiement de la distribution des bacs bruns s'effectuera à l'été 2022.

Notons cependant que depuis 1998, les citoyens de Saguenay bénéficient d'un programme d'aide financière pour l'achat de composteur domestique, en plus de pouvoir participer gratuitement à des sessions de formation sur le compostage à la maison (visioconférence).

D'autre part, il est important de rappeler que dès 1991, la Ville de Saguenay a mis en place une solution alternative à l'enfouissement des biosolides municipaux. L'objectif de recycler 100 % des boues municipales provenant des usines d'épuration par compostage et épandage aux champs a été atteint trois ans après le lancement du projet. Cet objectif est maintenu et reconduit chaque année depuis ce temps.

3.3.4 Collecte des encombrants

La Ville de Saguenay offre un service de collecte à domicile des encombrants, aussi appelés monstres ménagers. Pour le citoyen, il suffit de placer les encombrants au bord du chemin en même temps que la collecte des déchets. Ceux-ci seront ramassés dans un délai de 24 h à 48 h (jours ouvrables), suivant la journée de collecte prévue des déchets.

Les encombrants acceptés sont : réfrigérateur, congélateur, matelas, sommier, cuisinière, chauffe-eau, divan, laveuse, sècheuse, barbecue (sans bonbonne de propane), meuble résidentiel, téléviseur, bain, évier, douche, toilette.

Le service de collecte des encombrants est inclus dans le contrat de collecte des déchets dont l'adjudicataire actuel est Services Matrec inc. Les encombrants collectés sont acheminés par l'entrepreneur vers l'un des quatre écocentres de la Ville.

Il est à noter que les encombrants peuvent également être acheminés directement aux écocentres par le citoyen lui-même en tout temps en fonction des heures d'ouverture des écocentres.

Les appareils ménagers et de climatisation font partie des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP). C'est l'organisme GoRecycle, en partenariat avec le Réseau interrégional de valorisation et de recyclage des appareils ménagers (RIVRA), qui prend en charge la récupération des gaz à effet de serre provenant des appareils de réfrigération ainsi que le recyclage des composantes. Le Groupe Coderr est le partenaire régional du RIVRA.

3.3.5 Collecte des plastiques agricoles

La Ville de Saguenay offre, aux producteurs intéressés, une collecte des plastiques agricoles. En 2020, la collecte s'effectuait tous les mardis aux deux semaines. Les contenants autorisés pour la collecte des plastiques agricoles sont les bacs roulants bleus de 360 litres fournis par la Ville de Saguenay et lui appartenant. Les plastiques agricoles collectés sont dirigés vers le centre de tri des matières recyclables pour tri et conditionnement.

3.3.6 Collecte et vidange des boues de fosses septiques (BFS)

La vidange des fosses septiques est sous la responsabilité de la Ville pour tout le territoire. Le service comprend la collecte, le transport et le traitement des boues de fosses septiques et des fosses à rétention totale.

Le service de vidange est effectué aux deux ans pour les résidences permanentes, les immeubles non résidentiels ou les résidences saisonnières, et au besoin, selon certaines conditions, pour les bâtiments desservis par des installations septiques à rétention totale.

C'est l'entreprise Services environnementaux Lac-Saint-Jean inc. qui est l'adjudicataire du contrat municipal en cours. La date d'échéance du contrat de collecte et vidange des boues de fosses septiques, qui a débuté le 1^{er} janvier 2021, est le 31 décembre 2026.

PROJET

Tableau 16 : Les services de collectes municipales offerts sur le territoire en 2020

Matières collectées	Types d'habitation/clientèles	Contenants autorisés	Propriétaires des contenants	Fréquence
Déchets	Unifamilial et plex (1 à 5 u. o.)	Bac roulant vert, noir ou gris de 240 litres ou de 360 litres	Locataire ou propriétaire	En 2020 : une collecte par semaine pour la période de mai à octobre, et aux deux semaines pour la période de novembre à avril À partir de l'automne 2022 : une collecte aux deux semaines
	Multilogement (6 u.o. et plus)	Bac roulant vert, noir ou gris de 240 litres ou de 360 litres ou conteneur	Locataire ou propriétaire	
	OBNL (à la demande)/ne générant pas plus de 1 m ³ de déchet (trois bacs roulants au maximum)	Bac roulant vert, noir ou gris de 240 litres ou de 360 litres	OBNL	
	Édifices municipaux	Bac roulant vert de 360 litres	Ville	
	ICI de Jonquière, La Baie Lac-Kénogami et Laterrière (à la demande)/ne générant pas plus de 1 m ³ de déchet (trois bacs roulants au maximum)	Bac roulant vert, noir ou gris de 240 litres ou de 360 litres	ICI	
Matières recyclables (papier, carton, verre, métal plastique)	Unifamilial et plex (1 à 5 u. o.)	Bac roulant bleu de 360 litres	Ville	Une collecte aux deux semaines
	Multilogement (6 u.o. et plus)	Bac roulant bleu de 360 litres ou conteneur bleu	Ville	
	Écoles primaires et secondaires	Bac roulant bleu de 360 litres	Ville	
	OBNL (à la demande)/ne générant pas plus de 1 m ³ de déchet (trois bacs roulants au maximum)	Bac roulant bleu de 360 litres	Ville	
	Édifices municipaux	Bac roulant bleu de 360 litres ou conteneur bleu	Ville	
	ICI (à la demande)/ne générant pas plus de 1 m ³ de déchet (trois bacs roulants au maximum)	Bac roulant bleu de 360 litres	Ville	
Matières organiques	Unifamilial et plex (1 à 5 u. o.)	Bac roulant brun de 240 litres	Ville	À partir de l'automne 2022 : une collecte par semaine pour la période de mai à septembre et aux deux semaines pour la période d'octobre à avril
	Multilogement (6 u.o. et plus)	Bac roulant brun de 240 litres	Ville	
	Écoles primaires et secondaires	Bac roulant brun de 240 litres	Ville	
	OBNL (à la demande)/ne générant pas plus de 1 m ³ de déchet (trois bacs roulants au maximum)	Bac roulant brun de 240 litres	Ville	
	Édifices municipaux	Bac roulant brun de 240 litres	Ville	

	ICI (à la demande)/ne générant pas plus de 1 m ³ de déchet (3 bacs roulants maximums)	Bac roulant brun de 240 litres	Ville	
Encombrants	Unifamilial et multilogement	n/a	n/a	En même temps que la collecte des déchets
Plastiques agricoles	Producteurs agricoles	Bac roulant bleu de 360 litres	Ville	Tous les mardis aux deux semaines
Boues de fosses septiques	Résidences permanentes et saisonnières	n/a	n/a	Vidange aux deux ans
	Immeubles non résidentiels			
	Bâtiments desservis par des installations septiques à rétention totale			Vidange aux deux ans et vidange supplémentaire sur demande

u. o. : unité d'occupation
Ville de Saguenay, 2020

3.4 Apports volontaires

La Ville de Saguenay offre à ses citoyens la possibilité d'accéder à divers types d'installations et points de dépôt tout au long de l'année pour se départir des matières qui ne doivent pas se retrouver dans les collectes municipales.

3.4.1 Écocentres

Quatre écocentres sont accessibles gratuitement et sans limites de visites aux citoyens de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Les entrepreneurs et les commerçants n'y ont pas accès. Les écocentres sont ouverts à la population sept jours par semaine d'avril à octobre et les fins de semaine durant la période hivernale. Ils sont situés dans les trois arrondissements aux adresses suivantes :

Arrondissement de Jonquière

- 2330, rue de la Métallurgie

Arrondissement de Chicoutimi

- Secteur sud : 3333, boulevard Talbot
- Secteur nord : 2932, rue Vimy

Arrondissement de La Baie

- 223, rue Joseph-Gagné Sud

Les matières qui y sont acceptées sont les suivantes :

- **Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) :**
 - Bois (peint, traité, aggloméré), palettes, meubles, comptoirs de cuisine, contreplaqué, mélamine, bardeaux d'asphalte, gypse.
 - Céramique, brique, béton, asphalte, pierre (ne sont pas acceptés à l'écocentre du secteur sud de Chicoutimi).
 - Amiante et tout produit contenant de l'amiante (accepté à l'écocentre de Jonquière seulement).
- **Enfouissement :** fenêtres en bois, bains en matériaux non recyclables, matériaux mixtes, vitre, plastique dur, tapis, matelas, meubles recouverts de tissu, plantes envahissantes, plastique mou, styromousse.

- **Résidus de jardin** : branches, sapins de Noël, feuilles mortes, rognures de gazon, plantes coupées, plantes envahissantes, terre (non contaminée) et tourbe.
- **Métal** : métal ferreux, métal non ferreux, fils électriques, gros rebuts métalliques, chauffe-eau, équipements motorisés (pièces d'auto, de tondeuse, etc.), réservoirs de mazout ou d'essence (vides), contenants de peinture en métal (vides).
- **Pneus** : pneus sur jante (dimension selon la REP) et pneus sans jante.
- **Résidus domestiques dangereux (RDD)** : peinture, appareils réfrigérants, bonbonne de propane (100 lb et moins) ou butane, solvant, aérosols, pesticides, engrais, huiles, batteries d'auto, piles, tubes fluorescents, ampoules fluocompactes.
- **Technologies de l'information et de la communication (TIC)** : téléviseurs, ordinateurs, imprimantes, cartouches d'encre, télécopieurs.
- **Fibres** : carton.

L'achalandage aux écocentres est en constante progression. Le tableau 17 présente l'évolution du nombre de visites et des quantités de matières valorisées aux quatre écocentres depuis 2016.

Tableau 17 : L'évolution du nombre de visites et des quantités de matières valorisées dans les quatre écocentres de la Ville de Saguenay

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de visites	149 093	153 111	163 367	170 765	174 886
Matières valorisées	13 883 (t)	15 697 (t)	18 841 (t)	17 939 (t)	18 029 (t)

Ville de Saguenay, 2020.

3.4.2 Piles et batteries usées

Des collecteurs de piles et batteries usées sont à la disposition des citoyens afin de leur permettre de se départir de ces objets de façon écoresponsable. Ceux-ci sont, par la suite, traités et récupérés conformément aux exigences environnementales. La récupération des piles usées permet d'éviter la contamination des sols inhérente à l'enfouissement et de valoriser les différents métaux qu'elles contiennent : le nickel, le zinc, le fer, le cadmium, le manganèse et le mercure.

Voici les lieux publics munis de ce type de collecteurs :

Arrondissement de Jonquière

- Bibliothèque d'Arvida, 2850, place Davis
- Bibliothèque Hélène-Pedneault, 2480, rue Saint-Dominique
- Bureau d'arrondissement de Jonquière, 2354, rue Saint-Dominique
- Centre culturel du Mont-Jacob, 4160, rue du Vieux-Pont
- Centre de ski Mont-Fortin, 3492, rue Radin
- Écocentre de Jonquière, 2330, rue de la Métallurgie
- Foyer des loisirs et de la culture, 1910, rue du Centre
- Point de service de Lac-Kénogami, 3000, chemin de l'Église
- Point de service de Shipshaw, 3760, rue Saint-Léonard

Arrondissement de Chicoutimi

- Bibliothèque de Chicoutimi, 155, rue Racine Est
- Bureau d'arrondissement de Chicoutimi, 150, boulevard du Saguenay Est
- Centre Georges-Vézina, 643, rue Bégin
- Écocentre de Chicoutimi secteur nord, 2932, rue de Vimy
- Écocentre de Chicoutimi secteur sud, 3333, boulevard Talbot
- Édifice des Services du génie et de l'aménagement du territoire, 216, rue Racine Est
- Édifice du Service du développement durable et de l'environnement, 214, rue Racine Est
- Hôtel de ville de Saguenay, 201, rue Racine Est
- Parc de la Rivière-du-Moulin, 1687, rue des Roitelets
- Point de service de Laterrière, 6166, rue Notre-Dame

Arrondissement de La Baie

- Bibliothèque de La Baie, 1911, 6^e Avenue
- Bureau d'arrondissement de La Baie, 422, rue Victoria
- Écocentre de La Baie, 223, rue Joseph-Gagné Sud
- Musée du Fjord, 3346, boulevard de la Grand-Baie Sud

3.4.3 Bouchons de liège

Il est possible pour les citoyens de se départir des bouchons de liège naturel de façon responsable par le biais de collecteurs prévus à cet effet. Les bouchons de liège pourront être recyclés et transformés.

Voici les lieux publics munis de ce type de collecteurs :

Arrondissement de Jonquière

- Bibliothèque de Jonquière, 2480, rue Saint-Dominique
- Bibliothèque d'Arvida, 2850, place Davis
- Bureau d'arrondissement de Jonquière, 2354, rue Saint-Dominique
- Centre culturel du Mont-Jacob, 4160, rue du Vieux-Pont
- Centre de ski Mont-Fortin, 3492, rue Radin
- Foyer des loisirs et de la culture, 1910, rue du Centre
- Écocentre de Jonquière, 2330, rue de la Métallurgie
- Office du tourisme de Jonquière, 3919, boulevard Harvey

Arrondissement de Chicoutimi

- Bibliothèque de Chicoutimi, 155, rue Racine Est
- Écocentre de Chicoutimi secteur sud, 3333, boulevard Talbot
- Écocentre de Chicoutimi secteur nord, 2932, rue de Vimy
- Édifice du Service du développement durable et de l'environnement, 214, rue Racine Est
- Hôtel de ville de Saguenay, 201, rue Racine Est
- Office du tourisme et des congrès de Saguenay, 2555, boulevard Talbot
- Office du tourisme | Promotion Saguenay, 295, rue Racine Est
- Parc de la Rivière-du-Moulin, 1687, rue des Roitelets

Arrondissement de La Baie

- Bibliothèque de La Baie, 1911, 6^e Avenue
- Écocentre de La Baie, 223, rue Joseph-Gagné Sud
- Pavillon des Croisières internationales, 900, rue Mars

3.4.4 Masques jetables

Plusieurs collecteurs de masques à usage unique ont été installés afin de permettre aux employés municipaux et aux citoyens de se départir de ceux-ci de façon responsable. Les masques collectés par le Groupe Coderr sont prioritairement traités pour décontamination avant d'être démantelés et recyclés.

Voici les lieux publics munis de ce type de collecteurs :

Arrondissement de Jonquière

- Bibliothèque d'Arvida, 2850, place Davis
- Bibliothèque de Jonquière, 2480, rue Saint-Dominique
- Centre culturel du Mont-Jacob, 4160, rue du Vieux-Pont
- Foyer des loisirs et de la culture, 1910, rue du Centre
- Palais des sports, 2315, rue Pelletier
- Pavillon sportif de Kénogami, 1935, rue Bourassa

Arrondissement de Chicoutimi

- Aréna de l'UQAC, 555, boulevard de l'Université
- Aréna Marina-Larouche, 630, rue de l'Aréna
- Bibliothèque de Chicoutimi, 155, rue Racine Est
- Bibliothèque de Laterrière, 6168, rue Notre-Dame
- Centre des arts et de la culture de Chicoutimi, 150, boulevard du Saguenay Est
- Centre Georges-Vézina, 643, rue Bégin
- La Pulperie de Chicoutimi/Musée régional, 300, rue Dubuc

Arrondissement de La Baie

- Bibliothèque de La Baie, 1911, 6^e Avenue
- Complexe des sports Jean-Claude-Tremblay, 1000, rue Aimé-Gravel
- Musée du Fjord/Foyer de la culture de La Baie, 3346, boulevard de la Grande-Baie Sud

3.5 Programmes existants sur le territoire de planification

3.5.1 Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)

Pour changer les comportements et développer l'autonomie des citoyens quant à l'adoption de meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles, la Ville de Saguenay, en partenariat avec les organismes du milieu, a mis en œuvre des mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) concernant les différentes catégories de matières et s'adressant aux divers générateurs. Parmi les mesures d'ISÉ, on retrouve :

- De multiples publications sur les médias sociaux (Facebook, Instagram, etc.), des projections à la Place du Citoyen, des Infolettres, des communiqués et des campagnes radio ;
- Des formations gratuites offertes en webdiffusion et en présentiel sur différents thèmes dont notamment le mode de vie zéro déchet, le compostage, le gaspillage alimentaire, le recyclage, etc. ;
- Des dépliants informatifs, dont celui sur les matières acceptées aux écocentres remis aux citoyens lors de leur visite, distribué par la Patrouille Eurêko et également rendu disponible sur le site Internet de la Ville.

Site Internet de la Ville de Saguenay | ville.saguenay.ca

Le site Internet de la Ville de Saguenay regroupe l'information concernant les matières résiduelles. Pour tout ce qui concerne le recyclage, les écocentres, l'horaire des collectes, etc., il suffit de cliquer sur l'onglet « Environnement ». L'onglet « Fosses septiques et eaux usées » donne accès au calendrier des vidanges et à l'information relative aux installations septiques : durée de vie, entretien, service de vidange municipal, etc.

Calendrier de collectes

Des calendriers de collectes des matières résiduelles personnalisés pour chaque adresse sont disponibles sur le site Internet de la Ville.

Plan de développement durable 2016 - 2026

Le plan de développement durable de la Ville de Saguenay comporte huit orientations stratégiques. L'objectif 4 est d'« Assurer une gestion durable des matières résiduelles ».

Chacune de celles-ci comprend une série d'objectifs, de mesures, d'actions et de moyens regroupés par thèmes, et est le reflet des gestes perçus comme les plus prioritaires et les plus significatifs pour les différents intervenants qui ont participé à la démarche.

Système informatisé de gestion des requêtes

Depuis 2008, la Ville de Saguenay offre un service informatisé de gestion des requêtes. Il s'agit d'un outil efficace qui permet aux gestionnaires d'assurer le traitement des différentes requêtes émises par les citoyens. Les demandes de service sont variées et visent notamment la distribution des bacs de recyclage résidentiels et commerciaux, les écocentres, les monstres ménagers, les ordures ménagères, le recyclage, le compostage et les levées de conteneurs.

Requêtes de service en ligne

Depuis 2021, les citoyens peuvent formuler des requêtes en ligne pour des matières résiduelles en bordure de rue non ramassées, telles que les monstres ménagers, les ordures ménagères et les matières recyclables.

Service-conseil aux ICI

Depuis 2019, plus de 300 ICI (industries, commerces et institutions) ont bénéficié d'un service-conseil gratuit concernant le recyclage, (y compris l'obtention de bacs de recyclage) ou le développement durable de façon général. Les ICI assimilables ont également droit (selon certaines conditions) d'intégrer la collecte municipale.

EURÊKO ! | eureko.ca

EURÊKO ! offre des activités d'éducation relatives à l'environnement, à la mise en valeur des milieux naturels et des espaces verts, à l'agriculture urbaine et à la gestion des matières résiduelles en plus de fournir des services aux organisations ou événements visant l'adoption des pratiques écoresponsables.

En lien avec ces champs d'expertise, EURÊKO ! offre également de la formation sur les meilleures pratiques liées à la gestion des matières résiduelles et est responsable de la gestion des programmes d'aide financière de la Ville de Saguenay pour l'achat de couches lavables, de produits d'incontinence, les produits d'hygiène féminine ainsi que de composteurs domestiques à prix réduit.

Depuis 2011, la Patrouille Eurêko! a pour mission de sensibiliser les citoyens à l'importance d'améliorer leur empreinte environnementale dans leur quotidien par des gestes simples et de les inciter à orienter leurs efforts vers le principe des 3RV-E. Les agents parcourent les rues, les espaces publics, les événements et les camps de jour afin d'échanger avec les citoyens sur les gestes qu'ils peuvent améliorer dans leur quotidien. Les principaux thèmes abordés sont la gestion des matières résiduelles (réduction à la source, recyclage, compostage, herbicyclage, feuillicyclage, zéro déchet, gaspillage alimentaire, etc.), l'économie d'eau potable, l'efficacité énergétique, la mobilité durable et les changements climatiques.

Conseil régional de l'environnement et du développement durable | creddsaglac.com

La Ville de Saguenay est également partenaire du Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD), qui est un organisme à but non lucratif agissant à titre d'interlocuteur régional privilégié auprès du gouvernement du Québec, pour la concertation en matière d'environnement, d'éducation relative à l'environnement et pour la promotion du développement durable.

Parmi ses activités, le CREDD a développé le programme *Pour une ERE solidaire* qui offre des ateliers sur l'environnement dans les classes inscrites des écoles primaires de Saguenay. Les ateliers sont présentés sous différentes formules, dépendamment du niveau scolaire. Plusieurs élèves de différentes écoles du territoire sont sensibilisés grâce à ce programme, soit plus de 6 000 jeunes annuellement.

Pour une ERE secondaire est un programme similaire destiné aux écoles secondaires. Depuis 2019, Eurêko et le CREDD se sont associés afin d'offrir le programme partout dans la région avec des ateliers et de l'accompagnement dans les écoles auprès des élèves.

3.5.2 Programmes de réduction à la source et de réemploi

Coffre aux sports | Joujouthèque

La Ville de Saguenay et dix autres partenaires de la région ont lancé en novembre 2011 le projet du Coffre aux sports. Ce dernier vise la collecte d'équipements et d'articles de sport neufs ou usagés tout au long de l'année afin de soutenir le milieu dans le développement

d'une offre au niveau de l'initiation aux différents sports. Les coffres sont localisés à différents endroits stratégiques sur le territoire de la ville de Saguenay.

Par sa collecte, le Coffre aux sports souhaite équiper les jeunes qui n'en auraient pas la chance et ainsi, leur faire découvrir le plaisir de jouer dehors. La distribution des équipements amassés est effectuée auprès de certaines organisations de Saguenay. En plus des équipements sportifs, le Coffre aux sports s'est allié à la Joujouthèque afin d'unir leurs réseaux et d'offrir le service de prêt de jeux de société et de jouets pour tous les âges.

Caserne de jouets

Depuis 1988, grâce aux bénévoles de la Caserne de jouets, ce sont environ 135 000 enfants et adultes qui ont reçu un des 360 000 jeux ou jouets recueillis par l'organisme. Chaque année, grâce aux dons des citoyens, ce sont plus de 15 000 jouets qui sont distribués à près de 3 000 citoyens de tous âges.

Compostage et herbicyclage

Un programme d'aide financière au compostage domestique a été mis en place en 1994. La Ville de Saguenay octroie annuellement une aide financière à l'organisme EURÊKO ! qui est le promoteur de ce programme. Les citoyens peuvent se procurer un bac de compostage tout au long de l'année, à coût réduit, en se présentant à leur bureau.

Le site Internet de la Ville fait la promotion du « mode d'emploi » pour feuillicycler et herbicycler. Si ce n'est pas possible de réaliser ces pratiques, les résidus verts sont acceptés gratuitement dans les écocentres.

Textile, meubles et articles divers

Lorsque la Maison de Quartier de Jonquière a cogné à la porte de la municipalité dans les années 90 pour faire la demande d'une aide financière ponctuelle, nul ne pouvait se douter que, 30 ans plus tard, les différents comptoirs vestimentaires et de meubles seraient partenaires dans l'atteinte des objectifs du PGMR. Au cours des années, de nouveaux partenariats se sont ajoutés, notons entre autres ceux avec l'Atelier Saint-Joseph, la Saint-Vincent-de-Paul, le comptoir les Fringues, Friprix et Écofripes. Ces organismes à but non lucratif récupèrent des vêtements, des meubles et des articles divers provenant de dons de la population.

Couches réutilisables

La Ville de Saguenay offre, par l'entremise d'EURÊKO!, une aide financière de 100 \$ lors de l'achat d'un minimum de 15 couches réutilisables, et de 50 \$ pour l'achat de 7 à 14 couches. Ce programme s'adresse aux parents d'enfants de moins de 12 mois résidant sur le territoire de la ville.

Produits d'incontinences durables

Depuis 2019, les citoyens de tous âges peuvent faire une demande pour obtenir une aide financière lors de l'achat de produits d'incontinence durables (PID), tels que des serviettes pour l'incontinence lavables, des sous-vêtements ou culottes pour l'incontinence lavables et des couches lavables pour adulte. Une demande est admissible par citoyen, soit de 100 \$ lors de l'achat de 15 PID ou plus, et de 50 \$ pour l'achat de 7 à 14 PID.

Produits d'hygiène féminine durables (PHFD)

Le programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène féminine de la Ville de Saguenay est offert à ses résidents depuis 2019. Il s'agit d'un remboursement de 50 \$ maximum pour l'achat de produits d'hygiène durables. Les produits acceptés sont les coupes menstruelles, les serviettes hygiéniques lavables et les culottes menstruelles. Depuis son implantation, ce sont plus de 400 demandes qui ont été acceptées.

3.5.3 Programmes de récupération hors foyer

Événements

Chaque année, un peu plus de 100 événements bénéficient gratuitement d'un prêt d'îlots de récupération (recyclage et déchets) et de conteneurs. Ceux-ci bénéficient également de la collecte des matières à la fin de l'événement. Prochainement, un guide des bonnes pratiques pour organiser un événement durable sera disponible en ligne et un service-conseil sera offert aux organisateurs d'événements.

Installation d'îlots de récupération | Extérieurs

Chaque année, des poubelles sont retirées afin de laisser place à des îlots de tri (déchets et recyclage), à raison de 50 à 100 unités par année. Un suivi d'inventaire de tous les équipements sur le territoire est en cours afin de bien connaître le service offert aux citoyens et d'optimiser celui-ci. En 2021, on dénombre 406 recybelles (îlots de tri extérieurs, 2 voies) installés sur le territoire de la ville de Saguenay (parcs, terrains de jeux, espaces verts, rues principales, centre-ville, etc.).

Installation d'îlots de récupération | Intérieurs

La Ville de Saguenay comptant de nombreux bâtiments administratifs et de services aux citoyens, l'équipe du développement durable et de l'environnement ne rate pas une occasion de déployer des équipements de tri (déchets et recyclage) partout où c'est possible. En effet, dans les dernières années, les centres sportifs et arénas, les quatre centres de ski de fond et alpins, différents pavillons, le Service de police, ainsi que plusieurs bureaux des services de la Ville ont bénéficié de la mise à niveau de leurs équipements de tri afin de faciliter le recyclage.

3.5.4 Programme de valorisation

Sapin du bon sens

Une collecte annuelle d'arbres de Noël a lieu depuis 1993 sur tout le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean (SLSJ). À ce jour, ce sont quelque 179 800 arbres qui ont été récupérés par cette vaste campagne de collecte. Selon les données de l'Association forestière, un arbre pèse 11 kg. C'est donc dire que près de 2 000 t de matières organiques ont pu être détournées de l'enfouissement et valorisées à leur juste valeur. L'Association forestière du SLSJ coordonne la logistique de l'opération baptisée *Sapin du bon sens*, ainsi que les activités de sensibilisation. D'autre part, les citoyens peuvent, tout au long de l'année, se départir du bois (CRD ou résidus verts) à l'un des quatre écocentres et contribuer au bannissement du bois de l'enfouissement.

4. Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire

L'inventaire des matières résiduelles vise l'ensemble des matières générées par les secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel. En général, ces matières sont intégrées aux collectes municipales et acceptées dans des points de dépôt spécifiques (écocentres, apports volontaires, sites de dépôt, etc.) ou dans des lieux de traitement.

La provenance des données de cet inventaire est multiple et le taux de précision de certaines informations est variable. Les données proviennent notamment de la Ville de Saguenay, du gestionnaire du lieu d'enfouissement technique (LET), du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et de l'outil d'inventaire des PGMR fourni par Recyc-Québec.

Les données générées par l'outil d'inventaire sont basées sur des moyennes québécoises ainsi, tel que précisé par Recyc-Québec, elles peuvent présenter certains écarts avec les données locales. Lorsque disponibles, les données produites et contrôlées par la Ville de Saguenay ont été privilégiées dans le cadre de cet inventaire. L'année 2020 a été retenue comme année de référence; dans les cas où les données 2020 n'étaient pas disponibles, l'année des données utilisées est précisée.

4.1 Matières recyclables

4.1.1 Papier, carton, verre, métal, plastique (PCVMP)

Les matières recyclables visées sont les contenants, les imprimés et les emballages composés de papier, carton, verre, métal et plastique.

Les données présentées au tableau 18 comprennent l'ensemble des matières recyclables récupérées, éliminées et générées sur le territoire de la ville de Saguenay par le secteur résidentiel.

Afin d'éviter des dédoublements de tonnage, les quantités relatives aux ICI assimilables, c'est-à-dire les industries, commerces et institutions générant des matières recyclables comparables au secteur résidentiel, incluant notamment les OBNL, les édifices municipaux et les écoles primaires et secondaires, qui sont normalement intégrés à la collecte

municipale, ont été exclues des quantités totales. Elles ont plutôt été intégrées aux quantités du secteur ICI, présentées au point 4.4.

Les quantités récupérées proviennent des pesées effectuées directement sur les balances du centre de tri et compilées à l'aide d'un système informatisé. Les quantités éliminées et générées proviennent de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec.

Tableau 18 : Les matières recyclables récupérées, éliminées et générées en 2020 par le secteur résidentiel (excluant les ICI assimilables)

Types de matières	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Papier et carton	9 637	1 163	10 800
Métal	560	699	1 259
Plastique	738	4 041	4 779
Verre	2 154	1 455	3 609
Total	13 089	7 358	20 447
Taux de recyclage du PCVMP			64 %

Les données récupérées proviennent du sommaire annuel (expéditions) du centre de tri et les pourcentages réels pour chacune des matières ont été appliqués.

Les données éliminées et générées proviennent de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec.

Le tableau 19 présente l'évolution des entrées de matières recyclables provenant des collectes effectuées sur le territoire de la ville de Saguenay au cours des dernières années. Au total en 2020, ce sont 16 703 tonnes de matières recyclables qui ont été acheminées au centre de tri, ce qui représente une augmentation de 8 % par rapport à 2016.

Tableau 19 : L'évolution des entrées de matières recyclables au centre de tri entre 2016 et 2020

2016 (t)	2017 (t)	2018 (t)	2019 (t)	2020 (t)
15 508	14 800	15 014	16 328	16 703

Les données proviennent du sommaire annuel (collectes par secteur incluant les rejets) du centre de tri.

4.2 Matières organiques

Les matières organiques visées sont les résidus verts et alimentaires, les boues municipales et de fosses septiques de même que les autres résidus organiques pouvant être recyclés par épandage ou compostage. Le tableau 20 présente la quantité totale de matières organiques récupérées, éliminées et générées sur le territoire de la ville de Saguenay.

Tableau 20 : Les matières organiques récupérées, éliminées et générées en 2020

Types de matières	Récupérées	Éliminées	Générées
Résidus verts et alimentaires	3 095 t	22 056 t	25 151 t
Boues municipales	19 850 t mh	0 t mh	19 850 t mh
Total	22 945 t	22 056 t	45 001 t
Taux de recyclage des matières organiques			51 %

Les données proviennent des tableaux 21 et 22.

4.2.1 Résidus verts et résidus alimentaires de provenance résidentielle

Le tableau 21 présente les quantités de résidus verts et alimentaires récupérées, éliminées et générées en 2020. Les données des résidus verts récupérés proviennent du sommaire annuel des écocentres et incluent les branches et sapins de Noël. Les autres données proviennent de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec.

Aucune collecte de résidus verts ni de résidus alimentaires n'a été effectuée durant l'année de référence. Cependant, un programme d'aide financière pour l'achat de composteurs domestiques à prix réduit pour les citoyens a permis l'implantation de 841 unités depuis 2013. Ce nombre n'inclut pas les composteurs d'autre provenance. De plus, ce sont 1 503 citoyens qui ont participé aux 49 formations offertes gratuitement depuis 2013 sur le compostage et l'herbicyclage.

Tableau 21 : Les résidus verts et alimentaires récupérés, éliminés et générés en 2020 par le secteur résidentiel

Types de matières	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Résidus verts*	3 011	4 259	7 270
Résidus alimentaires	84	10 195	10 279
Autres résidus organiques	0	7 602	7 602
Total	3 095	22 056	25 151
Taux de recyclage des résidus verts et alimentaires			12 %

Les données des résidus verts récupérés proviennent du sommaire annuel des écocentres.
 Les autres données proviennent de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec.
 Les résidus verts récupérés incluent un total de 1 720 t de branches.

4.2.2 Boues municipales et de fosses septiques

Les usines de traitement des eaux usées des arrondissements de Chicoutimi, Jonquière et La Baie sont des stations d'épuration mécanisées qui traitent globalement plus de 100 000 m³ d'eaux usées par jour. Les boues produites sur une base continue sont déshydratées à l'aide de filtres à bandes. En plus des boues municipales, les stations reçoivent les effluents provenant d'une fromagerie et d'une laiterie présentes sur le territoire.

La Ville de Saguenay exploite quatre systèmes de traitement des eaux usées de type étang aéré, localisés dans les secteurs Laterrière, Chicoutimi, Shipshaw secteur nord et Shipshaw secteur sud. Aucun étang aéré n'a été vidangé durant l'année de référence. La vidange de l'étang de Shipshaw secteur nord a été effectuée en 2019 pour les autres étangs, l'année de future vidange est présentement inconnue.

La Ville de Saguenay est responsable de la vidange des fosses septiques de l'ensemble de son territoire ce qui correspond à 8 500 installations. Le service comprend la collecte, le transport et le traitement des boues de fosses septiques. En 2020, ce sont 4 044 fosses septiques qui ont été vidangées, ceci représente environ 1 203 t mh de boues qui ont été stabilisées par compostage et valorisées en milieu agricole.

Il est important de mentionner que depuis près de 30 ans, 100 % des boues sont valorisées par épandage agricole ou par compostage en période hivernale. La Ville de Saguenay a été

parmi les précurseurs au Québec dans la mise en œuvre d'une solution alternative à l'enfouissement des biosolides municipaux.

Le tableau 22 présente les quantités de boues municipales récupérées, éliminées et générées en 2020. Les données générées pour les fosses septiques proviennent de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec, les autres données proviennent de la Ville de Saguenay. Afin de traiter les données des stations de traitement de façon uniforme, les quantités de boues sont ramenées par l'outil à un taux de siccité commun de 20 %.

Tableau 22 : Les boues municipales récupérées, éliminées et générées en 2020 par les secteurs résidentiel et ICI (taux de siccité de 20 %)

Types de matières	Récupérées (t mh)	Éliminées (t mh)	Générées (t mh)
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées	18 647	0	18 647
Boues municipales d'étangs aérés	0	0	0
Boues de fosses septiques	1 203	0	1 203
Total	19 850	0	19 850
Taux de recyclage des boues municipales			100 %

t mh : tonne masse humide.

Les données générées pour les fosses septiques proviennent de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec.

Les autres données proviennent du sommaire annuel des boues municipales.

4.3 Autres matières

Le tableau 23 présente les quantités récupérées, éliminées et générées des autres matières résiduelles. Les données concernant les véhicules hors d'usage, le textile, les encombrants et les résidus domestiques dangereux (RDD) proviennent de l'outil d'inventaire. Les données relatives aux rejets du centre de tri proviennent du sommaire annuel du centre de tri.

Tableau 23 : Les autres matières résiduelles récupérées, éliminées et générées en 2020

Types de matières	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Véhicules hors d'usage	6 897	0	6 897
Textile	951	1 299	2 250
Résidus domestiques dangereux (RDD)	176	537	713
Encombrants (métalliques et non métalliques)	3 233	702	3935
Rejets du centre de tri	0	2 308	2 308
Total	11 257	4 846	16 103

Les données des rejets du centre de tri proviennent du sommaire annuel du centre de tri.
Les autres données proviennent de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec.

4.3.1 Écocentres et points de dépôt

Le tableau 24 présente les types et les quantités de matières (unités variables) qui sont récupérés aux quatre écocentres de la Ville de Saguenay, aux différents points de dépôt par apport volontaire des citoyens et par la collecte porte-à-porte des encombrants.

Tableau 24 : Les matières récupérées aux écocentres et dans les points de dépôt en 2020

Types de matières	Lieux/collecte	Quantité (unités variables)
Encombrants	Collecte porte-à-porte	3 797 unités
Appareils réfrigérants	Écocentres et collecte porte-à-porte	4 054 unités vidangées
Métaux	Écocentres	2 705 tonnes
Pneus avec et sans jante	Écocentres	28 804 unités
TIC (technologie de l'information et des communications)	Écocentres	299 tonnes
Bouchons de liège	Points de dépôt	34 kg
Résidus verts	Écocentres	3 044 tonnes
CRD (construction, rénovation, démolition)	Écocentres	7 211 tonnes

Les données proviennent du sommaire annuel des écocentres.

4.3.2 Résidus domestiques dangereux (RDD)

Le tableau 25 présente les types et les quantités (unités variables) de RDD qui sont récupérés aux quatre écocentres de la Ville de Saguenay, dans les différents points de dépôt et dans les ateliers mécaniques municipaux.

Tableau 25 : Les résidus domestiques dangereux récupérés aux écocentres et dans les points de dépôt en 2020

Types de matières	Lieux/collecte	Quantité (unités variables)
Huiles usées	Écocentres et ateliers mécaniques	109 802 litres
Filtres usagés	Ateliers mécaniques	622 kg
Bonbonnes de propane	Écocentres	7 221 unités
Piles usées	Points de dépôt	10 342 kg
Batteries de véhicules	Écocentres	3 338 unités
Peinture	Écocentres	4 072 kg

Les données proviennent du sommaire annuel des écocentres.

4.3.3 Dépôts de terre, béton, asphalte

Le tableau 26 présente les quantités de terre, béton et asphalte acheminées par les entrepreneurs et les agents municipaux aux sites de dépôt de la Ville de Saguenay. Une fois traitées et concassées, ces matières sont réemployées dans les infrastructures municipales.

Tableau 26 : La terre, le béton et l'asphalte récupérés dans les sites de dépôt en 2020

Types de matières	Lieux/collecte	Quantité (t)
Terre*	Sites de dépôt	43 200 tonnes
Béton	Sites de dépôt	33 034 tonnes
Asphalte	Sites de dépôt	40 275 tonnes

Les données proviennent du sommaire annuel du Service des travaux publics.

* En 2020, un seul dépôt de terre a été utilisé pour recevoir les terres commerciales et privées.

4.3.4 Balayures de rue

Depuis 2008, la Ville de Saguenay a mis en place le programme de quartier blanc qui consiste principalement à épandre abrasifs et fondants avec une certaine modération sur

une plus courte distance, et ce, lorsque cela s'avère absolument essentiel. Il y a au total 29 quartiers blancs sur le territoire municipal, soit : 11 quartiers dans l'arrondissement de Chicoutimi, 16 dans l'arrondissement de Jonquière et deux dans l'arrondissement de La Baie. La mise en place des quartiers blancs, combinée aux suivis des épandages, a permis de réduire l'épandage d'abrasifs, ce qui représente une économie importante pour la Ville et une diminution considérable des incidences environnementales.

Bien que l'initiative des quartiers blancs permet l'économie d'abrasifs, nous ne sommes pas en mesure d'estimer précisément les quantités que cette pratique permet de ne pas épandre ni de déterminer les quantités traitées sur les sites de dépôt de neige usée.

4.4 Secteur des industries, commerces et institutions (ICI)

Les quantités de matières résiduelles générées sont très variables selon les activités des ICI et il est difficile de les évaluer avec précision. L'outil d'inventaire de Recyc-Québec utilise le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) afin d'estimer les quantités de tous les ICI, à l'exception de certains résidus industriels.

Le tableau 27 présente les quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par catégorie de matières pour le secteur des ICI, situés sur le territoire de la ville de Saguenay en 2020. Les données proviennent de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec.

Tableau 27 : Les matières générées, récupérées et éliminées par le secteur des ICI en 2020

Types de matières		Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Matières recyclables (PCVMP)	Papier et carton	14 377	10 269	24 646
	Métal	1 116	1 402	2 518
	Plastique	1 139	5 156	6 295
	Verre	680	1 717	2 397
	Total des matières recyclables	17 312	18 544	35 856
	Taux de recyclage des matières recyclables ICI			48 %
Matières organiques	Industries de transformation agroalimentaire	24 454	330	24 784
	Commerces, institutions et autres industries : résidus verts	0	1 460	1 460
	Commerces, institutions et autres industries : résidus alimentaires	0	10 157	10 157
	Commerces, institutions et autres industries : autres résidus organiques	0	2 110	2 110
	Total des matières organiques	24 454	14 057	38 511
	Taux de recyclage des matières organiques ICI			63 %
Autres matières résiduelles	Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0	2 818	2 818
	Rejets de la collecte des matières organiques des ICI	0	0	0
	Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors d'usage)	0	4 745	4 745
	Résidus ultimes		1245	1 245
	Total des autres matières résiduelles	0	8 808	8 808
	Taux de recyclage des autres matières ICI			0 %
Total		41 766	41 409	83 175
Taux de recyclage total ICI				50 %

Les données proviennent de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec.

4.5 Secteur de la construction, rénovation, démolition (CRD)

Afin d'estimer les quantités de matières résiduelles provenant des résidus de CRD, l'outil d'inventaire de Recyc-Québec se base sur la valeur des permis de bâtir octroyés sur le territoire (Source : Institut de la statistique du Québec, année de référence 2020).

Les quantités récupérées d'agréats, de gypse et de bardeaux d'asphalte proviennent respectivement des données du sommaire annuel du Service des travaux publics et des écocentres. Les quantités de bois de construction récupérés proviennent de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec, de même que les quantités de toutes ces matières éliminées et récupérées.

Le tableau 28 présente les quantités de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées par catégorie de matières pour les résidus de CRD provenant du secteur résidentiel et du secteur des ICI de la ville de Saguenay.

Tableau 28 : Les résidus de CRD générés, récupérés et éliminés provenant du secteur résidentiel et des ICI en 2020

Types de matières	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Usage en lieu d'enfouissement (t)	Générées (t)
Agrégats	73 309	2 508	n/a	75 817
Bois de construction	5 746	8 473	n/a	14 219
Gypse	597	1 599	n/a	2 196
Bardeaux d'asphalte	584	685	1 478	2 747
Autres	1 539	4 290	429	6 258
Rejets de centres de tri CRD	n/a	4 843	4 048	8 890
Total	81 775	22 398	5 955	110 127
Taux de valorisation des CRD				74 %

Les données d'agréats récupérés proviennent du sommaire annuel du Service des travaux publics.
Les données de gypse et de bardeaux d'asphalte récupérés proviennent du sommaire annuel des écocentres.
Les données d'usage en lieu d'enfouissement pour les bardeaux d'asphalte et autres proviennent du sommaire annuel des écocentres.
Les autres données proviennent de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec.

4.6 Résidus ultimes

Les principaux objectifs de la PQGMR en termes de matières résiduelles éliminées sont de réduire à 525 kg par habitant (tous secteurs confondus : résidentiel, ICI, CRD) la quantité de matières résiduelles éliminées et de les réduire à une seule matière : le résidu ultime.

Les données concernant les quantités éliminées sont issues des rapports annuels de 2020 transmis par les lieux d'élimination et les centres de transfert de matières résiduelles au MELCC.

En considérant la quantité totale de déchets enfouis au LET provenant des secteurs résidentiel, ICI et CRD et le nombre d'habitants, on obtient une quantité de matières résiduelles éliminées de 561 kg par habitant pour 2020.

Tableau 29 : Les matières résiduelles destinées à l'enfouissement en 2020

Secteurs	Enfouissement (t)	kg/habitant/année
Secteur résidentiel	41 286	280
Secteur ICI	29 726	202
Secteur CRD	11 679	79
Total	82 691	561

Les données proviennent du MELCC (Données d'élimination des matières résiduelles au Québec par municipalité — Année 2020).

5. Diagnostic, orientations et mesures prévues

5.1 PGMR 2016-2020

Le PGMR 2016-2020 conjoint de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay regroupait 39 actions se déclinant en 91 sous actions. Ce plan ambitieux ayant pour objectif global de diminuer la quantité de déchets enfouis a permis d'obtenir de bons résultats à différents niveaux.

Un des plus importants enjeux auquel a dû répondre la Ville de Saguenay au cours de cette période fut la fermeture, en novembre 2017, de l'ancien lieu d'enfouissement technique (LET) de Chicoutimi. À ce titre, une entente intermunicipale a été conclue entre la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, la MRC du Fjord-du-Saguenay et la Ville de Saguenay relative à l'utilisation du LET d'Hébertville-Station.

Parmi les mesures qui ont été mises en place dans le cadre du plan de gestion 2016-2020 on compte entre autres :

- L'instauration de plusieurs activités de réduction à la source notamment par la création et le maintien de programmes d'aide financière à l'achat de couches réutilisables, de produits d'hygiène féminine durable, de produits d'incontinence durable et de composteurs domestiques ;
- Le maintien d'une patrouille environnementale ayant pour mission d'accompagner et de sensibiliser les citoyens au recyclage, compostage, herbicyclage, gaspillage alimentaire, zéro déchet, etc. à travers différentes approches éducatives ;
- L'instauration d'une campagne de sensibilisation sur les médias sociaux ;
- La sensibilisation des jeunes à la gestion des matières résiduelles (GMR) par des activités offertes en milieu scolaire au niveau primaire et secondaire ;
- La création d'un calendrier de collecte personnalisé, disponible en ligne ;
- Le maintien d'un réseau de collectes de piles usées et la mise en place d'une collecte de bouchons de liège et de masques ;
- L'amélioration de la collecte des plastiques agricoles ;
- L'inclusion des ICI assimilables à la collecte sélective et la mise en place d'un service-conseil en GMR ;

- L'inventaire des équipements de récupération hors foyer et l'implantation de nouveaux îlots multimatières ;
- L'élaboration des plans et devis et l'adoption d'un règlement d'emprunt pour la construction d'un nouveau centre de tri des matières recyclables ;
- L'amélioration et la mise aux normes des infrastructures d'accueil, de sécurité, de tri et de transport des matières dans les quatre écocentres de Saguenay ;
- L'élaboration d'un programme de permis à l'attention des entreprises de transport et de traitement des matières résiduelles ;
- L'inclusion d'une section sur la gestion des résidus de CRD dans les appels d'offres municipaux ;
- L'adoption d'un règlement portant sur la collecte et la gestion des matières résiduelles ;
- La mise en place de la collecte automatisée des déchets, accompagnée d'une campagne d'information et du programme Accès-Bac ;
- Le maintien du recyclage des boues municipales.

Toutes ces mesures ont contribué à l'objectif global de diminution des déchets dirigés à l'enfouissement. À titre indicatif, notons qu'entre 2015 et 2019 la quantité de matières résiduelles éliminées par le secteur résidentiel, les ICI et le secteur CRD est passée de 597 kg par habitant en 2015 à 561 kg par habitant en 2020.

Le rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR pour l'année 2020, soumis au MELCC dans le cadre du *Programme sur la distribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles*, est présenté à l'annexe A. Ce rapport est présenté à titre informatif, le modèle sera adapté dans le futur en fonction de la nouvelle présentation utilisée pour le PGMR 2023-2030.

5.2 Diagnostic, problématiques et enjeux

5.2.1 Secteur municipal

Matières recyclables

Tel que détaillé au point 4.1.1, le taux de recyclage du papier carton, verre métal plastique (PCVMP) est à 64 % à Saguenay alors que l'objectif national à atteindre pour 2024 est de 75 %.

Selon Recyc-Québec, au cours des dernières années, une diminution généralisée du tonnage des matières recyclables provenant du secteur résidentiel a été observée. Cette diminution est notamment attribuée à la baisse des journaux papier et à la réduction du poids de plusieurs contenants et emballages.

La situation est légèrement différente à Saguenay, et ce, en raison de la distribution de bacs bleus dans les secteurs de villégiature, l'implantation d'îlots de tri dans les bâtiments municipaux et les aires publiques (parc, bordures de rue, etc.), et l'ajout des conteneurs de matières recyclables dans les multilogements et les édifices municipaux.

Les événements écoresponsables sont rares sur le territoire, et ce, malgré que la Ville met à la disposition des organisateurs des équipements de récupération et des conteneurs en plus d'offrir la collecte et le transport des matières. Toutefois, avant d'espérer augmenter les quantités récoltées dans les événements, l'objectif prioritaire visé est d'améliorer la qualité des matières collectées en diminuant le taux de contamination qui, malheureusement, demeure élevé. Des outils d'accompagnement pour les organisateurs d'événements sont en cours de réalisation, ils devront être adaptés et diffusés aux clientèles cibles.

Plusieurs projets de caractérisation de la matière acheminée au centre de tri permettent de constater qu'encore beaucoup de contaminants se retrouvent dans les bacs bleus. Les activités de sensibilisation doivent être maintenues, renforcées et diversifiées autant au niveau du tri à la source (à la maison) que dans les lieux publics, intérieurs et extérieurs.

D'autre part, l'arrivée du nouveau centre de tri prévue en 2023 permettra d'améliorer la qualité de la matière triée. Une conception linéaire des équipements, offrant flexibilité et

adaptation, favorisera le développement de nouveaux marchés dans un contexte d'économie circulaire.

Matières organiques

Tel que détaillé au point 4.2, le taux de recyclage des résidus verts et alimentaires et des boues municipales est présentement à 51 % à Saguenay alors que l'objectif national à atteindre en 2024 est de 60 %. L'implantation de la collecte des bacs bruns viendra assurément contribuer à l'atteinte de meilleurs résultats.

Le défi sera d'implanter simultanément la collecte auprès des résidences unifamiliales, multifamiliales et des secteurs de villégiature pour qui le service de collecte sera obligatoire à partir de 2022, en plus d'offrir aux ICI assimilables, aux OBNL, aux CPE et aux écoles primaires et secondaires de participer volontairement à l'effort collectif de réduction et de recyclage de la matière organique.

Des ressources importantes sont prévues pour l'achat et la distribution des bacs bruns, pour la mise en œuvre de la collecte, du transport, du traitement et de la valorisation des matières organiques, de même que pour l'accompagnement, l'information et la sensibilisation des différentes clientèles.

C'est la technologie de compostage ouvert qui a été retenue par la Ville de Saguenay pour le traitement des matières organiques. Un contrat s'échelonnant sur une période de 10 ans et débutant à l'automne 2022 a déjà été octroyé à cet effet. La publication des appels d'offres publics pour l'achat des bacs bruns et pour la collecte et le transport des matières organiques a eu lieu à l'été 2021.

Du côté des biosolides municipaux, l'enjeu principal est de maintenir l'excellent taux de performance actuel de recyclage à 100 % et de renouveler annuellement le lien de confiance établi auprès des partenaires agricoles. Même constat du côté de la vidange des fosses septiques : le service étant municipalisé depuis plusieurs années déjà, l'objectif est d'en maintenir la qualité. Cette performance au niveau des boues municipales augmente à 51 % le taux de recyclage global de la matière organique visé par la *Stratégie de valorisation de la matière organique*, alors que l'objectif à atteindre pour 2030 est de 70 %.

Écocentres

Quatre écocentres desservent les trois arrondissements de Saguenay dans un rayon de moins de 10 km des centres urbains. L'achalandage et les quantités de matières qui y sont acheminées sont en constante progression année après année. Cette situation implique une augmentation du nombre de conteneurs, du nombre de levées de conteneurs et, par le fait même, un accroissement de la circulation sur les sites.

Victime de son succès, la Ville doit constamment revoir et améliorer la configuration de ses écocentres pour offrir un environnement sécuritaire et mieux adapté aux citoyens tout en permettant la fluidité des opérations. Chaque écocentre possède sa propre configuration. L'espace disponible et les contraintes territoriales sont variables d'un site à l'autre. L'implantation d'un nouveau point de dépôt des RDD et d'espaces de réemploi font partie des investissements à venir. Pour le réemploi, le défi consiste à établir un mode opératoire efficient, viable et équitable envers les usagers et les organismes du milieu.

5.2.2 Secteur des ICI

Selon l'outil d'inventaire de Recyc-Québec, tel que détaillé au point 4.4, le taux de recyclage du papier, carton, verre, métal et plastique (PCVMP) pour les ICI serait de 48 %, alors que le taux de recyclage des matières organiques serait de 63 %. Le manque de données locales sur la génération de matières spécifiques aux ICI ne nous permet pas de corroborer ces taux.

En 2019, la collecte des matières recyclables a été élargie aux ICI assimilables. Depuis ce temps, afin d'améliorer leur performance, un service-conseil personnalisé pour le recyclage, la réduction à la source et les pratiques durables leur est offert. Ces derniers répondent favorablement au service. Plusieurs d'entre eux prennent conscience des coûts associés aux différentes pratiques, de leur performance et des opportunités d'amélioration. Ce service devra être maintenu et élargi à la bonne gestion des matières organiques.

Bien que les ICI assimilables soient desservis par la collecte municipale des matières recyclables et que ce service sera étendu à la collecte des matières organiques, il subsiste actuellement des disparités territoriales, liées à la préfusion municipale, en ce qui a trait à la collecte des déchets. Une harmonisation de ce service devra être effectuée.

Parce qu'ils accueillent et regroupent nos citoyens de demain, un accompagnement spécifique est prévu pour les écoles secondaires, primaires et les centres de la petite enfance.

5.2.3 Secteur des CRD

Selon l'outil d'inventaire de Recyc-Québec, tel que détaillé au point 4.5, le taux de valorisation des CRD serait de 74 %, dépassant ainsi l'objectif gouvernemental établi à 70 %. Malgré les efforts déployés par l'organisation municipale pour connaître le gisement du secteur des CRD, notamment par la création du portail GMR-Sag ayant pour objectif de compiler les matières traitées et transportées sur le territoire de Saguenay, les informations recueillies ne nous permettent pas de corroborer ce résultat.

Depuis 2019, une section a été introduite dans les devis d'appels d'offres pour les projets municipaux dont la Ville agit à titre de donneur d'ordre. Cette section exige notamment le détournement de 75 % de la masse totale des résidus de CRD produits par les chantiers. L'adjudicataire a la responsabilité de préparer, de coordonner et d'assurer la mise en œuvre du plan de gestion des résidus de CRD et de fournir au donneur d'ordre les quantités recyclées, valorisées et éliminées.

Cette exigence n'est présentement pas appliquée pour les chantiers autres que ceux relevant du domaine municipal. Elle peut représenter des coûts supplémentaires, principalement en temps, pour les entrepreneurs. Conséquemment, si l'obligation de recycler n'est pas spécifiquement mentionnée dans les appels d'offres, les entrepreneurs qui pratiquent le tri et le recyclage se voient pénalisés.

Le fait que les écocentres soient réservés exclusivement aux citoyens a pour conséquence d'obliger les entrepreneurs à faire affaire avec l'entreprise privée pour le traitement et la valorisation de leur matière. Au chapitre de l'offre privée, la Ville a peu d'influence. D'autre part, le fait que le LET soit situé à une quarantaine de kilomètres du centre de masse et qu'un minimum de trois tonnes soit facturées pour tous les transports qui y sont acheminés constituent des enjeux considérables pour les entrepreneurs.

5.3 Orientations et objectifs

5.3.1 Objectifs nationaux

L'objectif fondamental de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR)* est que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime. Pour participer à l'atteinte de cet objectif, la Politique prévoit des stratégies qui visent à répondre aux trois enjeux majeurs suivants :

- Enjeu 1 : Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Enjeu 2 : Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- Enjeu 3 : Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Considérant qu'environ 60 % des 5,8 millions de tonnes de matières résiduelles éliminées annuellement au Québec sont des matières organiques et considérant qu'en plus de contribuer à remplir les lieux d'enfouissement, les matières organiques en se décomposant ont des conséquences nuisibles pour l'environnement, dont l'émission de gaz à effet de serre (GES); le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a présenté en 2020 sa *Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO)*.

Les objectifs spécifiques du plan d'action 2019-2024 et de la SVMO permettant l'atteinte de l'objectif fondamental de la PQGMR sont détaillés au tableau 30.

5.3.2 Cohérence régionale

Le territoire municipal de la ville de Saguenay correspond dans sa totalité, au territoire de planification du présent plan de gestion des matières résiduelles. Tel que déjà mentionné, une entente relative à l'utilisation du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station a été conclue entre la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, la MRC du Fjord-du-Saguenay et la Ville de Saguenay.

Cette entente stipule que les parties s'engagent à concerter leurs efforts pour respecter l'objectif fondamental énoncé à la PQGMR : enfouir une seule matière résiduelle au Québec, soit le résidu ultime.

Les mesures et les actions priorisées par la Ville de Saguenay afin d'atteindre cet objectif sont énoncées dans les fiches détaillées du plan d'action présentées à l'annexe B.

5.3.3 Objectifs du PGMR de la Ville de Saguenay

La Ville de Saguenay souscrit aux objectifs gouvernementaux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de la *Stratégie de valorisation de la matière organique*. Elle s'engage à contribuer à l'atteinte de ceux-ci au cours du plan d'action 2023-2030.

Le tableau 30 présente les objectifs gouvernementaux visés, les résultats obtenus à ce jour ainsi que les cibles fixées par la Ville de Saguenay.

Tableau 30 : Les résultats actuels et les cibles à atteindre

Objectifs gouvernementaux ²		Ville de Saguenay	
		Résultats 2020	Cibles 2030
Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles PQGMR			
Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant	Résidus ultimes RÉSIDENTIELS	280 kg/habitant/année	525 kg/habitant/année
	Résidus ultimes ICI	202 kg/habitant/année	
	Résidus ultimes CRD	79 kg/habitant/année	
	Total	561 kg/habitant/année	
Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du métal et du plastique	Papier, carton, verre, métal, plastique (PCVMP)	64 %	75 % Augmentation moyenne de 2 % par année
Recycler 60 % des matières organiques putrescibles	Résidus verts (RV) et alimentaires (RA)	12 %	40 %
	RV, RA et biosolides municipaux	51 %	65 %
Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD	Résidus de CRD	74 %	80 %
Stratégie de valorisation de la matière organique 2020-2030 SVMO			
Instaurer la gestion de la matière organique (MO) sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025	Résidus alimentaires et verts	0 % % de la population desservie par la collecte des MO	100 % du secteur résidentiel
	Bois	Quantifiée lorsque le critère sera établi	n/a
	Papier et carton (% de la population desservie par la collecte sélective)	100 %	Conserver ce résultat
Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ³	Résidus alimentaires et verts	Desservir sur demande les ICI assimilables (3 bacs et moins)	200 Unités d'occupation ICI
	Papier et carton		
Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO en 2030	Résidus verts et alimentaires, papier et carton, bois, biosolides municipaux et biosolides des papetières	51 % (RV, RA biosolides mun.)	65 % (RV, RA biosolides mun.)

² Les objectifs gouvernementaux visent plus de matières et de secteurs de génération que ceux pouvant être ciblés par la Ville de Saguenay.

³ Dans le cadre de leur responsabilité de planificateur régional, les municipalités ne sont pas tenues d'offrir des services de collecte ou de gestion des matières résiduelles (GMR) directement aux industries, commerces et institutions (ICI), mais elles doivent encourager leur responsabilisation afin que les matières résiduelles qu'elles génèrent soient davantage récupérées.

5.4 Plan d'action 2023-2030

C'est en tenant compte des résultats de la consultation citoyenne sur le mode de collecte et le type de traitement des matières organiques et à la suite des rencontres de travail et d'encadrement qui ont eu lieu avec les membres de la commission du développement durable et de l'environnement que le projet de PGMR a été déposé au conseil municipal de la Ville de Saguenay pour être entériné. Ce projet fera l'objet de rencontres d'information et d'échanges avec le milieu sous forme de consultations publiques en 2022.

Le tableau 31 présente les mesures et les actions proposées afin d'atteindre les objectifs du PGMR 2023-2030 pour le secteur résidentiel, le secteur des ICI et le secteur des CRD.

Des fiches détaillées pour chacune des mesures sont présentées à l'annexe B. Elles précisent les enjeux et objectifs, les secteurs visés, les responsables et les collaborateurs à la mise en œuvre, l'échéancier de réalisation de même que les cibles à atteindre et les fréquences de suivi pour chaque action.

5.4.1 Prévisions budgétaires et sources de financement

La mise en œuvre et le suivi du plan d'action imposent le déploiement de ressources humaines, financières et matérielles. Les prévisions budgétaires relatives aux dépenses, aux revenus et sources de financement pour chacune des actions sont détaillées dans les fiches présentées à l'annexe B.

Le tableau 32 présente le sommaire des dépenses et des revenus prévus annuellement pour la durée du PGMR 2023-2030.

Tableau 31 : Le plan d'action du PGMR 2023-2030

Mesures	#	Actions
# 1 Accompagner, informer et sensibiliser	1.1	Sensibiliser les citoyens aux 3RV à l'importance de bien trier les matières à la source et aux enjeux reliés aux produits à usage unique à l'aide de moyens diversifiés (patrouille environnementale, kiosques, camps de jour, événements, visites des infrastructures municipales)
	1.2	Sensibiliser, éduquer et accompagner les élèves dans le cadre d'ateliers scolaires et maintenir le partenariat avec les programmes (<i>Pour une ERE solidaire et Pour une ERE secondaire</i>)
	1.3	Offrir un service-conseil personnalisé aux multilogements (incluant les résidences pour aînés)
	1.4	Développer des outils de communication (fiches, affiches, aide-mémoires, infolettre, Facebook, Instagram, TikTok, etc.) adaptés aux différentes clientèles (écoles, CPE, ICI, multilogements, nouveaux arrivants) et diffuser l'information (nouveaux outils et outils existants, ex. : <i>Ça va où?</i>)
	1.5	Élaborer un plan de communication annuel spécifique au présent PGMR
	1.6	Maintenir le service-conseil personnalisé aux ICI (accompagnement en GMR pour tout type d'ICI)
	1.7	Sensibiliser les gestionnaires du secteur de la restauration (kiosques dans les événements, traiteurs, camions-restaurants, bars, fournisseurs, etc.) à l'utilisation de matériel durable (vaisselles, contenants) et à l'importance de bien trier les matières
	1.8	Préparer un guide municipal de bonnes pratiques pour les événements écoresponsables
	1.9	Maintenir le service de prêt d'équipement pour les événements (bacs, conteneurs ou îlots multimatières)
	1.10	Offrir un service-conseil personnalisé aux organisateurs d'événements
	1.11	Offrir des formations sur la réduction du gaspillage alimentaire, le zéro déchet, le gaspillage vestimentaire, la réduction du plastique et les produits à usage unique, le compostage, l'herbicyclage, le tout-à-l'égout, le réemploi et la réparation des articles ménagers
	1.12	Promouvoir les programmes de réduction à la source, de réemploi et d'économie de partage (composteurs, couches, PHFD, PID, <i>Coffre aux sports, Caserne de jouets, Librairie Cultures à partager</i> , etc.)
	1.13	Promouvoir la réduction du gaspillage alimentaire et le zéro déchet auprès de la population, des ICI et des employés municipaux par la diffusion de campagnes existantes (<i>Défi Zéro Gaspi, J'aime manger, pas gaspiller</i> , etc.), ou d'initiatives existantes (frigos solidaires, cuisines collectives, Fonds Éco IGA, entreprises qui ont des sections « en vrac », etc.)
	1.14	Produire et publier annuellement un bilan GMR sommaire
	1.15	Faire valoir et diffuser les bons coups des citoyens, des entreprises et de la Ville de Saguenay

# 2 Augmenter la qualité et la performance de récupération des matières recyclables	2.1	Construire un nouveau centre de tri technologique permettant d'améliorer la qualité de la matière triée et favorisant le développement de nouveaux marchés et de débouchés encourageant l'économie circulaire
	2.2	Augmenter le taux de recyclage du PCVMP par des mesures d'information, sensibilisation, éducation (ISÉ) et des leviers municipaux
	2.3	Diminuer le taux de rejet au centre de tri par des mesures d'ISÉ
	2.4	Poursuivre l'implantation d'équipements de tri intérieurs et extérieurs (2 voies) dans les bâtiments municipaux (édifices et espaces publics)
	2.5	Mettre à jour l'inventaire d'équipements de tri intérieurs et extérieurs et structurer le suivi d'inventaire
	2.6	Intégrer l'implantation d'équipements de tri intérieurs et extérieurs dans les appels d'offres municipaux
	2.7	Revoir la configuration de certains équipements (conteneurs) à ouverture restreinte dans les multilogements et les édifices municipaux afin de faciliter l'effort de tri tout en minimisant le taux de contamination
	2.8	Accroître l'intégration des ICI assimilables dans la collecte municipale des matières recyclables
	2.9	Convenir d'une entente de partenariat avec l'organisme de gestion désigné (OGD) pour l'encadrement et la fourniture des services de proximité, dont la collecte et le transport
# 3 Optimiser les écocentres et favoriser le réemploi	3.1	Développer une structure de fonctionnement favorisant les activités de réemploi (partenariats : écoboutique, atelier de réparation)
	3.2	Planter les infrastructures et équipements nécessaires aux activités de réemploi (pour les meubles, petits et gros encombrants, CRD et autres matières)
	3.3	Maximiser la capacité d'accueil et de tri des matières (incluant les CRD et la possibilité d'accueillir les ICI)
	3.4	Améliorer la précision des données de compilation
	3.5	Évaluer la possibilité de récupérer le polystyrène expansé ou autres matières ayant un potentiel de valorisation
	3.6	Maintenir le service de collecte des encombrants (monstres ménagers)
# 4 Collecter et recycler les matières organiques	4.1	Offrir la collecte municipale des matières organiques (incluant la distribution de bacs roulants 240 litres et de minibacs de cuisine) à l'ensemble du secteur résidentiel unifamilial et multifamilial (participation obligatoire)
	4.2	Offrir la collecte municipale des matières organiques (incluant la distribution des bacs roulants 240 litres) aux ICI assimilables, aux OBNL, aux CPE et aux écoles primaires et secondaires (participation volontaire)
	4.3	Diminuer la fréquence de collecte de déchets
	4.4	Installer des équipements de tri (3 voies) dans les bâtiments municipaux et y instaurer la collecte des matières organiques
	4.5	Maintenir et promouvoir le programme d'aide financière à l'achat de composteurs domestiques

	4.6	Valoriser l'ensemble des résidus verts et alimentaires collectés sur le territoire (les ICI non-assimilables disposent d'infrastructures accessibles sur le territoire de la ville de Saguenay pour accueillir les matières organiques qu'ils génèrent)
	4.7	Organiser des activités de don de compost aux citoyens
	4.8	Maintenir le programme municipal de vidange des fosses septiques
	4.9	Maintenir le recyclage agricole par compostage et épandage au sol des biosolides municipaux et des boues de fosses septiques
# 5 Favoriser la récupération et la valorisation des résidus de CRD et autres matières	5.1	Maintenir la valorisation et le réemploi des agrégats dans les travaux d'infrastructures municipales routières
	5.2	Valoriser les matières non visées par la collecte sélective (textiles, meubles, livres en fin de vie, CRD provenant des édifices municipaux, etc.)
	5.3	Maintenir, dans les appels d'offres municipaux, l'exigence de détourner 75 % des résidus de CRD produits sur les chantiers
	5.4	Fournir une liste des recycleurs locaux et des matières acceptées aux écocentres lors des demandes de permis de construction
	5.5	Encourager les opportunités de développement de marché, les échanges et les synergies (économie circulaire et symbioses industrielles) en informant les ICI des services et des plateformes existants
	5.6	Produire une étude d'analyse des besoins des ICI et recommandations de moyens pour y répondre
# 6 Favoriser la réduction à la source et optimiser les pratiques municipales en GMR	6.1	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant (résidentiel, ICI et CRD)
	6.2	Maintenir et améliorer les programmes de réduction à la source et de réemploi (aides financières pour l'achat de couches, de produits d'hygiène féminine durables (PHFD) et de produits d'incontinence durables (PID))
	6.3	Créer un programme pour soutenir les initiatives permettant de réduire la quantité de matière éliminée
	6.4	Harmoniser le service de collecte des déchets offert aux ICI assimilables
	6.5	Préparer et adopter une politique d'achat responsable
	6.6	Maintenir et instaurer des pratiques et procédures favorisant la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation dans les services municipaux (ex. service de collecte interne des stylos et cartouches d'encre, recyclage des fluorescents, réemploi du mobiliers de bureau, etc.)
	6.7	Revoir la réglementation municipale relative à la GMR en fonction des objectifs à atteindre (ex. mise à jour des matières acceptées et refusées, obligation de participation à la collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel, obligation de prévoir l'espace nécessaire afin de permettre le recyclage et le compostage pour tout nouvel immeuble résidentiel ou commercial)

Tableau 32 : Les prévisions budgétaires du PGMR 2023-2030

Dépenses	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2023-2029
Ressources humaines	208 000 \$	193 000 \$	208 000 \$	193 000 \$	193 000 \$	193 000 \$	193 000 \$	1 381 000 \$
Ressources externes	1 432 000 \$	1 506 000 \$	1 551 000 \$	1 546 000 \$	1 556 000 \$	1 491 000 \$	1 511 000 \$	10 593 000 \$
Ressources matérielles	*49 343 000 \$	113 000 \$	113 000 \$	73 500 \$	73 500 \$	73 500 \$	73 500 \$	49 863 000 \$
Total annuel des dépenses	50 983 000 \$	1 812 000 \$	1 872 000 \$	1 812 500 \$	1 822 500 \$	1 757 500 \$	1 777 500 \$	61 837 000 \$

Revenus	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2023-2029
Régime de redistribution des redevances	764 000 \$	823 000 \$	868 000 \$	843 000 \$	843 000 \$	768 000 \$	768 000 \$	5 677 000 \$
Régime de compensation des matières recyclables	*2 105 000 \$	*2 105 000 \$	*2 150 000 \$	*2 150 000 \$	*2 150 000 \$	*2 150 000 \$	*2 150 000 \$	14 960 000 \$
PTMOBC	1 650 850 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 650 850 \$
Total annuel des revenus	4 519 850 \$	2 928 000 \$	3 018 000 \$	2 993 000 \$	2 993 000 \$	2 918 000 \$	2 918 000 \$	22 287 850 \$

* Construction du nouveau centre de tri au montant de 44 280 000 \$ financé par un règlement d'emprunt et par diverses réserves de la Ville. Le montant de 2 105 000 \$ présenté à titre de revenu annuel représente le remboursement de l'amortissement par le régime de compensation.

5.4.2 Plan de communication

Dans la gamme des outils disponibles pour favoriser l'atteinte des objectifs de la politique, on peut faire appel à l'information et la sensibilisation, aux mesures incitatives ou tarifaires et aux mesures coercitives. La Ville de Saguenay croit que l'action doit être portée en priorité sur l'information, la sensibilisation et l'éducation, par le biais d'un plan de communication exhaustif, structuré et intégré à une stratégie globale de communication qui couvre toute la période de l'application du PGMR et qui puisse être réévaluée selon les résultats obtenus et la clientèle ciblée. Les mesures tarifaires et coercitives ne devront être envisagées qu'en dernier recours, si l'examen des performances de récupération démontre l'inefficacité de cette stratégie initiale.

Considérant le caractère ambitieux des objectifs poursuivis, le plan de communication constitue la pierre angulaire du succès du PGMR. Les lignes directrices du plan de communication respecteront les principes suivants :

- Les programmes seront regroupés en fonction des clientèles visées;
- Les moyens de communication seront adaptés en fonction des buts poursuivis par secteur d'intervention et en fonction des budgets disponibles;
- La distribution des ressources et des budgets sera ajustée annuellement en fonction des résultats des rapports de suivi annuels et des performances des programmes.

Les efforts en communication devront s'adresser aux citoyens et aux ICI et devront être adaptés à l'échéancier général d'implantation des actions prévues au PGMR. Ainsi, sans être limitatifs, les grands thèmes suivants pourront être abordés :

- La réduction à la source et le réemploi;
- Le recyclage de la matière organique;
- Le recyclage du papier, carton, verre, métal et plastique;
- L'importance de bien trier les différentes matières;
- L'importance d'acheminer vers un centre de tri les résidus de CRD;
- La diffusion des « bons coups ».

6. Droit de regard

L'article 53.25 de la LQE (L.R.Q., chap. Q-2) confère aux conseils des communautés urbaines ou des municipalités régionales le pouvoir de limiter ou d'interdire, par l'adoption d'un règlement, la mise en décharge ou l'incinération, sur leur territoire, de matières résiduelles provenant de l'extérieur de leur territoire. Rappelons que cette disposition ne concerne que les matières encadrées par l'actuel *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* et qu'elle ne s'applique pas aux autres catégories de déchets, comme les déchets biomédicaux ou les sols contaminés.

La Loi stipule par ailleurs qu'un tel règlement «...*n'est toutefois pas applicable à une installation d'élimination établie avant la date d'entrée en vigueur du plan ou de la modification, jusqu'à concurrence de la capacité d'élimination autorisée à cette date*».

Le droit de regard ne s'applique pas puisque le lieu d'élimination présent sur le territoire de Saguenay, qui avait commencé ses opérations en 1997, a atteint sa pleine capacité en novembre 2017.

D'autre part, tel que le stipule l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station convenue entre la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, la MRC du Fjord-du-Saguenay et la Ville de Saguenay, le LET d'Hébertville accueillera pour la durée de l'entente les matières en provenance de la ville de Saguenay. Cette entente se renouvelle automatiquement pour des termes successifs de dix ans, et ce, jusqu'à ce que le LET d'Hébertville-Station ait atteint sa durée de vie utile. Le droit de regard ne s'applique pas puisque le lieu d'élimination n'est pas situé sur le territoire de planification.

7. Suivi et surveillance de la mise en œuvre

L'atteinte des objectifs poursuivis par le PGMR repose en grande partie sur la stratégie de mise en œuvre déployée pour faire adopter de nouveaux modes de gestion à tous les générateurs de matières résiduelles sur le territoire.

La loi stipule également dans l'article 53.9 que le PGMR doit comprendre « ... *un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application, entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en œuvre du plan.* »

La publication du rapport annuel de suivi des actions, couplé à l'encadrement et aux recommandations de la commission du développement durable et de l'environnement, du comité technique intermunicipal et du comité consultatif, constitue la base de la stratégie de suivi et de surveillance de la mise en œuvre du PGMR 2023-2030 de la Ville de Saguenay.

7.1 Rapport de suivi des actions

Depuis 2013, les gestionnaires de planification doivent produire un rapport de suivi des mesures prévues au PGMR selon un modèle suggéré par le MELCC. Ainsi, le rapport de suivi des actions du PGMR est produit annuellement depuis ce temps.

À la suite à l'adoption du PGMR 2023-2030, un rapport de suivi de la mise en œuvre des actions contenues dans le nouveau PGMR sera annuellement produit. Ce rapport d'avancement, basé sur le modèle type suggéré par le MELCC conforme à la loi, sera accessible au public. Des publications sur les différentes plateformes médiatiques sont prévues à cet effet.

7.2 Commission du développement durable et de l'environnement

La commission du développement durable et de l'environnement est composée d'élus, de citoyens et de gestionnaires municipaux. Elle a pour mandat d'assurer la surveillance de divers dossiers environnementaux et d'administrer les affaires qui peuvent leur être

déléguées par règlement ou résolution, dont le suivi des actions du PGMR et du Plan de développement durable de la Ville de Saguenay.

La commission n'a pas de pouvoir décisionnel, mais elle formule des recommandations au comité exécutif de l'organisation municipale. Des rencontres mensuelles sont prévues et les décisions qui y sont prises sont consignées dans des procès-verbaux.

7.3 Comité technique intermunicipal

Avec le partenariat établi entre la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, la MRC du Fjord-du-Saguenay et la Ville de Saguenay dans le cadre de l'entente relative à l'utilisation du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station, un comité intermunicipal a été formé sous le nom de « comité technique ». Ce comité est composé de deux membres provenant de l'administration de chacune des parties. Il a la responsabilité :

- d'étudier toute question se rapportant à l'objet de l'entente et de soumettre au conseil de chaque organisme municipal toute recommandation jugée utile à cet égard;
- de faire le suivi des autorisations gouvernementales;
- de surveiller le respect des engagements de chacune des parties à l'entente ;
- d'analyser tout défaut, tel que prévu à l'entente, et de faire des recommandations aux parties quant aux mesures utiles pour que cesse un défaut ou encore le montant qui doit être versé par la partie en défaut à celle qui en subit un préjudice;
- d'analyser l'état du marché concernant les matières en provenance des ICI et de recommander aux parties la mise en place de moyens visant à prendre en charge les ICI.

7.4 Comité consultatif

En plus du comité technique et sur recommandation de celui-ci, les parties peuvent, d'un commun accord, former un second comité appelé « comité consultatif ». Le comité consultatif est composé d'acteurs et d'organismes régionaux impliqués activement dans le domaine des matières résiduelles et de l'environnement. Ces membres sont nommés par

leur organisme de provenance. Un membre en provenance du comité technique est aussi nommé conjointement par les parties.

Les responsabilités du comité consultatif sont les suivantes :

- évaluer les résultats de la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles de chacune des parties à l'entente au regard de l'atteinte des objectifs qui y sont prévus;
- émettre toute recommandation nécessaire pour assurer le respect des objectifs énoncés aux plans de gestion des matières résiduelles;
- adopter toute règle jugée utile pour la régie interne du comité consultatif.

Enfin, les cibles et les indicateurs de performance, tels qu'établis dans le plan d'action, permettront de faire le suivi des actions entreprises, d'évaluer l'efficacité du PGMR, de conforter les points forts et d'amener les efforts nécessaires à favoriser l'atteinte des objectifs poursuivis.

Le suivi et la surveillance de la mise en œuvre du PGMR s'articulent donc autour de comités, de commissions, de ressources humaines et d'un mécanisme de reddition de compte efficace.

Références

- CHAMARD et Associés, RECYC-QUÉBEC (2020). *Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR — version 2020*. [En ligne] <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/mieux-gerer/plan-gestion-matieres-residuelles/boite-outils-pgmr>
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Gazette officielle du Québec, 3 janvier 2014, 146^e année, no1. Décret 1306-2013*. [En ligne] <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/decret/2013/1306-2013.pdf>
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Gazette officielle du Québec, 4 avril 2018, 150^e année, no14. Décret 230-2018*. [En ligne] <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/decret/2018/230-2018.pdf>
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC et partenaires de la BDSO (consulté en 2021). *Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC et ensemble du Québec*. [En ligne] https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/Ken213_Afich_Tabl.page_tabl?p_id_raprt=1199#tri_coln1=1
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2020). *Estimation de la population des MRC, Québec, 1^{er} juillet 1996 à 2020*. [En ligne] <https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-municipalites-regionales-de-comte-mrc/tableau/estimations-de-la-population-des-mrc>
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (consulté en 2021). *Données d'élimination des matières résiduelles au Québec*. [En ligne] <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination.htm>
- MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (consulté en 2021). *Information sur le marché du travail*. [En ligne] http://imt.emploiquebec.net/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice621_rechrentrp_01.asp?lang=FRAN&Porte=4
- RECYC-QUÉBEC. *Emploi par industrie, selon les secteurs du SCIAN, Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 1987-2012*. [En ligne] <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/emploi-par-secteurs-SCIAN.pdf>
- SOLINOV, MDDEFP (2013). *Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation*. RT01-40412. [En ligne] <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/valorisation/Portrait-gisement-residus-organiques-industrie-agroalimentaire.pdf>
- VILLE DE SAGUENAY (2020). *Schéma d'aménagement et de développement révisé, Ville de Saguenay 09-2020*. [En ligne] https://ville.saguenay.ca/files/services_aux_citoyens/urbanisme/schema_aménagement_2020/chapitre_1_2_novembre_2020.pdf

Annexe A : rapport de suivi 2020 du PGMR 2016-2020

Rapport de suivi 2020 PGMR 2016-2020 Ville de Saguenay								
1. Réduction à la source : réduire et/ou stabiliser la génération de matières résiduelles								
Actions	Sous actions	Moyens Enjeux	Échéancier	Indicateur de performance	Avancement Bilan 2020	Commentaire	Responsable	État
1. Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens, les ICI et les organismes municipaux à la réduction à la source	Promouvoir les actions favorisant la réduction à la source et les avantages qui y sont associés	Plan de communication intégré dans une stratégie globale de communication	Chaque année entre 2017 et 2020	Nombre de programmes d'ISÉ diffusés par année	- Patrouille Eurêko : 5 783 citoyens sensibilisés en 2020 sur le territoire de la ville de Saguenay par le biais des camps de jour, de kiosques dans les parcs et dans les campings. On remarque une baisse reliée à l'annulation de tous les événements en 2020 - Service-conseil dans les écoles secondaires via le programme ERE Secondaire (Eurêko!) - Sensibilisation sur le zéro déchet, gaspillage alimentaire, recyclage et herbicyclage - Nouveauté 2020 : formation sur le gaspillage alimentaire en webinaire, une trentaine de citoyens y ont participé		Ville de Saguenay	✓
	Poursuivre les activités de réduction à la source	Maintenir le financement associé aux programmes existants (couches réutilisables, programme scolaire <i>Pour une ERE solidaire</i>)	Chaque année entre 2016 et 2020	- Nombre de programmes financés par année - Nombre d'élèves rencontrés	- Aide financière pour les produits d'hygiène féminine durables : 319 octroyées en 2020, soit 365 depuis le début du programme (14 mois) - Programme de couches réutilisables : 115 aides financières octroyées - L'aide est offerte à tous, peu importe l'âge, pour l'achat de produit d'incontinence durable : une demande octroyée en 2020 - Programme <i>Pour une ERE solidaire</i> année scolaire 2019-2020 : 209 ateliers donnés à 4 481 élèves, soit 78 % des classes du territoire de Saguenay (plusieurs ateliers ont été annulés en raison de la COVID) - Programme <i>Pour une ERE secondaire</i> a débuté en 2019-2020 en collaboration avec Eurêko! dans les écoles secondaires : 39 ateliers donnés à 843 élèves, 7 écoles visitées sur le territoire de Saguenay (plusieurs ateliers ont été annulés en raison de la COVID)			✓

2. Instaurer des pratiques de réduction à la source dans les services municipaux	Instaurer des directives, pratiques et/ou politiques internes pour encourager la réduction à la source	Connaître la consommation de papier	2018	- Quantité de papier acheté par année - Nombre d'équipements pré-réglés	Suivi par entente de la consommation de papier des différents services par le logiciel SOFE.		Ville de Saguenay	
		Procéder au pré-réglage automatique des équipements d'impression afin de diminuer la consommation de papier (recto verso)			Le pré-réglage est initié par plusieurs services			
		Proposer au conseil municipal un projet de directives, pratiques et/ou politiques internes visant la réduction de la consommation de papier (signature électronique, conseil sans papier)			Initiatives en cours			
	Adopter une politique d'achats responsables	Proposer au conseil municipal un projet de politique interne d'achats responsables	2018	ND	Une clause de préférence d'achat local et de développement durable (10 %) a été incluse dans la politique de gestion contractuelle de la Ville.		Ville de Saguenay	
		Procéder au bannissement des produits non écoresponsables (bouteilles d'eau en plastique de moins d'un litre, verres en styromousse)		Nombre de produits bannis	Initiatives en cours			
3. Favoriser la réduction du gaspillage alimentaire	Connaître les sources du gaspillage alimentaire	Caractériser le gisement d'aliments pouvant être mis en valeur par les cuisines communautaires ou autres intervenants	2018	Quantité d'aliments détournés	Sera effectué dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'agriculture urbaine (PAU)		Ville de Saguenay	
		Travailler en partenariat avec les intervenants du milieu	2018	Nombre de partenaires rencontrés	Participation à la rédaction du Plan d'agriculture urbaine (PAU) regroupant les divers intervenants du milieu en 2019			
		Promouvoir les initiatives locales et nationales	Chaque année entre 2016 et 2020	Nombre de programmes d'ISÉ diffusés par année	2 formations gratuites en ligne sur le gaspillage alimentaire (34 participants)			
					- Promotion de trucs anti-gaspillage alimentaire sur les médias sociaux (ex. : comment cuisiner sa citrouille) - Formations et service-conseil dans les CPE (Fonds AES et Eurêko) en 2018			

2. Réemploi : donner une deuxième vie aux matières qui autrement seraient destinées à l'enfouissement

Textiles, meubles et autres articles

Actions	Sous actions	Moyens Enjeux	Échéancier	Indicateur de performance	Avancement Bilan 2020	Commentaire	Responsable	État
4. Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens, les ICI et les organismes municipaux au réemploi	Promouvoir les actions favorisant le réemploi et les avantages qui y sont associés	Plan de communication intégré dans une stratégie globale de communication	Chaque année entre 2017 et 2020	• Nombre de programmes d'ISÉ diffusés par année	• Promotion de la Caserne de jouets (capsule vidéo, Facebook, infolettre, site Internet, journal, radio)			✓
	Encourager la réparation de produits défectueux				• Promotion du Coffre aux sports			
5. Détourner de l'enfouissement les textiles, meubles et autres articles	Assurer la qualité des produits détournés de l'enfouissement	Améliorer la qualité du tri à la source par des mesures d'ISÉ	Chaque année entre 2017 et 2020	• Nombre de programmes d'ISÉ diffusés par année	• Vente de garage Rio Tinto Centraide Croix-Rouge 2020. Activités annulées en raison de la COVID.		Ville de Saguenay	✓
	Maintenir le financement des frais d'élimination des OBNL reconnus par la Ville et impliqués dans le réemploi	Prévoir les sommes à chaque budget	Chaque année entre 2016 et 2020	• Montant accordé par année	• Sommes intégrées au budget			✓
					• 35 OBNL desservis en conteneurs en 2020, dont 5 impliqués dans le réemploi.			
	Évaluer la possibilité d'instaurer des centres de réemploi	Réaliser un plan d'affaires	2017	• Nombre de centres de réemploi créés	• Fourniture d'équipement pour le réemploi des vêtements (Fonds AES) • Participation à un projet de réemploi de livres de référence pour les étudiants universitaires (Fonds AES) • Projet pilote réalisé dans le cadre de la vente de garage Rio Tinto Centraide Croix-Rouge (2020 activité annulée : COVID)			✓
6. Déterminer l'information des tonnages réels de textiles, meubles et autres articles	Réaliser un inventaire de tous les organismes privés et publics (marchés aux puces, OBNL), et de toutes les matières qui sont réemployées		2018	• Nombre d'organismes	• Réalisé à l'interne		Ville de Saguenay	✓
	Réaliser le décompte du nombre d'articles de sport réutilisés, de dons de biens réutilisables, etc.		Chaque année entre 2016 et 2020	• Nombre d'articles réutilisés par année	• Don d'électroménagers et de meubles divers (Saint-Vincent-de-Paul) : 487 unités (2020) • Coffre aux sports : fermé en 2020 (COVID)			✓
	Dans le contrat de collecte et transport des résidus ultimes, définir un circuit de collecte spécifique pour les OBNL impliqués dans le réemploi	Inclure une clause dans les devis techniques de collecte des ordures ménagères permettant d'obtenir la liste des OBNL desservis	Chaque année entre 2016 et 2020	• Nombre d'OBNL desservis par année	• Inclus au devis • 35 OBNL desservis en conteneurs en 2020, dont 5 d'entre eux sont impliqués dans le réemploi.			✓
	Soutenir l'organisme la Caserne de jouets Saguenay	Bilan annuel de la Caserne de jouets Saguenay	Chaque année entre 2016 et 2020	• Nombre de jouets récupérés par année	• 17 000 jouets distribués à 2 556 enfants et 300 adultes en 2020. • Depuis 1988, environ 135 000 enfants ont reçu un des 200 000 jouets recueillis lors de cet événement			✓

Autres matières

Voir mesures de réemploi associées aux écocentres et aux résidus de CRD à l'orientation 3

3. Récupération et recyclage : assurer le maintien et l'amélioration de la récupération du PCVMP, des RDD, CRD, encombrants, TIC, pneus, peintures, etc.

Recycler 70 % du papier, carton, verre, métal, plastique (PCVMP) - Bannir le papier et le carton de l'enfouissement (en vigueur depuis 2013)

Actions	Sous actions	Moyens Enjeux	Échéancier	Indicateur de performance	Avancement Bilan 2020	Commentaire	Responsable	État
7. Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens, les ICI et les organismes municipaux à la récupération et au recyclage	Promouvoir l'information relative au tri et au traitement des différents types de matières afin d'augmenter les quantités récupérées et d'améliorer la qualité de celles-ci à des fins de recyclage	Plan de communication intégré à une stratégie globale de communication	Chaque année entre 2017 et 2020	▪ Nombre de programmes d'ISÉ diffusés par année	• La campagne sur les médias sociaux aux couleurs de la Ville se poursuit : 54 publications sur Facebook et Instagram en 2020		Ville de Saguenay	
					• Distribution de 80 chartes de matières recyclables à l'OMH via Eurêko en 2020.			
					• Placements publicitaires dans différents médias (radio, télévision, journaux, médias sociaux)			
					• Autocollant de la charte des matières recyclables à apposer sur le couvercle des bacs bleus.			
					• Patrouille Eurêko : 5 783 citoyens sensibilisés en 2020 sur le territoire de la ville de Saguenay par le biais des camps de jour, de kiosques dans les parcs et dans les campings. On remarque une baisse reliée à l'annulation de tous les événements en 2020			
					• 2018 : Formations et service-conseil dans les CPE, les écoles primaires et secondaires (Fonds AES et Eurêko)			
					• Production et diffusion de huit capsules vidéo			
					• Sensibilisation à la problématique des déchets médicaux et seringues (partenaires du milieu)			
• Création en 2019, sur le site Internet de la Ville de Saguenay, d'un calendrier de collecte personnalisé pour chaque adresse. Amélioration du visuel en 2020.								
Papier, carton, verre, métal, plastique (PCVMP)								
8. Contribuer au bannissement du papier et du carton de l'enfouissement en vigueur depuis décembre 2013	Adopter un règlement municipal visant à interdire le papier et le carton dans les ordures ménagères	Proposer au conseil municipal un projet de règlement visant la réduction de la consommation de papier et favorisant sa récupération	2018	▪ ND	• Règlement portant sur la collecte et la gestion des matières résiduelles VS-R-2017-16, entré en vigueur le 1 ^{er} décembre 2017		Ville de Saguenay	
		Assurer le respect du règlement	Chaque année entre 2018	▪ Nombre d'interventions de suivi	• La campagne sur les médias sociaux aux couleurs de la Ville de Saguenay se poursuit en 2020			

			et 2020		• Campagne de communication pour faire connaître certains articles du règlement : radio, journaux, revue spécialisée, affiches dans les commerces et sur les colonnes de rue, lettres aux commerçants, kiosques, infolettres, site Internet, panneaux électroniques, capsules vidéo, messages en attente, Facebook, entrevues médias			
9. Recycler 70 % du PCVMP	Améliorer l'implantation des îlots 2 voies (ou autres types d'équipements) dans les lieux publics (parcs, rues principales, centres communautaires, arénas, places publiques, etc.)	Réaliser un inventaire des îlots installés sur le territoire de planification et mettre à jour les équipements	2016	• Nombre d'îlots installés par année par nombre de lieux existants	• 2016 : Inventaire des équipements : 822 équipements extérieurs (dont 67 îlots à 2 voies) répartis dans 216 lieux uniques et 237 îlots intérieurs à 2 voies répartis dans 56 lieux uniques	Objectif : diminuer de 50 % le nombre d'équipements (400) et s'assurer que tous les équipements comportent 2 voies	Ville de Saguenay	
					• 2017 : installation de 85 îlots à 2 voies dans 11 lieux différents			
					• 2018 : installation de 100 îlots à 2 voies dans 27 lieux différents			
					• 2019 : installation de 110 îlots à 2 voies dans 82 lieux différents • Arénas : ajout de 34 îlots intérieurs et 20 bacs de 120 litres de recyclage • Événements : ajout de 15 îlots (duo de 120 L) pour les prêts gratuits			
					• 2020 : installation de 62 îlots à 2 voies dans 52 lieux différents • Centre ski alpin et de fond : ajout de 12 îlots intérieurs, aréna, postes de police et pavillon : 7			
		Déposer une demande au programme d'aide financière pour la récupération hors foyer des matières recyclables			• Demandes financières obtenues en 2017 et 2019 • Demande aux instances (par résolution) de prolongation du programme (MDDELCC, Recyc-Québec, ÉEQ)			
	Maintenir la collecte sélective de l'ensemble des résidences (unifamiliales et multilogements) selon le mode de contenant utilisé	Évaluer la possibilité de réaliser un inventaire des résidences participant à la collecte sélective par le biais des conteneurs ou des bacs et déterminer le taux de participation	2017	• Nombre de multilogements desservis par année • Taux de participation (%)	• Unifamiliales (2020) : 38 768 unités d'occupation desservies avec des bacs roulants de 360 litres. • Multilogements (2020) : 1 276 unités d'occupation desservies avec un conteneur à ouverture restreinte et 34 082 unités d'occupation desservies avec des bacs roulants de 360 litres		Ville de Saguenay	
	Améliorer la collecte sélective dans les secteurs de villégiature	Réévaluer les modes de collecte pour les secteurs de villégiature	Chaque année entre 2016 et 2020	• Nombre de conteneurs par secteur de villégiature par année	• Villégiature : 37 unités d'occupation desservies avec un conteneur à ouverture restreinte et 907 unités d'occupation desservies avec des bacs roulants de 360 litres (2020)			
	Poursuivre et/ou implanter la mise en place d'outils de	Poursuivre le financement aux organismes	Chaque année entre 2016	• Nombre d'événements par	• 19 événements en 2020 ont bénéficié de prêt d'îlots de récupération, services de collecte, transport et disposition des matières (COVID)	Augmenter de 50 % le nombre d'événements accompagnés	Ville de Saguenay	

	récupération et de recyclage lors de grands événements parrainés par la municipalité	Mettre en place des actions afin de favoriser la sensibilisation et l'accompagnement des organisateurs d'événements (avant et pendant l'événement)	et 2020	année	• 0 événement a été visité par la patrouille Eurêko en 2020 (COVID) - Nouveauté : Projet de guide des événements durables et d'accompagnement qui pourra être utilisé dès que les événements reprendront (COVID) • Démarche d'amélioration de l'écoresponsabilité des festivals et événements (Fonds AES à Eurêko et au Festival Jazz et Blues en 2017)	par la patrouille Eurêko.		
10. Optimiser le traitement et la mise en marché des matières recyclables	Améliorer la capacité de traitement du centre de tri (CDT)	Réaliser un diagnostic des installations et équipements de tri	2016 et 2017	• Kg de matières par heure travaillée • Nombre d'ICI participants	• Diagnostic des installations réalisé (2016-2017) • 8 caractérisations réalisées en 2020 au CDT (qualité des matières triées, validation des lignes de tri, matières à l'entrée, provenance : résidentielle multifamiliale, villégiature, ICI, écocentre, Ville/MRC) • Projet de construction d'un nouveau centre de tri (2020 : Embauche des ingénieurs et architectes, élaboration des plans) • Contenant (VMP) 4 300 t.m. (2020) • Fibres (PC) 12 004 t.m. (2020) • Inventaire des équipements (bacs roulants, conteneurs) des ICI réalisé en 2016 • Bacs roulants 360 litres destinés aux ICI avec une étiquette distinctive • 4 939 tonnes de matières provenant des ICI ont été reçues au CDT en 2020 • Service-conseil dans 105 ICI en 2020 pour le recyclage, la réduction à la source et le développement durable (Diminution causée par la COVID) • Distribution de 212 bacs aux ICI en 2020 et approbation de collecter 6 bacs déjà en place, pour un total de 218 bacs roulants supplémentaires collectés.	Appels d'offres pour la construction du centre de tri en 2021 Mise en opération d'un nouveau CDT prévue en 2022	Ville de Saguenay	✓
		Évaluer la possibilité de traiter les matières recyclables provenant des ICI						✓
	Assurer une veille technologique pour le traitement des différentes catégories de matières résiduelles et autres	Conférences, journées de formation, colloques; lecture d'articles scientifiques et de vulgarisation; sites de RECYC-Québec, MDDELCC, relatifs à la matière souhaitée	Chaque année entre 2016 et 2020	• Nombre d'activités par personne par année	• Représentants du service ont participé à une multitude de formations en ligne (en raison de la COVID) • Veille permanente		Ville de Saguenay	✓
Contenant de remplissage unique consigné								
11. Récupérer les contenants à remplissage unique consignés	Déterminer nos rendements et fixer un objectif de récupération de cette matière	Reddition de compte du centre de tri	Chaque année entre 2016 et 2020	• Taux de récupération (%)	• 99 t.m. de contenants (aluminium) recyclés en 2020.		Ville de Saguenay	✓

	Maintenir l'efficacité du tri des consignes au centre de tri	Plan de communication		Nombre d'interventions ISÉ par année pour cette matière	- Nouvelle campagne sur les médias sociaux en 2019 aux couleurs de la ville de Saguenay - Campagne régionale « <i>Je maîtrise l'art de remplir mon bac</i> » portant sur les matières acceptées au centre de tri, en collaboration avec la RMR du LSJ et la MRC du Fjord-du-Saguenay de 2016 à 2020			✓
Écocentres								
Actions	Sous actions	Moyens Enjeux	Échéancier	Indicateur de performance	Avancement Bilan 2020	Commentaire	Responsable	État
12. Maintenir un réseau d'écocentres bien aménagés, efficaces et couvrant l'ensemble du territoire de planification	Évaluer la possibilité de construire et/ou de rénover des écocentres sur le territoire de planification	Auditer les écocentres actuels	Chaque année entre 2016 et 2020	- Nombre d'écocentres audités par année - Nombre d'écocentres mis aux normes par année	Plusieurs améliorations réalisées dans les 4 écocentres (voir sous action suivante)		Ville de Saguenay	✓
		Analyser les emplacements potentiels et les budgets disponibles		Nombre de visites par usager et sa provenance	174 886 visites en 2020, soit une augmentation de 2,4 % par rapport à 2019			
		Inventorier les quantités et les types de matières acheminées aux écocentres		Quantité par type de matière	21 255 t.m. de matières valorisées aux 4 écocentres (118 t.m. en réemploi, 3 977 t.m. recyclées, 13 905 t.m. valorisées, 3 255 t.m. enfouies)			
	Mettre aux normes les écocentres, particulièrement au niveau de la santé et sécurité des employés et des citoyens	Harmoniser les normes des écocentres	Chaque année entre 2016 et 2020	Nombre d'écocentres audités par année	Écocentre La Baie : - Réaménagement de la circulation pour éviter la cohabitation entre les citoyens et les véhicules lourds et nouvelle entrée permettant une file d'attente - Aménagement de glissières pour les conteneurs de bardeaux et de gypse - Aménagement de jerseys comme garde-corps aux quais de déchargement des conteneurs - Procédures CNESST/employés et entrepreneur pour les changements des bennes aux quais - Peinture au sol de la direction du trafic routier et des zones d'arrêts - Nouvelles perches pour manipuler le matériel dans les conteneurs - Fabrication de tables ergonomiques pour la manipulation des peintures et RDD - Achat d'équipement de signalisation		Ville de Saguenay	✓

					Écocentre sud : • Asphaltage d'une aire d'entreposage des appareils ménagers aux halocarbures • Plusieurs procéduriers CNESST pour la cohabitation entre l'entrepreneur et les citoyens pour l'accès aux agrégats • Nouvelles perches pour manipuler le matériel dans les conteneurs • Achat d'équipement de signalisation Écocentre nord : • Installation de jerseys garde-corps aux quais de déchargement des conteneurs • Procédures CNESST/employés et entrepreneur pour le changement des bennes aux quais • Réaménagement des cases de vrac • Nouvelles perches pour manipuler le matériel dans les conteneurs • Achat d'équipement de signalisation Écocentre Jonquière : • Emménagement d'une roulotte pour les employés • Procéduriers CNESST pour la cohabitation lors de la vidange du vrac • Nouvelles perches pour manipuler le matériel dans les conteneurs • Amélioration de l'attache du chargeur permettant de manipuler les conteneurs • Un employé nouvellement formé pour la conduite du chargeur • Fabrication de tables ergonomiques pour la manipulation des peintures et RDD • Asphaltage d'une aire d'entreposage pour les appareils ménagers aux halocarbures • Nouvelles perches pour manipuler le matériel dans les conteneurs • Achat d'équipement de signalisation			
	Analyser les plages horaires afin d'évaluer si elles répondent adéquatement aux besoins des citoyens	Analyser le nombre de visites par journée ouverte (horaires été et hiver) pour chaque écocentre		▪ Nombre de visites par écocentre par année ▪ Nombre de levées par écocentre par année	• 174 886 visites en 2020, une augmentation de 7,1 % par rapport à 2019 (36 812 à Chicoutimi Nord, 37 803 à Chicoutimi Sud, 71 210 à Jonquière et 29 061 à La Baie) • 5 101 levées en 2020 (1 126 à Chicoutimi Nord, 1 453 à Chicoutimi Sud, 1 631 à Jonquière et 890 à La Baie)		Ville de Saguenay	✓
	Améliorer le recyclage et la mise en valeur des matières reçues aux écocentres	Évaluer la possibilité d'accroître le nombre de matières ségréguées	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Quantité de matières ségréguées	• 18 matières ségréguées dans chacun des 4 écocentres en 2020		Ville de Saguenay	✓

		Étudier la faisabilité de retirer les conteneurs de résidus ultimes des écocentres	2020	Quantité de résidus ultimes acheminés à l'enfouissement (taux de rejet des écocentres)	Prévu en 2021			✓
Résidus domestiques dangereux (RDD)								
Actions	Sous actions	Moyens Enjeux	Échéancier	Indicateur de performance	Avancement Bilan 2020	Commentaire	Responsable	État
13. Maintenir et améliorer la collecte des RDD et sensibiliser les citoyens à l'importance de leur disposition adéquate	Maintenir la mise en place d'aires consacrées à la récupération de RDD pour en faciliter l'apport volontaire des citoyens	S'assurer que chaque secteur possède un espace réservé et en superficie suffisante pour recueillir les RDD	Chaque année entre 2016 et 2020	- Nombre de RDD récupérés par année - Quantité de RDD récupérés par année	16 types de RDD récupérés en 2020 dans les écocentres : plus de 80 t.m. de RDD détournés de l'enfouissement, en plus de 95 167 litres d'huiles usées, 4 072 kg de peinture, 7 221 bonbonnes de propane et 3 238 batteries de véhicules - Ateliers mécaniques : 14 635 litres d'huiles usées et 622 kg de filtres usagés 25 collecteurs de piles installés dans les lieux publics (2020)		Ville de Saguenay	✓
	Adopter un règlement municipal interdisant de jeter des RDD dans les ordures ménagères et en assurer l'application	Proposer au conseil municipal un projet de règlement visant l'interdiction de jeter les RDD dans les ordures ménagères	2018	ND	Règlement portant sur la collecte et la gestion des matières résiduelles VS-R-2017-16 entré en vigueur le 1^{er} décembre 2017		Ville de Saguenay	✓
		Assurer le respect du règlement	Chaque année entre 2018 et 2020	Nombre d'interventions de suivi par année	Campagne de communication pour faire connaître certains articles du règlement : radio, journaux, revue spécialisée, affiches dans les commerces et sur les colonnes de rue, lettres aux commerçants, kiosques, infolettres, site Internet, panneaux électroniques, capsules vidéo, messages en attente, Facebook, entrevues médias			
	Optimiser la récupération des produits visés par les programmes REP	Faire la promotion des programmes de récupération REP auprès des citoyens et des ICI	Chaque année entre 2016 et 2020	Pourcentage de type de produits visés ayant un point de dépôt sur le territoire	Site Internet de la Ville (information sur les points de dépôt : ex. de collecteurs de piles), mise à jour constante des informations		Ville de Saguenay	✓
	Étudier la possibilité d'installer un entrepôt de RDD dans le secteur nord et implanter des installations, le cas échéant	Réaliser un inventaire des endroits potentiels et se doter d'installations	2017	- Nombre d'entrepôts installés par secteur - Quantité de RDD récupérés par secteur	Rédaction d'un rapport de faisabilité et évaluation des coûts pour l'implantation d'un site de réception à l'écocentre du secteur Nord (2018).		Ville de Saguenay	✓

Encombrants (monstres ménagers)								
14. Détourner de l'enfouissement les encombrants pouvant être mis en valeur	Inclure une clause technique dans le devis des appels d'offres pour la collecte et le transport des résidus ultimes exigeant que l'adjudicataire transporte les encombrants pouvant être récupérés et recyclés vers un centre de traitement autorisé et où le pourcentage de récupération des encombrants ne doit pas être inférieur à 65 %		2017	• Nombre d'encombrants récupérés par année	• Nouveau devis de collecte : l'ensemble des encombrants collectés sont acheminés aux écocentres pour être récupérés depuis 2017. • 3 731 encombrants récupérés en 2020		Ville de Saguenay	✓
	Maintenir la gestion des appareils contenant des halocarbures	Auditer les contractants pour savoir s'ils respectent le règlement	Chaque année entre 2016 et 2020	• Quantité d'appareils réfrigérants récupérés par année	• 4 007 appareils réfrigérants vidangés en 2020 (collecte des encombrants intégrée à l'opération des écocentres)		Ville de Saguenay	✓
Béton de ciment et béton bitumineux								
Actions	Sous actions	Moyens Enjeux	Échéancier	Indicateur de performance	Avancement Bilan 2020	Commentaire	Responsable	État
15. Favoriser l'atteinte de l'objectif national de recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, brique et d'asphalte	Maintenir l'information donnée aux employés municipaux concernant les endroits où se départir des résidus d'activités municipales	Plan de communication	Chaque année entre 2016 et 2020	• Nombre de programmes de sensibilisation par année	• Accompagnement pour les services visés		Ville de Saguenay	✓
	Améliorer la mise en place d'aires consacrées à la récupération de béton et d'asphalte pour en faciliter l'apport volontaire des citoyens	S'assurer que chaque secteur possède un espace réservé et en superficie suffisante pour recueillir le béton et l'asphalte	Chaque année entre 2016 et 2020	• Nombre de sites de béton et d'asphalte par année	• Espace réservé aux 4 écocentres pour les citoyens. Accès aux sites de dépôt de terre, béton, asphalte pour les entreprises.		Ville de Saguenay	✓
	Réutiliser le béton et l'asphalte récupérés dans les infrastructures municipales		Chaque année entre 2016 et 2020	• Quantité de béton et d'asphalte réutilisés par année	• 40 273 t.m. d'asphalte en 2020 • 33 034 t.m. de béton en 2020	Récupération à 100 % dans les infrastructures municipales	Ville de Saguenay	✓
Pneus								
16. Détourner de l'élimination les pneus pouvant être mis en valeur sur le territoire	Maintenir et développer la mise en place d'aires consacrées à la récupération de pneus pour faciliter l'apport volontaire des citoyens	S'assurer que chaque secteur possède un espace réservé et en superficie suffisante pour recueillir les pneus	Chaque année entre 2016 et 2020	• Quantité de pneus récupérés par année	• 28 804 pneus récupérés en 2020 (21 097 sans jante, 7 707 avec jante)		Ville de Saguenay	✓
Technologie de l'information et des communications (TIC)								
17. Détourner de l'enfouissement les appareils de TIC	Maintenir et améliorer la mise en place d'aires consacrées à la récupération de TIC pour en faciliter l'apport volontaire des citoyens	S'assurer que chaque secteur possède un espace réservé et en superficie suffisante pour recueillir les TIC	Chaque année entre 2016 et 2020	• Nombre de points de dépôt par secteur	• 4 points de dépôt (écocentres)		Ville de Saguenay	✓
				• Quantité de TIC récupérées par point de dépôt par année	• 299 t.m. récupérées en 2020			

	Maintenir le financement pour la récupération des TIC	Prévoir les sommes à chaque budget	Chaque année entre 2016 et 2020	• \$ par année	• Sommes intégrées au budget d'exploitation des écocentres		Ville de Saguenay	✓
	Adopter un règlement municipal visant à interdire les appareils de TIC des ordures	Proposer au conseil municipal un projet de règlement visant à interdire les appareils de TIC des ordures	2018	• ND	• Règlement portant sur la collecte et la gestion des matières résiduelles VS-R-2017-16 entré en vigueur le 1 ^{er} décembre 2017		Ville de Saguenay	✓
		Assurer le respect du règlement	Chaque année entre 2018 et 2020	• Nombre d'interventions par année	• Campagne de communication pour faire connaître certains articles du règlement			
Autres matières								
18. Adopter une stratégie pour la gestion des autres matières (véhicules hors d'usage, encombrants métalliques et non métalliques, balayures de rue, plastique agricole, etc.)	Acquérir des connaissances sur les types et les quantités des autres matières générées	Inventorier les quantités et les types de matières acheminées aux écocentres	2018	• Quantité de matières par type	• Caractérisation des conteneurs de métaux en 2017		Ville de Saguenay	✓
	Optimiser la mise en valeur des autres matières (ex. plastique agricole)	Évaluer la faisabilité de recycler au centre de tri certaines matières non actuellement acceptées (ex. PSE, film plastique, produits cosmétiques)	2018	• Nombre de catégories de matières recyclées par année	• Implantation de 6 points de dépôts en 2020 pour le recyclage des bouchons de liège pour un total de 16			
					• 76 livres de bouchons de liège			
					• Analyse de faisabilité (2017) et installation en 2018 d'une soufflerie sur la chaîne de tri pour les sacs et pellicules de plastique			
					• Ajout des capsules Nespresso à la collecte du recyclage en 2019			
					• 13 tonnes de capsules Nespresso recyclées en 2020			
4. Valorisation : Recycler 60 % de la matière organique (en vigueur depuis 2015)								
Bannir de l'enfouissement les matières organiques d'ici 2020 – Bannir le bois de l'enfouissement (en vigueur depuis 2014)								
Actions	Sous actions	Moyens Enjeux	Échéancier	Indicateur de performance	Avancement Bilan 2020	Commentaire	Responsable	État
19. Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens, les ICI et les organismes municipaux à la valorisation et aux objectifs de la PQGMR à l'égard des matières organiques	Promouvoir l'information relative aux matières acceptées en fonction des différentes technologies, infrastructures et aux différents modes de valorisation	Plan de communication intégré à une stratégie globale de communication	Chaque année entre 2017 et 2020	• Nombre de programmes d'ISÉ diffusés par année	• Promotion des formations sur le compostage domestique et sur le gaspillage alimentaire : site Internet, Facebook		Ville de Saguenay	✓
					• Sensibilisation au compostage domestique et au gaspillage alimentaire par la patrouille Eurêko (kiosque)			
					• Formations et service-conseil dans les entreprises. Accompagnement de 105 entreprises en personne ou par téléphone.			
					• Promotion de l'herbicyclage et du feuillicyclage			
					• Promotion de la collecte <i>Sapin du bon sens</i>			

Matières organiques contenues dans les ordures ménagères, feuilles, branches et résidus verts								
20. Mettre en œuvre la collecte, le traitement des matières organiques et la mise en valeur des extrants	Implanter une technologie de traitement des matières organiques permettant de maximiser la mise en valeur des extrants en tenant compte des aspects techniques et environnementaux, et en fonction du gisement	Procéder à la caractérisation du gisement des matières organiques de toute provenance (résidentiel, ICI)	2016	▪ ND	• 11 caractérisations d'ordures ménagères réalisées dans le cadre d'une analyse du traitement par tri mécanobiologique en 2018 • Caractérisation des ordures ménagères réalisée sur l'ensemble du territoire en 2014	Une consultation publique sur les différents modes de collectes et sur les types de traitement des matières organiques a eu lieu en 2018	Ville de Saguenay	✓
		Analyser les types de traitement et les technologies associées	2017	▪ ND	• La Ville de Saguenay a retenu le compostage extérieur comme type de traitement. Entreprise choisie suite à l'appel d'offres.			✓
		Évaluer le type de contenant, le mode, la fréquence et les circuits de collecte	2017	▪ ND	• Après analyse, la collecte par bac dédié (bac brun) a été la méthode retenue.		Ville de Saguenay	✓
		Évaluer et planifier les possibilités de partenariats	2018	▪ ND	• Différents scénarios ont été analysés.		Ville de Saguenay	✓
		Mettre en œuvre la collecte, le traitement des matières organiques et la mise en valeur des extrants	2019 et 2020	▪ ND	• 3 041 t.m de résidus verts ont été acheminés aux écocentres et valorisés en 2020. • Au printemps 2019, 137 t.m de résidus verts ont été collectés en porte-à-porte et valorisés.	Note : considérant le faible taux de participation au cours des collectes du printemps 2018, automne 2018 et printemps 2019, la collecte des résidus verts a été annulée. L'herbicyclage et le feuillicyclage sont encouragés et l'accès aux écocentres demeure gratuit pour les citoyens.	Ville de Saguenay	✓
					• La collecte et le traitement des matières organiques sont prévus en 2022.			
21. Réduire les matières organiques destinées à l'enfouissement par la promotion de l'herbicyclage, du feuillicyclage, du compostage domestique, du compostage communautaire et	Évaluer la possibilité d'implanter des sites de compostage communautaire ou autre mode de traitement à des endroits stratégiques sur le territoire d'application		2017 et 2018	▪ Nombre de sites évalués par secteur par année	• En 2016, implantation d'un composteur communautaire dans le secteur nord de Chicoutimi incluant formation, mobilisation des citoyens, suivi et équipements. • En 2017 et 2018, distribution de composteurs pour jardin communautaire et écoles (Fonds AES) • En 2019, composteur communautaire installé au coin des rues Sainte-Anne, Saint-Philippe et Saint-Luc dans l'arrondissement Chicoutimi.		Ville de Saguenay	✓

autre mode de traitement					En 2020, un composteur domestique installé dans le parc en face du Foyer des loisirs.			
	Évaluer la possibilité de mettre en place des programmes d'accompagnement en gestion des matières organiques		2018	ND	Arrimage lors du déploiement de la collecte et du traitement des matières organiques		Ville de Saguenay	✓
	Encourager l'utilisation de compost dans les travaux municipaux de végétalisation		2018	ND	Arrimage lors du déploiement de la collecte et du traitement des matières organiques			✓
	Évaluer la participation au compostage, herbicyclage et feuillicyclage	Sonder la population quant à la pratique du compostage, de l'herbicyclage et du feuillicyclage	2017	\$ par année	Réalisation et diffusion d'un encart sur l'herbicyclage et le compostage domestique		Ville de Saguenay	✓
		Déterminer le rendement en compostage, herbicyclage, et feuillicyclage		Taux de participation (%)	Reporté en 2021			✗
	Maintenir les subventions pour les formations sur le compostage	Renouveler chaque année le financement	Chaque année entre 2016 et 2020	- Nombre de formations par année - Nombre de personnes par année	132 composteurs domestiques en bois conçus à Saguenay et vendus à prix réduit à des citoyens. 2 formations gratuites sur le compostage domestique en ligne en 2020 150 citoyens y ont assisté 2 formations gratuites en ligne sur le gaspillage alimentaire. 34 citoyens y ont assisté 2 formations gratuites en ligne sur le recyclage 45 citoyens y ont assisté - Sommes prévues au budget 7 ateliers sur le compostage offerts dans les écoles primaires de Saguenay (165 élèves en 2017)		Ville de Saguenay	✓
Bois								
22. Bannir de l'enfouissement le bois à partir de 2014	Maintenir et améliorer la performance de la collecte des arbres de Noël	Soutenir l'initiative <i>Sapin du bon sens</i>	Chaque année entre 2016 et 2020	Nombre d'arbres récupérés par année	349 arbres de Noël récupérés sur le territoire de Saguenay en 2020		Ville de Saguenay	✓
		Plan de communication		Nombre de programme d'ISÉ relatif à la récupération d'arbres par année	Promotion de la collecte Sapin du bon sens : télévision, journal, site Internet, Facebook, tournée des médias			

	Adopter un règlement municipal interdisant de mettre le bois dans les ordures ménagères	Proposer au conseil municipal un projet de règlement visant l'interdiction de jeter le bois dans les ordures	2018	▪ ND	▪ Règlement portant sur la collecte et la gestion des matières résiduelles VS-R-2017-16 entré en vigueur le 1 ^{er} décembre 2017		Ville de Saguenay	✓
		Assurer le respect du règlement	Chaque année entre 2019 et 2020	▪ Nombre d'interventions de suivi par année	▪ Campagne de communication visant à faire connaître certains articles du règlement			
	Maintenir la mise en place d'aires consacrées à la récupération du bois pour en faciliter l'apport volontaire des citoyens	S'assurer que chaque secteur possède un espace réservé et en superficie suffisante pour recueillir le bois de toutes sortes	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Quantité de bois récupéré par année	▪ 5229 t.m. de bois de CRD en valorisation énergétique en 2020 ▪ 1743 t.m. de branches en valorisation énergétique en 2020		Ville de Saguenay	✓
Biosolides municipaux et boues de fosses septiques								
23. Maintenir les programmes actuels de valorisation (recyclage) agricole par compostage et épandage au sol des biosolides municipaux et des boues de fosses septiques	Maintenir le programme de municipalisation de vidange des fosses septiques à Saguenay	Harmoniser le devis d'appel d'offres pour la vidange des fosses afin de s'assurer d'obtenir des prix compétitifs	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ ND	▪ Réalisé en 2014		Ville de Saguenay	✓
	Maintenir le recyclage agricole par compostage et épandage au sol des biosolides municipaux et des boues de fosses septiques		Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Quantité de boues recyclées par année	▪ 100 % des boues de fosses septiques ont été valorisées en 2020 ▪ La vidange des fosses septiques sera faite systématiquement aux 2 ans pour toutes les résidences permanentes et de villégiature (elle était aux 4 ans pour la villégiature) ▪ 100 % des biosolides municipaux valorisés en 2020		Ville de Saguenay	✓
	Améliorer la gestion des biosolides municipaux dans les municipalités de la MRC	Tenir un registre de recyclage des biosolides municipaux et des boues de fosses septiques	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Quantité de boues recyclées par année	<i>Cette action concerne exclusivement le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay puisqu'à Saguenay, le taux de valorisation est de 100 %</i>		MRC du Fjord-du-Saguenay	X
	Maintenir la capacité de traitement du CTBFS	Réaliser un diagnostic des installations de traitement	2018	▪ ND	▪ Diagnostic annuel et application des correctifs réalisés (2017-2018)		Ville de Saguenay	✓
5. Élimination : enfouir la seule matière résiduelle, le résidu ultime								
Résidus ultimes								
Actions	Sous actions	Moyens Enjeux	Échéancier	Indicateur de performance	Avancement Bilan 2020	Commentaire	Responsable	État
24. Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens, les ICI et les organismes municipaux à l'objectif	Promouvoir l'enfouissement d'une seule matière, soit le résidu ultime	Plan de communication intégré à une stratégie globale de communication	Chaque année entre 2017 et 2020	▪ Nombre de programmes d'ISÉ diffusés par année	▪ Campagne de communication pour faire connaître certains articles du règlement portant sur la collecte et la gestion des matières résiduelles VS-R-2017-16		Ville de Saguenay	✓

fondamental de la PQGMR : enfouir la seule matière résiduelle, le résidu ultime	Sensibiliser les générateurs potentiels de dépôts sauvages sur les terres du domaine de l'État des incidences de ces dépôts sur le milieu naturel				• Distribution de l'accroche-bac			
25. Déterminer un nouveau cadre réglementaire pour l'élimination	Revisiter les ententes intermunicipales avec la Ville de Saguenay et les municipalités de la MRC		2017	• ND	• Nouvelle entente Ville - MRC - RMR réalisée en 2020		Ville de Saguenay MRC du Fjord RMR	✓
26. Optimiser la collecte des résidus ultimes	Étudier la possibilité de réglementer la collecte	Évaluer le type de contenant, le mode, la fréquence et les circuits de collecte	2017 et 2018	• ND	• Collecte entièrement mécanisée depuis le 1er décembre 2017. Uniformisation du type de contenant pour la collecte (conteneurs ou bacs roulants pour collecte mécanisée, 240 litres ou 360 litres, de couleur noir, vert ou gris)		Ville de Saguenay	✓
		Automatiser la collecte des ordures ménagères			• Campagne de sensibilisation (2017-2018) « Avez-vous la bonne poubelle » : radio, capsule vidéo, patrouille Eurêko, appels automatisés, colonnes de rue, communiqué de presse, lettre aux commerçants, journal, infolettre, médias sociaux, site Internet, affiches.			
					• Programme ACCÈS BAC : 15 bacs roulants distribués en 2020 aux personnes à faible revenu (site Internet, entrevues dans les médias, partenariat avec les organismes des services budgétaires)			
27. Maintenir et améliorer la collecte des matières résiduelles dans les territoires non organisés (TNO)	Optimiser la gestion des matières résiduelles à l'entrée des TNO	Réaliser un inventaire des types de matières à traiter et des sites de dépôt	2016 à 2018	• Nombre d'équipements	<i>Ces actions concernent exclusivement le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay</i>		MRC du Fjord-du-Saguenay	✗
		Installer les équipements requis et prévoir l'acheminement des matières vers les lieux appropriés	2016 à 2018	• Nombre d'équipements installés				
28. Atténuer les émissions de GES liées au transport	Connaître les émissions de GES	Réaliser un inventaire des émissions de GES liées au transport des matières résiduelles	2018 à 2020	• Nombre d'unités de carbone compensées par année • Somme versée par année	• Inventaire des GES réalisé en 2018		Ville de Saguenay	✓
					• L'étude de 2018 sur le transport des résidus ultimes au LET d'Hébertville-Station a révélé : 852 tonnes d'équivalent CO₂ (téqCO₂)			
	Diminuer les émissions de GES	Optimiser les circuits de collecte			• Plan de stabilisation et de réduction des GES (PSREGES) en cours • La Ville de Saguenay participe au programme <i>Partenaire dans la Protection du Climat de la FCM</i>			✓

		Privilégier l'utilisation de véhicules à faible émission			- Collecte entièrement mécanisée depuis le 1^{er} décembre 2017 - Clauses insérées aux devis d'appel d'offres relativement à l'année de fabrication des véhicules et aux GPS avec logiciel de repérage (FOCUS)			
29. Dépasser l'objectif national de quantité de matières résiduelles éliminées par personne par année	Réduire à moins de 750 kg la quantité de MR éliminées par personne par année pour la Ville de Saguenay et à moins de 450 kg pour la MRC du Fjord-du-Saguenay	Réaliser la mise en œuvre des actions du PGMR	Chaque année entre 2016 et 2020	Quantité de matières résiduelles par habitant par année	- Résidentiel : 2018 : 256 kg par habitant (37 484 t.m.) 2019 : 260 kg par habitant (38 082 t.m.) - ICI : 2018 : 179 kg par habitant (26 215 t.m.) 2019 : 194 kg par habitant (28 442 t.m.)	Les données 2020 provenant du MELCC (Élimination hors MRC) ne sont pas disponibles au moment de la rédaction de ce rapport)	Ville de Saguenay	
6. Secteur ICI (industries, commerces, institutions)								
Bannir de l'enfouissement le papier et le carton (en vigueur depuis 2013), le bois (en vigueur depuis 2014) et les matières organiques (d'ici 2020)								
Actions	Sous actions	Moyens Enjeux	Échéancier	Indicateur de performance	Avancement Bilan 2020	Commentaire	Responsable	État
30. Faire connaître aux ICI les objectifs de la PQGMR (bannissement du papier-carton, du bois et des matières organiques, bonne gestion des PCVMP)	Informar et responsabiliser les générateurs sur la réduction et la gestion appropriée des matières qu'ils génèrent	Plan de communication intégré à une stratégie globale de communication	Chaque année entre 2017 et 2020	Nombre de programmes d'ISÉ diffusés par année	Service-conseil dans 105 ICI en 2020 pour le recyclage, la réduction à la source et le développement durable		Ville de Saguenay	
	Encourager les ICI à éviter le gaspillage des matières qu'ils emploient				Accompagnement pour l'achat d'équipement et formation en GMR (Fonds AES 2017 : Patro de Jonquière, École secondaire des Grandes-Marées, Séminaire de Chicoutimi)			
	Promouvoir le programme d'attestation ICI ON RECYCLE et la charte des matières recyclables				Projet sur la diminution de l'utilisation des pailles et des sacs de plastique à usage unique dans les ICI (Fonds AES et CREDD)			
31. Déterminer le pourcentage réel de chaque catégorie de matières produites par les ICI	Réaliser une caractérisation du gisement des ICI et de leurs activités et services en GMR	Mandater un organisme habilité à réaliser cet inventaire	2016 et 2017	Nombre de mandats octroyés par année	2 mandats octroyés en 2016 (Eurêko et Chaire en écoconseil de l'UQAC) - Données recueillies en 2016 auprès de 2 partenaires (Projet ComposTable et Patro de Jonquière)		Ville de Saguenay	
		Recueillir les données de caractérisation existantes auprès des partenaires et organismes du milieu			En 2017 : création d'un programme de PERMIS à l'attention des entreprises de transport et de traitement de matières résiduelles avec déclaration obligatoire (type et quantité de matières transportées et traitées). Analyse des données effectuées annuellement.			

32. Améliorer les performances de récupération et de valorisation des ICI	Augmenter le nombre d'entreprises utilisant des services de récupération et de valorisation	Évaluer la faisabilité de rendre accessible le service des collectes et les écocentres aux petits ICI générant des volumes comparables au secteur résidentiel	2016 et 2017	▪ ND	▪ Service-conseil dans 105 ICI en 2020 pour le recyclage, la réduction à la source et le développement durable		Ville de Saguenay	
		Harmoniser les critères d'admissibilité aux collectes des regroupements d'ICI	2016 et 2017	▪ ND	▪ Distribution de 212 bacs aux ICI en 2020 et approbation de 6 supplémentaires déjà en place			
					▪ Règlement portant sur la collecte et la gestion des matières résiduelles VS-R-2017-16 entré en vigueur le 1er décembre 2017			
33. Prévoir et/ou mettre en place une politique d'intervention pour les matières résiduelles provenant du secteur des ICI	Harmoniser la réglementation concernant le bannissement des matières	Proposer au conseil municipal un projet de règlement visant l'interdiction de jeter le papier et le carton, le bois et les matières organiques dans les ordures pour le secteur des ICI	2018 : papier, carton et bois 2020 : matières organiques	▪ ND	▪ Règlement portant sur la collecte et la gestion des matières résiduelles VS-R-2017-16 entré en vigueur le 1 ^{er} décembre 2017		Ville de Saguenay	
		Assurer le respect du règlement	Chaque année entre 2018 et 2020	▪ Nombre d'interventions de suivi par année	▪ Service-conseil aux ICI pour faire connaître certains articles du règlement			
7. Secteur CRD (Construction, rénovation et démolition)								
Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte, bannir le bois de l'enfouissement (en vigueur depuis 2014), trier 70 % des résidus du segment du bâtiment								
Actions	Sous actions	Moyens Enjeux	Échéancier	Indicateur de performance	Avancement Bilan 2020	Commentaire	Responsable	État
34. Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens, les ICI et les organismes municipaux relativement aux objectifs de la PQGMR (recyclage du béton, brique, asphalte; bannissement du bois)	Informer et responsabiliser les générateurs relativement aux avantages de trier sur place et à la gestion appropriée des résidus de CRD	Plan de communication intégré à une stratégie globale de communication	Chaque année entre 2017 et 2020	▪ Nombre de programmes d'ISÉ diffusés par année	▪ Création d'un programme de PERMIS à l'attention des entreprises de transport et de traitement de matières résiduelles avec déclaration obligatoire (lettres aux entreprises, encart explicatif du fonctionnement du LET, site Internet et accompagnement personnalisé)		Ville de Saguenay	
		Lors de la délivrance des permis de CRD et en collaboration avec les quincailleries, sensibiliser les générateurs aux bonnes pratiques de gestion des résidus de CRD			▪ Patrouille Eurêko! : sensibilisation à la gestion des résidus de CRD (465 citoyens rencontrés dans 6 quincailleries et 4 lieux publics en 2017)			
					▪ Formation <i>construction écologique</i> et sensibilisation à la gestion des résidus de CRD (Fonds AES et Eurêko en 2017 et 2018)			
					▪ Programme d'aide financière à la construction et la rénovation durable en collaboration avec la Division des permis, programmes et inspections (abrogé en 2020)			
35. Déterminer le pourcentage réel de	Connaître le gisement des résidus de CRD et	Réaliser une caractérisation des résidus de CRD et un	2017	▪ Nombre de chantiers de	▪ Compilation des déclarations en 2020		Ville de Saguenay	

chaque catégorie de matières produites par le secteur CRD	des activités et services en GMR	inventaire des activités et services offerts en collaboration avec les générateurs		CRD caractérisés	• Inventaire des activités et services offerts réalisés et disponible sur le site Internet de la Ville			
	Développer des méthodes afin de comptabiliser les intrants du secteur CRD	Établir des indicateurs de suivi et des outils de compilation des intrants de résidus de CRD acheminés aux différents sites d'élimination	2017	• ND	• Projet pilote réalisé en 2017 sur le chantier de rénovation d'un édifice municipal (projet LEED, bibliothèque d'Arvida) • Rédaction d'une section sur la gestion des résidus de CRD destinée aux appels d'offres comprenant une méthode de comptabilisation et des objectifs à atteindre		Ville de Saguenay	✓
	Évaluer la pertinence de réaliser une étude pour la filière du bois et des traitements s'y rattachant	Établir une collaboration avec les universités ou autres partenaires pour la réalisation de projets de recherche	2016	• ND	• Une collaboration a été établie avec l'UQAC	Aucun projet n'a été proposé ou retenu par les étudiants	Ville de Saguenay	✓
36. Améliorer les performances de récupération et de valorisation des résidus de CRD des citoyens, des ICI et des organismes municipaux	Accompagner les générateurs de résidus de CRD	Évaluer les différentes avenues de traitement des résidus de CRD	2017 et 2018	• Pourcentage de résidus de CRD recyclés et valorisés	• Information relative aux entreprises offrant des services de transport et de traitement des matières résiduelles disponible en ligne (site Internet, portail GMR Sag)		Ville de Saguenay	✓
	Développer des mesures incitatives à la réduction et au tri à la source des résidus de CRD	Évaluer la possibilité d'introduire des mesures réglementaires coercitives lors de l'émission des permis de CRD afin de favoriser le tri à la source des résidus de CRD, directement sur les chantiers, ou de les diriger vers un centre de tri	2017	• Nombre de mesures instaurées	• Programme d'aide financière à la construction et la rénovation durable VS-R-2016-169 entré en vigueur le 7 décembre 2016 (mesure incitative : crédit de taxes) (abrogé en 2020)		Ville de Saguenay	✓
	Lors de l'octroi de contrat par les municipalités, inclure une clause technique particulière au document d'appel d'offres exigeant à l'adjudicataire de se départir des CRD auprès des centres de récupération et de recyclage afin d'atteindre le taux de valorisation de 70 %	Demander une reddition de compte de l'entrepreneur lors de l'attribution des contrats (un PGMR en fonction des 3RV)	2017	• ND	• Un plan de gestion des résidus de construction a été exigé à l'adjudicataire (incluant un taux de valorisation de 75 %) pour le projet de déconstruction et reconstruction de la bibliothèque d'Arvida (lequel est inséré dans une démarche de certification LEED) • Une section sur la gestion des résidus de CRD destinée aux appels d'offres a été rédigée et mise en application en collaboration avec les services des immeubles et des approvisionnements		Ville de Saguenay	✓
	Adopter un règlement municipal interdisant de jeter des CRD dans les ordures ménagères	Proposer au conseil municipal un projet de règlement visant l'interdiction de jeter le bois dans les ordures ménagères	2018	• ND	• Règlement portant sur la collecte et la gestion des matières résiduelles VS-R-2017-16 entré en vigueur le 1^{er} décembre 2017		Ville de Saguenay	✓
		Assurer le respect du règlement	Chaque année entre 2018	• Nombre d'interventions de suivi par	• Campagne de communication pour faire connaître certains articles du règlement			

			et 2020	année				
	Maintenir la mise en place d'aires consacrées à la récupération des résidus de CRD pour en faciliter l'apport volontaire	S'assurer que chaque secteur possède un espace réservé de superficie suffisante pour recueillir les résidus de CRD de toutes sortes	Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Quantité de CRD par année	▪ 7 184 t.m. de CRD ont été recueillies au total dans les 4 écocentres en 2020		Ville de Saguenay	✓
	Favoriser la valorisation des agrégats provenant des bâtiments et infrastructures dans le cadre des travaux de construction et de réfection routière		Chaque année entre 2016 et 2020	▪ Quantité d'agrégats valorisés par année	▪ 73 309 t.m. de résidus d'asphalte et de béton ont été réutilisés dans les infrastructures municipales en 2020		Ville de Saguenay	✓
8. Harmonisation et gestion régionale des matières résiduelles								
Actions	Sous actions	Moyens Enjeux	Échéancier	Indicateur de performance	Avancement Bilan 2020	Commentaire	Responsable	État
37. Procéder à l'arrimage du PGMR conjoint de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay avec celui de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR)	Créer un comité technique formé de représentants de chacune des parties (Ville de Saguenay, MRC, RMR)	Analyser les possibilités d'arrimage et de mise en œuvre des actions des PGMR	2016 à 2020	▪ Nombre de comités formés ▪ Nombre de rencontres ▪ Nombre d'actions réalisées	Comités régionaux : Comité technique : 1 rencontre en 2020 Comités opération/finance : 0 rencontre en 2020 Comité communication : 0 rencontre en 2020		Ville de Saguenay - MRC du Fjord - RMR	✓
	Créer des sous-comités de travail ayant pour mandat de mettre en œuvre les actions de façon concertée	Mettre en œuvre les actions						
	Créer un comité consultatif composé d'acteurs et d'organismes régionaux impliqués dans les domaines de la GMR et de l'environnement	Évaluer les résultats de la mise en œuvre des actions des PGMR et émettre des recommandations afin d'assurer le respect des objectifs à atteindre			▪ Comité de travail DDE (nouveau de 2019) : 2 rencontres			✓
38. Assurer la cohérence du PGMR et du Plan de DD	Créer un comité de travail DD-GMR	Évaluer les options de mise en œuvre du PGMR en accord avec les principes du DD	2017	▪ Nombre d'actions harmonisées prenant en compte les principes du DD	▪ La commission du développement durable et de l'environnement assure l'arrimage du PGMR et du Plan de DD (7 rencontres en 2020)		Ville de Saguenay	✓
39. Promouvoir l'économie circulaire	Réaliser une étude de marché sur le potentiel des matières résiduelles régionales	Travailler en partenariat avec la RMR et les instances de développement économique afin de déterminer les cibles, les quantités disponibles et les marchés potentiels	Chaque année entre 2017 et 2020	▪ Nombre d'études réalisées	▪ Étude réalisée sur l'utilisation du gypse post-consommation et de l'anhydrite (aluminerie 2017)		Ville de Saguenay	✓
					▪ Études réalisées sur le potentiel agroenvironnemental d'un mélange de boues municipales et de sous-produits industriels (2018)			
					▪ Développement des partenariats en cours à la suite de la fermeture des marchés asiatiques (matières recyclables)			

	Favoriser la valorisation de certains types de résidus industriels ou d'entretien des voies municipales	Chaque année entre 2016 et 2020	Quantité de résidus valorisés par année	73 309 t.m. de résidus d'asphalte et de béton ont été réutilisés dans les infrastructures municipales en 2020 - Participation financière (Fonds AES) à un projet de recherche mené par l'UQAC sur la valorisation des biosolides de papetières en combinaison avec des résidus de l'industrie de l'aluminium pour l'élaboration d'un fertilisant dédié à la culture du bleuet		Ville de Saguenay	
--	---	---------------------------------	---	--	--	-------------------	---

BILAN 2020 PGMR 2016-2020 Ville de Saguenay				
LÉGENDE : État des ACTIONS et SOUS ACTIONS		2020	Le PGMR 2016-2020 conjoint de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay comporte 39 ACTIONS qui se déclinent en 91 SOUS-ACTIONS.	
	Réalisée	80		
	En cours de réalisation	4		
	Reportée	1	En 2020 : 80 sous actions ont été réalisées, 4 sont en cours de réalisation, 1 a été reportée, 2 concernaient uniquement la MRC du Fjord-du-Saguenay et 4 sont prévues au cours des années subséquentes.	
	Ville de Saguenay non concernée	2		
	Prévue une autre année	4		

Annexe B : Fiches détaillées des mesures du Plan d'action du PGMR 2023-2030

Mesure # 1 : Accompagner, informer et sensibiliser

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à accompagner, à informer et à sensibiliser les citoyens ainsi que les acteurs des différents milieux sur les bonnes pratiques à adopter et les bons gestes à poser. La réduction à la source, le réemploi et l'importance de bien trier les différentes matières seront communiqués à l'aide de moyens diversifiés.

Les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation offertes aux citoyens et aux milieux scolaires seront maintenues et élargies aux multilogements, aux organisateurs d'événements et aux petits ICI assimilables.

Type(s) d'action(s)

☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☐ Politique/Plan d'action ☒ Réduction à la source

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Détourner les matières organiques de l'élimination en vue de leur compostage;
Détourner les matières recyclables de l'élimination en vue de leur recyclage;
Détourner les résidus de CRD de l'élimination en vue de leur recyclage et/ou réemploi;
Réduire à la source la génération de matières.

Objectif(s) visé(s)

Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne;
Augmenter le taux de réemploi, de récupération et de valorisation des matières tous secteurs confondus.

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- ☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
- ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du métal et du plastique.
- ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
- ☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
- ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
- ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois).

Actions	
1.1	Sensibiliser les citoyens aux 3RV, à l'importance de bien trier les matières à la source et aux enjeux reliés aux produits à usage unique à l'aide de moyens diversifiés (patrouille environnementale, kiosques, camps de jour, événements, visites des infrastructures municipales).
1.2	Sensibiliser, éduquer et accompagner les élèves dans le cadre d'ateliers scolaires et maintenir le partenariat avec les programmes <i>Pour une ERE solidaire</i> et <i>Pour une ERE secondaire</i> .
1.3	Offrir un service-conseil personnalisé aux multilogements (incluant les résidences pour aînés).
1.4	Développer des outils de communication (fiches, affiches, aide-mémoires, infolettre, Facebook, Instagram, TikTok, etc.) adaptés aux différentes clientèles (écoles, CPE, ICI, multilogements, nouveaux arrivants) et diffuser l'information (nouveaux outils et outils existants, ex. : <i>Ça va où?</i>).
1.5	Élaborer un plan de communication annuel spécifique au présent PGMR.
1.6	Maintenir le service-conseil personnalisé aux ICI (accompagnement en GMR pour tout type d'ICI).
1.7	Sensibiliser les gestionnaires du secteur de la restauration (kiosques dans les événements, traiteurs, camions-restaurants, bars, fournisseurs, etc.) à l'utilisation de matériel durable (vaisselles, contenants) et à l'importance de bien trier les matières.
1.8	Préparer un guide municipal de bonnes pratiques pour les événements écoresponsables.
1.9	Maintenir le service de prêt d'équipement pour les événements (bacs, conteneurs ou îlots multimatières).
1.10	Offrir un service-conseil personnalisé aux organisateurs d'événements.
1.11	Offrir des formations sur la réduction du gaspillage alimentaire, le zéro déchet, le gaspillage vestimentaire, la réduction du plastique et les produits à usage unique, le compostage, l'herbicyclage, le tout-à-l'égout, le réemploi et la réparation des articles ménagers.
1.12	Promouvoir les programmes de réduction à la source, de réemploi et d'économie de partage (composteurs domestiques, couches, PHFD, PID, <i>Coffre aux sports</i> , <i>Caserne de jouets</i> , <i>Librairie Cultures à partager</i> , etc.).
1.13	Promouvoir la réduction du gaspillage alimentaire et le zéro déchet auprès de la population, des ICI et des employés municipaux par la diffusion de campagnes existantes (<i>Défi Zéro Gaspi</i> , <i>J'aime manger, pas gaspiller</i> , etc.) ou d'initiatives existantes (frigos solidaires, cuisines collectives, <i>Fonds Éco IGA</i> , entreprises qui ont des sections « en vrac », etc.).
1.14	Produire et publier annuellement un bilan GMR sommaire.
1.15	Faire valoir et diffuser les bons coups des citoyens, des entreprises et de la Ville de Saguenay.

Secteur(s) visé(s)

☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)

Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre

☒ Ville-MRC de Saguenay (Service DDE, Service des communications, Service de la culture, des sports et de la vie communautaire – événements)

Collaborateur(s)

☒ Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) ☒ Eurêko! ☒ Chambres de commerces ☒ Centre québécois de développement durable (CQDD)

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Actions	Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
1.1	Nombre de citoyens sensibilisés	5 000 citoyens/année	Annuel
1.2	Nombre d'élèves sensibilisés	5 000 élèves/année 200 ateliers/année	Annuel
1.3	Nombre de multilogements sensibilisés (service-conseil)	4 multilogements/année	Annuel
1.4	Nombre d'outils de communication développés et diffusés	5 outils développés/année 50 diffusions/année	Annuel
1.5	Plan de communication réalisé et adopté	1 plan/année	Annuel
1.6	Nombre de ICI sensibilisés (service-conseil, requêtes)	100 requêtes ICI/année	Annuel
1.7	Nombre de gestionnaires du secteur de la restauration sensibilisés	5 gestionnaires/année	Annuel
1.8	Production et diffusion du guide pour les organisateurs d'événements	2023	Une fois à la fin de l'implantation de l'action
1.9	Nombre d'événements ayant bénéficié d'équipements	70 événements/année	Annuel
1.10	Nombre d'organiseurs d'événement sensibilisés (service-conseil)	2 organisateurs/année	Annuel
1.11	Nombre de formations et de participants	2 formations/année 50 participants/année	Annuel
1.12	Nombre de diffusions (programmes)	4 diffusions/année	Annuel
1.13	Nombre de diffusions (gaspillage alimentaire, zéro déchet)	4 diffusions/année	Annuel

1.14	Bilan GMR produit et publié	1 bilan/année	Annuel
1.15	Nombre de diffusions de bons coups	4 diffusions/année	Annuel

Échéancier

Actions	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
1.1	X	X	X	X	X	X	X
1.2	X	X	X	X	X	X	X
1.3	X	X	X	X	X	X	X
1.4	X	X	X	X	X	X	X
1.5	X	X	X	X	X	X	X
1.6	X	X	X	X	X	X	X
1.7	X	X	X	X	X	X	X
1.8	X						
1.9	X	X	X	X	X	X	X
1.10	X	X	X	X	X	X	X
1.11	X	X	X	X	X	X	X
1.12	X	X	X	X	X	X	X
1.13	X	X	X	X	X	X	X
1.14	X	X	X	X	X	X	X
1.15	X	X	X	X	X	X	X

Budget ventilé sur 7 ans

Dépenses	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines (RH) :							
1.1							
1.2							
1.3	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
1.4	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
1.5	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
1.6	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
1.7	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
1.8	15 000 \$						
1.9							
1.10	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
1.11	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
1.12							
1.13							
1.14	28 000 \$	28 000 \$	28 000 \$	28 000 \$	28 000 \$	28 000 \$	28 000 \$
1.15	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Total RH	163 000 \$	148 000 \$	148 000 \$	148 000 \$	148 000 \$	148 000 \$	148 000 \$
Ressources externes (RE) :							
1.1	53 000 \$	53 000 \$	53 000 \$	53 000 \$	53 000 \$	53 000 \$	53 000 \$
1.2	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
1.3							
1.4	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
1.5							
1.6							
1.7							
1.8	1 000 \$						
1.9							

1.10							
1.11	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
1.12	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
1.13	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
1.14							
1.15	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Total RE	163 000 \$	162 000 \$	162 000 \$	162 000 \$	162 000 \$	162 000 \$	162 000 \$

Ressources matérielles (RM) :

1.1							
1.2							
1.3							
1.4	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
1.5							
1.6							
1.7							
1.8							
1.9	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
1.10							
1.11							
1.12							
1.13							
1.14							
1.15							
Total RM	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
Total annuel des dépenses	330 000 \$	314 000 \$	314 000 \$	314 000 \$	314 000 \$	314 000 \$	314 000 \$

Revenus	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Régime de redistribution des redevances :							
1.1	53 000 \$	53 000 \$	53 000 \$	53 000 \$	53 000 \$	53 000 \$	53 000 \$
1.2	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$

1.3	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
1.4	23 000 \$	23 000 \$	23 000 \$	23 000 \$	23 000 \$	23 000 \$	23 000 \$
1.5	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
1.6	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
1.7	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
1.8	16 000 \$						
1.9	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
1.10	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
1.11	16 000 \$	16 000 \$	16 000 \$	16 000 \$	16 000 \$	16 000 \$	16 000 \$
1.12	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
1.13	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
1.14	28 000 \$	28 000 \$	28 000 \$	28 000 \$	28 000 \$	28 000 \$	28 000 \$
1.15	16 000 \$	16 000 \$	16 000 \$	16 000 \$	16 000 \$	16 000 \$	16 000 \$
Total des redevances	330 000 \$	314 000 \$	314 000 \$	314 000 \$	314 000 \$	314 000 \$	314 000 \$
Total annuel des revenus	330 000 \$	314 000 \$	314 000 \$	314 000 \$	314 000 \$	314 000 \$	314 000 \$

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure

Action 1.12 : les frais de soutien aux différents programmes sont inclus dans l'action 6.2.

Mesure # 2 : Augmenter la qualité et la performance de récupération des matières recyclables

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à améliorer la qualité et la quantité du papier, carton, verre, métal et plastique (PCVMP) acheminés au centre de tri. Elle vise également à poursuivre et à optimiser les activités de collecte dans les secteurs résidentiels (unifamilial et multifamilial) de même que dans les espaces publics (hors foyer) en plus d'accroître l'intégration des ICI assimilables dans la collecte municipale.

Depuis 2020, les systèmes de consigne et de collecte sélective sont en cours de modernisation dans la province. Dans le futur système, un organisme de gestion sera désigné par le gouvernement pour encadrer et soutenir la gestion des produits visés depuis leur récupération jusqu'à leur recyclage, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois.

La poursuite et l'optimisation des activités de collecte et de transport des matières recyclables devront tenir compte de la modernisation du système de collecte sélective selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP) et, à cette fin, la Ville devra convenir d'une entente de partenariat avec l'éventuel organisme de gestion désigné (OGD).

Type(s) d'action(s)

☐ ISÉ ☒ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☒ Infrastructure ☐ Règlementaire ☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Détourner les matières recyclables de l'élimination en vue de leur recyclage;

Poursuivre les services de proximité pour la collecte et le transport des matières recyclables, en concordance avec l'adoption du projet de loi 65 modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et avec le règlement provincial sur la modernisation du système de collecte sélective.

Objectif(s) visé(s)

Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne;

Augmenter le taux de récupération et la qualité des matières recyclables récupérées, tous secteurs confondus.

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- ☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
- ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du métal et du plastique.
- ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
- ☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
- ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.

☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois).

Actions mises en œuvre

Actions	
2.1	Construire un nouveau centre de tri technologique permettant d'améliorer la qualité de la matière triée et favorisant le développement de nouveaux marchés et de débouchés encourageant l'économie circulaire.
2.2	Augmenter le taux de recyclage du PCVMP par des mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) et par des leviers municipaux.
2.3	Diminuer le taux de rejet au centre de tri par des mesures d'ISÉ.
2.4	Poursuivre l'implantation d'équipements de tri intérieurs et extérieurs (2 voies) dans les bâtiments municipaux (édifices et espaces publics).
2.5	Mettre à jour l'inventaire d'équipements de tri intérieurs et extérieurs et structurer le suivi d'inventaire.
2.6	Intégrer l'implantation d'équipements de tri intérieurs et extérieurs dans les appels d'offres municipaux.
2.7	Revoir la configuration de certains équipements (conteneurs) à ouverture restreinte dans les multilogements et les édifices municipaux afin de faciliter l'effort de tri tout en minimisant le taux de contamination.
2.8	Accroître l'intégration des ICI assimilables dans la collecte municipale des matières recyclables.
2.9	Convenir d'une entente de partenariat avec l'organisme de gestion désigné (OGD) pour l'encadrement et la fourniture des services de proximité, dont la collecte et le transport.

Secteur(s) visé(s)

☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre

☒ Ville-MRC de Saguenay (Service DDE et Service des immeubles et des équipements motorisés)

Collaborateur(s)

☒ Société VIA ☒ MRC du Fjord-du-Saguenay

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Actions	Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
2.1	Centre de tri construit et opérationnel pouvant accueillir le PCVMP provenant des secteurs résidentiel et ICI	Automne 2023	Une fois à la fin de l'implantation de l'action

2.2	Quantité de PCVMP triés et valorisés au centre de tri provenant des secteurs résidentiel et ICI du territoire de la ville de Saguenay	16 000 tonnes en 2023 augmentation annuelle de 2 %/année (effet du nouveau régime de consigne encore inconnu)	Annuel
		75 % en 2030	Une fois à la fin de l'implantation de l'action
2.3	Taux de rejet moyen	10 %	Annuel
2.4	Nombre d'équipements de tri installés (2 voies, Recybelles, îlots de bibliothèque et autres)	10 îlots de tri intérieur/année 40 îlots de tri extérieur/année de 2023 à 2025	Annuel
		5 îlots de tri intérieur/année 10 îlots de tri extérieur/année de 2026 à 2030	
2.5	Mise à jour de l'inventaire des équipements de tri réalisé sur JMap	100 % en 2025	Une fois à la fin de l'implantation de l'action puis suivi annuel
2.6	Exigence d'implanter des équipements de tri dans les appels d'offres municipaux mise en place	2023	Une fois à la fin de l'implantation de l'action puis suivi annuel
2.7	Nombre de conteneurs de récupération à ouverture restreinte adaptés	15 conteneurs nécessitant une configuration adaptée	Annuel
2.8	Nombre d'ICI assimilables (et de bacs bleus) ajoutés à la collecte municipale des matières recyclables	100 ICI assimilables/année 200 bacs bleus ICI/année de 2023 à 2025	Annuel
		25 ICI assimilables/année 50 bacs bleus ICI/année de 2026 à 2030	
2.9	Entente de partenariat avec l'OGD convenue	2024	Une fois à la fin de l'implantation de l'action

Échéancier

Actions	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
2.1	X						
2.2	X	X	X	X	X	X	X
2.3	X	X	X	X	X	X	X
2.4	X	X	X	X	X	X	X
2.5			X				
2.6	X						
2.7	X	X	X	X	X	X	X
2.8	X	X	X	X	X	X	X
2.9		X					

Budget ventilé sur 7 ans

	Période transitoire		Plein déploiement du système modernisé de la collecte sélective				
Dépenses	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines (RH) :							
2.1							
2.2							
2.3							
2.4							
2.5			15 000 \$				
2.6							
2.7							
2.8	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
2.9							
Total RH	15 000 \$	15 000 \$	30 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Ressources externes (RE) :							
2.1							
2.2							

2.3	
2.4	
2.5	
2.6	
2.7	
2.8	
2.9	
Total RE	0 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$ 0 \$

Ressources matérielles (RM) :

2.1	44 280 000 \$						
2.2							
2.3							
2.4	53 000 \$	53 000 \$	53 000 \$	13 500 \$	13 500 \$	13 500 \$	13 500 \$
2.5							
2.6							
2.7	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$
2.8							
2.9							
Total RM	44 378 000 \$	98 000 \$	98 000 \$	58 500 \$	58 500 \$	58 500 \$	58 500 \$
Total annuel des dépenses	44 393 000 \$	113 000 \$	128 000 \$	73 500 \$	73 500 \$	73 500 \$	73 500 \$

Revenus	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Régime de compensation des matières recyclables :							
2.1	2 105 000 \$	2 105 000 \$	2 105 000 \$	2 105 000 \$	2 105 000 \$	2 105 000 \$	2 105 000 \$
2.2							
2.3							
2.4							
2.5							
2.6							
2.7			45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$

2.8							
2.9							
Total des compensations	2 105 000 \$	2 105 000 \$	2 150 000 \$	2 150 000 \$	2 150 000 \$	2 150 000 \$	2 150 000 \$
Total annuel des revenus	2 105 000 \$	2 105 000 \$	2 150 000 \$	2 150 000 \$	2 150 000 \$	2 150 000 \$	2 150 000 \$

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure

Action 2.1 : la construction du nouveau centre de tri au montant de 44 280 000 \$ est financée par un règlement d'emprunt et par diverses réserves de la Ville. Le montant de 2 105 000 \$ indiqué à titre de revenu annuel représente le remboursement de l'amortissement par le régime de compensation.

Action 2.2 : les frais relatifs aux mesures d'ISÉ sont inclus dans la mesure #1.

Action 2.2 : les frais relatifs aux leviers municipaux sont inclus dans les actions 2.8 et 6.4.

Action 2.3 : les frais relatifs aux mesures d'ISÉ sont inclus dans la mesure #1.

Mesure # 3 : Optimiser les écocentres et favoriser le réemploi

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à améliorer les infrastructures permettant un tri à la source efficace des matières acheminées dans les écocentres afin d'optimiser les activités de recyclage et de valorisation et de permettre le développement des activités de réemploi.

Les activités de réemploi devront tenir compte des organismes du milieu. Le très fort achalandage et la restriction inhérente à l'espace disponible sur les sites existants devront également être pris en compte.

Type(s) d'action(s)

☐ ISÉ ☒ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☒ Infrastructure ☐ Règlementaire ☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Favoriser le réemploi, le recyclage et la valorisation;

Pallier au manque d'espace dans les écocentres et les centres de dons ou de réemploi pour l'entreposage des matières en bon état ou à réparer.

Objectif(s) visé(s)

Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne;

Augmenter le taux de réemploi, de récupération et de valorisation des résidus de CRD et autres matières.

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- ☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
- ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du métal et du plastique.
- ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
- ☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
- ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
- ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois).

Actions mises en œuvre

Actions	
3.1	Développer une structure de fonctionnement favorisant les activités de réemploi (partenariats : écoboutique, atelier de réparation).
3.2	Implanter les infrastructures et équipements nécessaires aux activités de réemploi (pour les meubles, petits et gros encombrants, CRD et autres matières).
3.3	Maximiser la capacité d'accueil et de tri des matières (incluant les CRD et la possibilité d'accueillir les ICI).
3.4	Améliorer la précision des données de compilation.
3.5	Évaluer la possibilité de récupérer le polystyrène expansé ou autres matières ayant un potentiel de valorisation.
3.6	Maintenir le service de collecte des encombrants (monstres ménagers).

Secteur(s) visé(s)

☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)

Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre

☒ Ville-MRC de Saguenay (Service DDE, Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, Service des immeubles et des équipements motorisés)

Collaborateur(s)

☒ Promotion Saguenay ☒ Organismes du milieu

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Actions	Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
3.1	Structure de fonctionnement et ententes de partenariats convenues	2024	Une fois à la fin de l'implantation de l'action
3.2	Infrastructures et équipements mis en place	2025	Une fois à la fin de l'implantation de l'action
3.3	Infrastructures et équipements mis en place	2025 à 2027	Annuel entre 2025 et 2027
3.4	Système de compilation mis en place	2025	Une fois à la fin de l'implantation de l'action
3.5	Infrastructures et équipements mis en place	2026	Une fois à la fin de l'implantation de l'action
3.6	Nombre d'encombrants collectés	3 000 encombrants/année	Annuel

Échéancier

Actions	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
3.1		X					
3.2			X				
3.3			X	X	X		
3.4			X				
3.5				X			
3.6	X	X	X	X	X	X	X

Budget ventilé sur 7 ans

Dépenses	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines (RH) :							
3.1							
3.2							
3.3							
3.4							
3.5							
3.6							
Total RH	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Ressources externes (RE) :							
3.1		75 000 \$					
3.2							
3.3			75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$		
3.4			25 000 \$				
3.5							
3.6	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$
Total RE	60 000 \$	135 000 \$	160 000 \$	135 000 \$	135 000 \$	60 000 \$	60 000 \$
Ressources matérielles (RM) :							
3.1							
3.2 (voir commentaire)			n/d	n/d	n/d	n/d	n/d

3.3							
3.4							
3.5							
3.6							
Total RM	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total annuel des dépenses	60 000 \$	135 000 \$	160 000 \$	135 000 \$	135 000 \$	60 000 \$	60 000 \$

Revenus	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Régime de distribution des redevances :							
3.1		75 000 \$					
3.2 (voir commentaire)			n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
3.3			75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$		
3.4			25 000 \$				
3.5							
3.6							
Total des redevances	0 \$	75 000 \$	100 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	0 \$	0 \$
Total annuel des revenus	0 \$	75 000 \$	100 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	0 \$	0 \$

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure

Actions 3.2 : les dépenses et les revenus seront connus une fois la structure de fonctionnement établie et les parties prenantes déterminées.

Mesure # 4 : Collecter et recycler les matières organiques

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à augmenter le taux de recyclage des résidus verts et alimentaires dans les secteurs résidentiels et ICI et à maintenir le taux de recyclage des biosolides municipaux.

Le nombre de bacs roulants bruns offerts aux ICI assimilables dans le cadre de la collecte des matières organiques est limité à un maximum de trois bacs roulants de 240 litres.

Type(s) d'action(s)

☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☒ Infrastructure ☐ Règlementaire ☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Détourner les matières organiques de l'élimination en vue de leur valorisation.

Objectif(s) visé(s)

Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne;
Augmenter le taux de valorisation des matières organiques tous secteurs confondus.

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- ☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
- ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du métal et du plastique.
- ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
- ☒ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
- ☒ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
- ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois).

Actions mises en œuvre

Actions	
4.1	Offrir la collecte municipale des matières organiques (incluant la distribution de bacs roulants 240 litres et de minibacs de cuisine) à l'ensemble du secteur résidentiel unifamilial et multifamilial (participation obligatoire).
4.2	Offrir la collecte municipale des matières organiques (incluant la distribution des bacs roulants 240 litres) aux ICI assimilables, aux OBNL, aux CPE et aux écoles primaires et secondaires (participation volontaire).
4.3	Diminuer la fréquence de collecte de déchets.
4.4	Installer des équipements de tri (3 voies) dans les bâtiments municipaux et y instaurer la collecte des matières organiques.
4.5	Maintenir et promouvoir le programme d'aide financière à l'achat de composteurs domestiques.
4.6	Valoriser l'ensemble des résidus verts et alimentaires collectés sur le territoire (les ICI non assimilables disposent d'infrastructures accessibles sur le territoire de la ville de Saguenay pour accueillir les matières organiques qu'ils génèrent).
4.7	Organiser des activités de don de compost aux citoyens.
4.8	Maintenir le programme municipal de vidange des fosses septiques.
4.9	Maintenir le recyclage agricole par compostage et épandage au sol des biosolides municipaux et des boues de fosses septiques.

Secteur(s) visé(s)

☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)

Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre

☒ Ville-MRC de Saguenay (Service DDE)

Collaborateur(s)

☒ Centres de services scolaires – écoles ☒ Centres de la petite enfance (CPE) subventionnés ☒ Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) ☒ Eurêko! ☒ Chambres de commerces

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Actions	Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
4.1	Distribution de bacs bruns et implantation de la collecte municipale des matières organiques pour le secteur résidentiel (participation obligatoire)	100 % en 2023	Une fois à la fin de l'implantation de l'action
4.2	Distribution de bacs bruns et implantation de la collecte municipale des matières organiques pour les ICI assimilables, OBNL, CPE, écoles primaires et secondaires (participation volontaire)	50 bacs bruns ICI/année de 2023 à 2025 25 bacs bruns ICI/année de 2026 à 2030	Annuel
4.3	Nombre de collectes de déchets diminuées	2023	Une fois à la fin de l'implantation de l'action
4.4	Nombre d'équipements de tri (3 voies) installés	5 équipements de tri/année	Annuel
4.5	Nombre de programmes octroyés	40 composteurs/année	Annuel
4.6	Quantité de résidus verts et alimentaires valorisés	10 000 tonnes en 2029 (40 % en 2029) augmentation annuelle de 2 %/année	Annuel
4.7	Activité de don de compost aux citoyens	1 activité/année	Annuel
4.8	Nombre de fosses septiques vidangées	4 000 fosses septiques/année	Annuel
4.9	Quantité de biosolides municipaux valorisés	19 000 tonnes mh/année 100 %	Annuel

Échéancier

Actions	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
4.1	X						
4.2	X	X	X	X	X	X	X
4.3	X						
4.4	X	X	X	X	X	X	X
4.5	X	X	X	X	X	X	X

4.6	X	X	X	X	X	X	X
4.7	X	X	X	X	X	X	X
4.8	X	X	X	X	X	X	X
4.9	X	X	X	X	X	X	X

Budget ventilé sur 7 ans

Dépenses	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines (RH) :							
4.1	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
4.2							
4.3							
4.4							
4.5							
4.6							
4.7	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
4.8							
4.9							
Total RH	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$

Ressources externes (RE) :							
4.1							
4.2							
4.3							
4.4							
4.5							
4.6	800 000 \$	800 000 \$	800 000 \$	820 000 \$	830 000 \$	840 000 \$	860 000 \$
4.7	16 000 \$	16 000 \$	16 000 \$	16 000 \$	16 000 \$	16 000 \$	16 000 \$
4.8							
4.9							
Total RE	816 000 \$	816 000 \$	816 000 \$	836 000 \$	846 000 \$	856 000 \$	876 000 \$

Ressources matérielles (RM) :							
--------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--

4.1	4 950 000 \$						
4.2							
4.3							
4.4	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
4.5	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
4.6							
4.7							
4.8							
4.9							
Total RM	4 961 000 \$	11 000 \$	11 000 \$	11 000 \$	11 000 \$	11 000 \$	11 000 \$
Total annuel des dépenses	5 807 000 \$	857 000 \$	857 000 \$	877 000 \$	887 000 \$	897 000 \$	917 000 \$

Revenus	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Régime de redistribution des redevances :							
4.1	330 000 \$	330 000 \$	330 000 \$	330 000 \$	330 000 \$	330 000 \$	330 000 \$
4.2							
4.3							
4.4	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
4.5	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
4.6							
4.7							
4.8							
4.9							
Total des redevances	341 000 \$	341 000 \$	341 000 \$	341 000 \$	341 000 \$	341 000 \$	341 000 \$

Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation ou compostage (PTMOBC) :

4.1	1 650 850 \$
4.2	
4.3	
4.4	

4.5							
4.6							
4.7							
4.8							
4.9							
Total du PTMOBC	1 650 850 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total annuel des revenus	1 991 850 \$	341 000 \$	341 000 \$	341 000 \$	341 000 \$	341 000 \$	341 000 \$

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure

Toutes les actions d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) relatives à la matière organique, au gaspillage alimentaire, au compostage domestique, à l'herbicyclage, à l'importance de bien trier les matières et à l'accompagnement personnalisé des différentes clientèles (ICI, multilogements, écoles, CPE, événements) sont présentées à la mesure #1.

La révision de la réglementation municipale relative à la GMR en fonction des objectifs à atteindre est présentée à l'action 6.8.

Mesure # 5 : Favoriser la récupération et la valorisation des résidus de CRD et autres matières

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à encourager les activités de recyclage et de valorisation des résidus de CRD (incluant les agrégats). Certaines limitations à l'égard des actions pouvant être exercées par la Ville auprès des initiatives et entreprises privées doivent être prises en compte.

Type(s) d'action(s)

☐ ISÉ ☒ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☒ Infrastructure ☒ Règlementaire ☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Détourner les résidus de CRD de l'élimination en vue de leur recyclage et/ou réemploi.

Objectif(s) visé(s)

Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne;
Augmenter le taux de valorisation des résidus de CRD.

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- ☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
- ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du métal et du plastique.
- ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
- ☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
- ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
- ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois).

Actions mises en œuvre

Actions

5.1

Maintenir la valorisation et le réemploi des agrégats dans les travaux d'infrastructures municipales.

5.2

Valoriser les matières non visées par la collecte sélective (textiles, meubles, livres en fin de vie, CRD provenant des édifices municipaux, etc.).

5.3	Maintenir, dans les appels d'offres municipaux, l'exigence de détourner 75 % des résidus de CRD produits sur les chantiers.
5.4	Fournir une liste des recycleurs locaux et des matières acceptées aux écocentres lors des demandes de permis de construction.
5.5	Encourager les opportunités de développement de marché, les échanges et les synergies (économie circulaire et symbioses industrielles) en informant les ICI des services et des plateformes existants.
5.6	Produire une analyse des besoins des ICI et des moyens à mettre en œuvre pour y répondre.

Secteur(s) visé(s)

☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)

Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre

☒ Ville-MRC de Saguenay (Service DDE, Service des immeubles et des équipements motorisés, Service des finances – approvisionnements, Service des travaux publics, Service ATU – permis)

Collaborateur(s)

☒ Promotion Saguenay ☒ Centre québécois de développement durable (CQDD) ☒ Régie des matières résiduelles (RMR) du Lac–Saint-Jean
☒ MRC du Fjord-du-Saguenay ☒ SADC du Haut-Saguenay ☒ SADC du Fjord ☒ Chambres de commerce ☒ ACQ SLSJ

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Actions	Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
5.1	Quantité d'agréats valorisés	75 000 tonnes en 2030	Annuel
5.2	Quantité de matières valorisées	90 conteneurs transrouliers 40 v/année	Annuel
5.3	Exigence de détourner 75 % des résidus de CRD dans les appels d'offres municipaux mise en place	2023	Une fois à la fin de l'implantation de l'action puis suivi annuel
5.4	Procédure pour la fourniture de la liste des recycleurs locaux lors des demandes de permis mise en place	2024	Une fois à la fin de l'implantation de l'action puis suivi annuel
5.5	Participation au comité Zone durable Jonquière	1 représentant Ville minimum	Annuel
5.6	Rapport d'analyse produit	2023	Une fois à la fin de l'implantation de l'action

Échéancier

Actions	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
5.1	X	X	X	X	X	X	X
5.2	X	X	X	X	X	X	X
5.3	X						
5.4		X					
5.5	X	X	X	X	X	X	X
5.6	X						

Budget ventilé sur 7 ans

Dépenses	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines (RH) :							
5.1							
5.2							
5.3							
5.4							
5.5							
5.6							
Total RH	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Ressources externes (RE) :							
5.1	295 000 \$	295 000 \$	295 000 \$	295 000 \$	295 000 \$	295 000 \$	295 000 \$
5.2	61 000 \$	61 000 \$	61 000 \$	61 000 \$	61 000 \$	61 000 \$	61 000 \$
5.3							
5.4							
5.5							
5.6							
Total RE	356 000 \$	356 000 \$	356 000 \$	356 000 \$	356 000 \$	356 000 \$	356 000 \$
Ressources matérielles (RM) :							
5.1							

5.2							
5.3							
5.4							
5.5							
5.6 (voir commentaire)							
Total RM	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total annuel des dépenses	356 000 \$	356 000 \$	356 000 \$	356 000 \$	356 000 \$	356 000 \$	356 000 \$

Revenus	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Régime de distribution des redevances :							
5.1							
5.2	61 000 \$	61 000 \$	61 000 \$	61 000 \$	61 000 \$	61 000 \$	61 000 \$
5.3							
5.4							
5.5							
5.6 (voir commentaire)							
Total des redevances	61 000 \$	61 000 \$	61 000 \$	61 000 \$	61 000 \$	61 000 \$	61 000 \$
Total annuel des revenus	61 000 \$	61 000 \$	61 000 \$	61 000 \$	61 000 \$	61 000 \$	61 000 \$

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure

Action 5.6 : les dépenses et revenus relatifs à l'intégration des ICI (besoins et moyens à mettre en œuvre pour y répondre) sont inclus dans l'action 3.3.

Mesure # 6 : Favoriser la réduction à la source et optimiser les pratiques municipales en GMR

Description, contexte et justification entourant le choix de la mesure

Cette mesure vise à utiliser différents leviers municipaux (politiques, règlements, programmes, ISÉ, accompagnements, procédures) favorisant la réduction à la source et permettant de diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées.

Type(s) d'action(s)

☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☐ Infrastructure ☒ Règlementaire ☒ Politique/Plan d'action ☒ Réduction à la source

Enjeu(x) ou orientation(s) spécifique(s)

Réduire à la source la génération de matières.

Détourner les matières de l'élimination par le réemploi, le recyclage et la valorisation.

Objectif(s) visé(s)

Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées par personne;

S'assurer des bonnes pratiques en approvisionnement et en gestion des matières résiduelles de l'organisme municipal.

Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- ☒ Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées.
- ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du métal et du plastique.
- ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
- ☐ Recycler 60 % des matières organiques putrescibles.

Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique

- ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
- ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025.
- ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois).

Actions mises en œuvre

Actions	
6.1	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant (résidentiel, ICI et CRD).
6.2	Maintenir et améliorer les programmes de réduction à la source et de réemploi (aides financières pour l'achat de couches, de produits d'hygiène féminine durables (PHFD) et de produits d'incontinence durables (PID)).
6.3	Créer un programme d'aides financières pour soutenir les initiatives permettant de réduire la quantité de matières éliminées.
6.4	Harmoniser le service de collecte des déchets offert aux ICI assimilables.
6.5	Préparer et adopter une politique d'achat responsable.
6.6	Maintenir et instaurer des pratiques et procédures favorisant la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation dans les services municipaux (service de collecte interne des stylos et cartouches d'encre, recyclage des fluorescents, réemploi du mobilier de bureau, etc.).
6.7	Revoir la réglementation municipale relative à la GMR en fonction des objectifs à atteindre (ex. mise à jour des matières acceptées et refusées, obligation de participation à la collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel, obligation de prévoir l'espace nécessaire afin de permettre le recyclage et le compostage pour tout nouvel immeuble résidentiel ou commercial).

Secteur(s) visé(s)

☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)

Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre

☒ Ville-MRC de Saguenay (Service DDE, Service des finances – approvisionnements, Service des affaires juridiques et du greffe, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme)

Collaborateur(s)

☒ Eurêko!

Résultats attendus découlant de l'action ou des actions

Actions	Indicateurs	Cibles	Fréquences de suivi
6.1	Quantité de matières acheminées au LET	525 kg/habitant en 2030	Annuel
6.2	Nombre d'aides financières octroyées	100 aides couches et PID/année 200 aides PHFD/année	Annuel
6.3	Création d'un programme (critères d'éligibilité, fonctionnement, montant récurrent)	2024	Une fois à la fin de l'implantation de l'action puis suivi annuel
6.4	Harmonisation du service de collecte des déchets aux ICI assimilables	2028	Une fois à la fin de l'implantation de l'action
6.5	Politique d'achats responsables adoptée	2024	Une fois à la fin de l'implantation de l'action
6.6	Nombre de pratiques maintenues et instaurées	7 pratiques/année à partir de 2025	Annuel
6.7	Règlementation municipale mise à jour	2024	Une fois à la fin de l'implantation de l'action

Échéancier

Actions	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
6.1	X	X	X	X	X	X	X
6.2	X	X	X	X	X	X	X
6.3		X	X	X	X	X	X
6.4						X	
6.5		X					
6.6			X	X	X	X	X
6.7		X					

Budget ventilé sur 7 ans

Dépenses	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines (RH) :							
6.1							
6.2							
6.3							
6.4							
6.5							
6.6							
6.7							
Total RH	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Ressources externes (RE) :							
6.1							
6.2	32 000 \$	32 000 \$	32 000 \$	32 000 \$	32 000 \$	32 000 \$	32 000 \$
6.3			20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
6.4							
6.5	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
6.6							
6.7							
Total RE	37 000 \$	37 000 \$	57 000 \$	57 000 \$	57 000 \$	57 000 \$	57 000 \$
Ressources matérielles (RM) :							
6.1							
6.2							
6.3							
6.4							
6.5							
6.6							

6.7							
Total RM	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total annuel des dépenses	37 000 \$	37 000 \$	57 000 \$	57 000 \$	57 000 \$	57 000 \$	57 000 \$
Revenus	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Régime de distribution des redevances :							
6.1							
6.2	32 000 \$	32 000 \$	32 000 \$	32 000 \$	32 000 \$	32 000 \$	32 000 \$
6.3			20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
6.4							
6.5							
6.6							
6.7							
Total des redevances	32 000 \$	32 000 \$	52 000 \$	52 000 \$	52 000 \$	52 000 \$	52 000 \$
Total annuel des revenus	32 000 \$	32 000 \$	52 000 \$	52 000 \$	52 000 \$	52 000 \$	52 000 \$

Commentaire(s) ou précision(s) sur la mesure

Actions 6.2 : les frais relatifs à la promotion des programmes sont inclus dans l'action 1.12.

PROJET

PROJET
DE RÉVISION

PLAN DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
2023-2030

Ville de Saguenay



Juillet 2022